



Société Anonyme au capital de 4 359 022,02 €

Siège social : 45 Rue Delizy,
Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex

RCS de Bobigny : 327 948 626

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2018-2019



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 21 novembre 2019 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n°2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 92 à 120 du Document de référence 2017/2018 déposé auprès de l'AMF le 14 décembre 2018 sous le numéro D. 18-0981 (https://corporate.innelec.com/wp-content/uploads/2018/12/2018_Document-de-reference_Innelec.pdf) ;

- les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2017, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 103 à 130 du Document de référence 2016/2017 déposé auprès de l'AMF le 8 novembre 2017 sous le numéro D. 17-1025 (http://mailing.innelecmultimedia.com/cdo/attached/2017/SITE_INNELEC_FICHIERS_LOURDS/2017_Document_de_reference.pdf).

Le document est disponible sans frais au siège social de la société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la société (<https://corporate.innelec.com/investisseurs/>)

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

1. PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1. Dénomination de la personne responsable	5
1.2. Attestation de la personne responsable	5
1.3. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	5
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	6
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation	6
3. FACTEURS DE RISQUE	7
3.1. Risques liés à l'activité	8
3.2. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés	14
3.3. Risques de marché	14
3.4. Faits exceptionnels et litiges	15
3.5. Propriété intellectuelle	17
3.6. Assurances et couverture des risques	18
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	20
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	20
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	20
4.3. Date de constitution et durée de vie de la société	20
4.4. Siège Social, forme juridique, législation applicable et site internet	20
5. APERÇU DES ACTIVITES	21
5.1. Présentation générale de l'activité de la Société	21
5.2. Les principaux marchés	33
5.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	39
5.4. Investissements	39
5.5. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	39
6. ORGANIGRAMME	40
6.1. Structure juridique du Groupe	40
6.2. Filiales de l'émetteur	40
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	43
7.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019	43
7.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	45
7.3. Informations complémentaires	45
8. TRESORERIE ET CAPITAUX	46
8.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur	46
8.2. Sources et montants de flux de trésorerie	47
8.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	49
8.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	49
8.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	49
9. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	50
10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	52

10.1. Tendances ayant affectés les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	52
10.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	52
11.PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	54
12.ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	55
12.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	55
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	60
13.REMUNERATION ET AVANTAGES	61
13.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société	61
13.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	67
13.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	68
13.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	68
14.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	69
14.1. Direction de la Société	69
14.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	69
14.3. Comités d'audit et de rémunération	69
14.4. Gouvernement d'entreprise	70
14.5. Contrôle interne	71
15.SALARIES	78
15.1. Effectifs	78
15.2. Participations et stock-options	78
15.3. Intéressement des salariés	79
16.PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	80
16.1. Répartition du capital et des droits de vote	80
16.2. Droits de vote des principaux actionnaires	81
16.3. Contrôle de la Société	81
16.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	81
17.OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	82
17.1. Opérations avec des apparentées conclues par la Société	82
17.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2019	82
18.INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT l'actif et le passif, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	86
18.1. Informations financières historiques	86
18.2. Date des dernières informations financières	123
18.3. Politique de distribution des dividendes	123
18.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage	123
18.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	123
19.INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	124
19.1. Capital Social	124
19.2. Acte constitutif et statuts	127
20.CONTRATS IMPORTANTS	130
21.DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	131
22.DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	132

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent Document, l'expression « INNELEC MULTIMEDIA », « I.M.M » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales.

Avertissement

Le présent document d'enregistrement universel contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent document d'enregistrement universel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent document pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 3 « Facteurs de risques » du présent document avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Pantin, le 21 novembre 2019

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Le présent document d'enregistrement contient des informations relatives aux marchés du Groupe et au positionnement du Groupe sur ces marchés, notamment des informations sur la taille de ces marchés, leur environnement concurrentiel et leurs dynamiques, ainsi que leurs perspectives de croissance. Outre les estimations réalisées par le Groupe, les éléments sur lesquels le Groupe fonde ses déclarations proviennent principalement d'études et statistiques publiées par des tiers indépendants et des organisations professionnelles et de données publiées par les concurrents, fournisseurs et clients du Groupe.

A la connaissance de la Société, les informations extraites de sources de parties tierces ont été fidèlement reproduites dans le présent document d'enregistrement universel et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexactes ou trompeuses. La Société ne peut néanmoins garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Julien RAZUNGLES
Tour Majunga, 6, Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

MAZARS

Représenté par Monsieur Guillaume Devaux depuis le 22 septembre 2016
Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7/9, villa Houssay
92200 Neuilly

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

CBA

Tour Exaltis, 31, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document d'enregistrement universel, y compris les facteurs de risques propres à la société et décrits dans la présente section, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la société.

Dans le cadre de la préparation du présent document d'enregistrement universel, la société a procédé à une revue des risques importants qui lui sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

La société a synthétisé ces risques en 5 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la société et de la probabilité de leur survenance à la date de dépôt du document d'enregistrement universel.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

Tableau synthétique :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés aux activités de la Société <ul style="list-style-type: none">- Risques liés à l'environnement concurrentiel- Risques liés à l'évolution du marché- Risques clients- Risques liés aux stocks et à leur gestion- Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs- Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs- Saisonnalité de l'activité durant l'exercice- Risques spécifiques liés aux objets connectés	Moyen Moyen Moyen Moyen Faible Faible Faible Faible Faible
Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés	Faible
Risques de marché <ul style="list-style-type: none">- Risque de liquidité- Risque de taux de change	Faible Faible
Faits exceptionnels et litiges	Moyen
Propriété intellectuelle	Faible

3.1. Risques liés à l'activité

3.1.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel de la Société, tel qu'il est décrit à la section 5.2.6 du présent Document d'Enregistrement Universel, est relativement stable même si des concentrations sont toujours possibles compte tenu de l'évolution des marchés.

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), des consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels et des collectors (cartes, figurines). Plus récemment, le Groupe a complété son portefeuille de produits distribués en développant une offre dans le domaine de la mobilité, des objets connectés et du Licensing, lui permettant ainsi de disposer d'une offre pour distribuer vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, en Europe et en Afrique.

Le Groupe dispose de relations de longue date avec ces différents intervenants (clients et fournisseurs) et a su développer sur la durée des marques aujourd'hui reconnues, ces éléments constituant des barrières à l'entrée importantes à tout nouvel entrant sur ce marché.

De façon à se prémunir sur ce risque concurrentiel, INNELEC MULTIMEDIA met chaque année en œuvre des plans d'actions commerciales destinées à fidéliser ses fournisseurs et sa clientèle existants, mais également à conquérir de nouveaux clients.

Par ailleurs, le Groupe reste à l'écoute du marché pour réaliser des acquisitions spécifiques de clientèle.

Cependant, la dématérialisation croissante de l'industrie du jeu vidéo place la société face à une nouvelle concurrence, celle des développeurs et des éditeurs qui ont désormais la possibilité de commercialiser leurs jeux directement à partir de leur propre plateforme ou de plateformes tierces. Le passage par un intermédiaire de distribution comme INNELEC MULTIMEDIA est alors contourné grâce au digital et les barrières à l'entrée liées à la distribution sont réduites.

En se positionnant uniquement sur le marché physique, la Société se prive d'un potentiel levier de croissance. Cependant, le marché physique des jeux vidéo représente encore près de 24% du marché français des jeux vidéo en 2018 d'après une estimation de SELL de février 2018, soit 809 M€. La vente des jeux vidéo sur supports physiques garantit donc à INNELEC MULTIMEDIA le maintien d'une partie de ses revenus.

Sur ce marché, le risque de l'arrivée de nouveaux entrants ou d'une augmentation significative de la concurrence des sociétés présentées à la section 5.2.6 du présent Document d'Enregistrement Universel reste relativement faible bien qu'il ne puisse être totalement exclu.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- La croissance de la dématérialisation incite les éditeurs à commercialiser directement leurs jeux de manière indépendante via leur propre plateforme.
- La Société a noué, depuis plusieurs années, de solides relations avec ses clients et fournisseurs tout en développant de nouveaux produits et considère que son offre lui permet de faire face à la concurrence du digital.

3.1.2. Risques liés à l'évolution du marché

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe en tant que distributeur restent des marchés de volumes caractérisés par une certaine déflation quant au niveau de prix de vente des produits. Même si les évolutions des technologies mises en œuvre permettent certains relais de croissance de l'activité, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendante de l'évolution des prix des produits que le Groupe distribue.

Par ailleurs, comme indiqué dans la section 5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel, les différents produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA souffrent de l'essor du piratage informatique, avec l'augmentation des capacités de transfert de données par Internet et notamment grâce à la diffusion des connexions haut débit. Cette pratique constitue clairement un manque à gagner pour INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits que la Société aurait pu commercialiser au travers des réseaux de distribution clients du Groupe.

De la même façon, l'évolution du téléchargement légal ou des jeux en ligne pourrait avoir un effet défavorable sur l'évolution de la vente de produits dits « en boîte ».

Pour faire face à ces risques, la Société mise sur une stratégie de diversification visant à limiter sa dépendance vis-à-vis d'une activité ou d'une zone géographique en particulier. Le lancement de l'activité des objets

connectés et du Licensing ou encore la volonté d'INNELEC MULTIMEDIA de développer ses efforts commerciaux sur l'Europe et l'Afrique participent ainsi à cette démarche de diversification.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que

- L'évolution du prix de marché de certains produits pourrait impacter négativement les résultats de la Société
- Le développement du marché des jeux en ligne pourrait constituer un manque à gagner pour la société qui verrait sa part de marché diminuée.

3.1.3. Risques clients

- Concentration clientèle

Le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices avec néanmoins une tendance à la hausse, ceux-ci représentant entre 65,29% et 78,21% du chiffre d'affaires sur la période concernée. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des exercices l'évolution de la dépendance du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à ses principaux clients (en part relative).

Exercice 2018/2019				Exercice 2017/2018				Exercice 2016/2017			
Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé
Client 1	17 095	17,26%	17,26%	Client 1	14 547	14,69%	14,69%	Client 1	13 643	13,77%	13,77%
Client 2	11 793	11,91%	29,16%	Client 2	10 426	10,53%	25,21%	Client 2	10 394	10,49%	24,27%
Client 3	10 262	10,36%	39,52%	Client 3	9 360	9,45%	34,66%	Client 3	8 559	8,64%	32,91%
Client 4	9 144	9,23%	48,75%	Client 4	8 533	8,61%	43,27%	Client 4	6 689	6,75%	39,66%
Client 5	7 706	7,78%	56,53%	Client 5	7 611	7,68%	50,96%	Client 5	5 148	5,20%	44,86%
Client 6	5 563	5,62%	62,15%	Client 6	5 415	5,47%	56,42%	Client 6	4 852	4,90%	49,75%
Client 7	5 098	5,15%	67,30%	Client 7	5 194	5,24%	61,67%	Client 7	4 426	4,47%	54,22%
Client 8	4 163	4,20%	71,50%	Client 8	4 729	4,77%	66,44%	Client 8	4 330	4,37%	58,59%
Client 9	4 162	4,20%	75,70%	Client 9	2 903	2,93%	69,37%	Client 9	3 884	3,92%	62,52%
Client 10	2 484	2,51%	78,21%	Client 10	2 550	2,57%	71,95%	Client 10	2 744	2,77%	65,29%
TOTAL TOP 10	77 470	78,21%	78,21%	TOTAL TOP 10	71 268	71,95%	71,95%	TOTAL TOP 10	64 667	65,29%	65,29%
Autres clients	29 163	21,79%	21,79%	Autres clients	27 183	28,05%	28,05%	Autres clients	34 389	34,71%	34,71%
TOTAL GENERAL	106 633	100,00%	100,00%	TOTAL GENERAL	98 451	100,00%	100,00%	TOTAL GENERAL	99 056	100,00%	100,00%

* Chiffre d'affaires brut avant ristourne (Innelec Multimedia SA uniquement), chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV - Publicité sur le lieu de vente.

Le poids des 10 premiers clients a augmenté sur les trois derniers exercices, notamment du fait de l'arrêt de la vente des CD/DVD en juillet 2017 puis de la cigarette électronique en septembre 2017 et ce, malgré la stratégie d'INNELEC MULTIMEDIA visant à la diversification de ses produits et donc de sa base de clientèle. Le premier client représente encore 17,26% du chiffre d'affaires d'INNELEC. Pour information, ce Client n°1 est une centrale de référencement pour laquelle INNELEC MULTIMEDIA livre et facture de nombreux comptes indépendants.

Relations contractuelles - Facturation

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un nombre important de contrats cadres, régissant les relations du Groupe avec ses clients. Ces contrats sont conclus pour des durées d'une année, ce qui expose la société au risque de non renouvellement de contrats. Ces contrats prévoient les dispositions tarifaires applicables, et notamment les ristournes proposées en fonction du chiffre d'affaires réalisé auprès d'INNELEC MULTIMEDIA. Les délais de paiement des clients sont généralement compris entre 30 et 60 jours, sur la base de règlement des commandes par virements et par traites. Les contrats conclus indiquent par ailleurs, le cas échéant, les modalités d'application des reprises des produits invendus par INNELEC MULTIMEDIA.

Il convient par ailleurs de signaler qu'INNELEC MULTIMEDIA fait appel aux services de l'assurance Euler Hermès pour couvrir les risques portés par les créances clients du Groupe. Ainsi, pour tout nouveau client, une enquête auprès d'Euler Hermès est automatiquement réalisée et une demande d'encours effectuée. Pour les clients en dehors de cette garantie, les marchandises sont payées avant expédition ; pour les clients disposant de cette garantie, les marchandises sont livrées à hauteur de l'encours accordé. En fonction des cas (clients garantis ou non, dépassement de l'encours garanti), des provisions peuvent être passées, celles-ci étant largement réduites dans le cas où la créance client est garantie par Euler Hermès et présente un montant inférieur au seuil d'encours garanti (provision alors égale à 8,5% du montant de la créance).

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- La Société fait appel aux services d'Euler Hermès pour couvrir les risques de défaillance et/ou l'insolvabilité de ses clients,
- Les contrats sont conclus pour des durées d'une année, ce qui expose la société au risque de non renouvellement de contrats.

3.1.4. Risques liés aux stocks et à leur gestion

- Risques liés aux stocks

Aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage au cours de ces dernières années à l'exception de la fermeture d'un entrepôt suite à une réorganisation de la Société au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Au 31 mars 2019, les stocks de produits bruts représentaient 29 jours d'achats hors taxes, calculés selon la formule : Stock brut moyen * nombre de jours / achats consommés HT, soit un montant de stocks bruts moyens de 7,3 M€, sur achats consommés HT de 91,8 M€ au cours de l'exercice. Ce niveau de stocks permet à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir à ses clients une très grande réactivité. Au 31 mars 2018, les stocks de produits bruts représentaient 24 jours d'achats hors taxes, soit un montant de stocks bruts moyens de 6,5 M€ et 32 jours d'achats hors taxes représentant un montant de stocks bruts moyens de 8,1 M€ au 31 mars 2017.

S'agissant des risques d'obsolescence encourus par le Groupe, les produits obsolètes de type jeux vidéo sont repris par les éditeurs, à l'exception de 2 d'entre eux.

Les accessoires et produits électroniques n'étant pas repris, ils sont provisionnés en fonction de leur obsolescence.

Les stocks sont assurés à leur valeur réelle (vol/incendie). Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité de la Société pendant une période de quelques semaines, événement qui pourrait entacher la réputation de la Société et ses relations avec ses clients. Un tel événement pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a ainsi jugé utile de souscrire une assurance dite Perte d'Exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important du fait de la nature même des produits commercialisés. En conséquence, INNELEC MULTIMEDIA a pris toutes les mesures nécessaires visant à limiter ce risque : alarmes, surveillance des accès, gardiennage... Pour compléter cette protection dès la sortie des produits de l'entrepôt où ils passent sous la responsabilité du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA a contracté une assurance Tous Risques auprès de SIACI, qui lui rembourse l'intégralité des dommages et vols causés aux produits pendant leur transport, y compris en cas de vol à main armée et d'opération de banditisme.

La Société accorde à certains clients importants des droits de retour de stock. Ce droit de retour de stock définit sur une période donnée, les produits éligibles au retour suivant leur nature ; ils peuvent en général être retournés dans les trois à six mois maximum. Le taux moyen autorisé est en général limité à 10% des achats des trois mois précédents. Sur douze mois, au 31 mars 2019, le taux de retour des produits invendus comparé au chiffre d'affaires du Groupe était de 2,16 %, sur la base du chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV contre 1,85% au 31 mars 2018 et 4,10% au 31 mars 2017.

Chaque année, la Société reprend la totalité de la provision sur stocks de l'année précédente, et constitue une nouvelle provision qui est le reflet de l'état du stock à la date de clôture selon la méthode du prix moyen pondéré. Au 31 mars 2019, les provisions enregistrées représentaient environ 387 K€ pour une valeur brute de stocks de 7,2 M€. Les produits défectueux sont repris et renvoyés aux fournisseurs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- Même si le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important, la Société a mise en place des process visant à limiter ce risque ;
 - La Société effectue un suivi très régulier des ventes de ses produits afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock nécessaire pour satisfaire les besoins de sa clientèle.
- **Risques liés à la gestion**

INNELEC MULTIMEDIA gère ses stocks sans risque excessif. La société tente d'optimiser la gestion de ses stocks en évitant aussi bien les surstocks que les achats insuffisants (qui représenteraient un coût supplémentaire pour le premier et un manque à gagner pour le second). Ainsi, un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Même si le Groupe a réalisé des investissements relativement importants permettant une augmentation de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates etc.), et même si INNELEC MULTIMEDIA estime être en mesure de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, des difficultés techniques et informatiques pourraient intervenir de manière ponctuelle et temporaire, conduisant la Société à ne pas être en mesure d'assurer la livraison d'une partie des commandes de ses clients.

Les ruptures de stocks, si elles sont générales, entraînent un décalage de consommation par les acheteurs car tous les acteurs subissent la rupture. Lorsque les ruptures de stocks sont ponctuelles, INNELEC MULTIMEDIA peut, dans certains cas, s'approvisionner à l'étranger.

La rupture de stock, notamment durant la période de Noël, pourrait créer un certain manque à gagner pour la Société et une insatisfaction client préjudiciable.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Inversement, des approvisionnements trop importants et/ou une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks à supporter par la Société, niveau qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- La Société n'est pas à l'abri de difficultés techniques et informatiques pouvant retarder ou empêcher la livraison d'une partie de ses clients.
- Les ruptures de stocks peuvent créer un manque à gagner et nuire à la réputation de la Société.

3.1.5. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs

Le rôle d'INNELEC MULTIMEDIA entre les éditeurs et les différents réseaux de distribution, et la valeur ajoutée que représente la gestion commerciale et la distribution des produits que les éditeurs ne peuvent traiter et ne souhaitent traiter auprès d'une partie des réseaux de distribution français, impliquent que l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA semble indispensable.

Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Ainsi, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire.

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 20 % de clients que les éditeurs ne souhaitent pas traiter directement, selon une évaluation d'INNELEC MULTIMEDIA. A noter que ce pourcentage, compte tenu de la baisse du marché physique, devrait s'accroître au cours des années à venir : le coût de distribution en direct des éditeurs va augmenter de manière inversement proportionnelle aux volumes, alors qu'INNELEC MULTIMEDIA par sa capacité à disposer d'une offre complète et globale leur permet de toucher à moindre coût un large panel de clients. Cette part de clients non visés de façon directe résulte de choix stratégiques de chacun des éditeurs, notamment pour des questions de taille, de savoir-faire ou encore de spécificités du revendeur. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA permet aux éditeurs, de livrer de façon indirecte et centralisée des revendeurs, grande

distribution comprise, répondant ainsi à l'objectif de réduction des coûts des éditeurs et/ou fabricants fournisseurs du Groupe en supprimant tout ou partie de leur force de vente.

Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a des accords de distribution avec les 3 fabricants de consoles de jeux, leaders du marché. Ainsi, la Société distribue les consoles des groupes NINTENDO, SONY et MICROSOFT. Les accords de distribution ainsi que les relations avec ces fabricants sont identiques à ceux conclus avec les différents éditeurs, fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA, et ce dans la mesure où ces fabricants de consoles de jeux et accessoires sont aussi éditeurs de jeux. L'ensemble des accords de distribution ont été reconduits au cours des 3 dernières années.

Enfin, il convient de préciser que concernant la garantie des appareils vendus, les accords de distribution prévoient que celle-ci soit assurée par les fabricants eux-mêmes.

La durée moyenne des accords de distribution éditeurs/fournisseurs est de 1 an. Les clauses de rupture anticipée, lorsqu'elles existent, sont des clauses standards (non-exécution par l'une des parties de l'une de ses obligations) traditionnellement acceptées par la profession. Le Groupe privilégie la signature d'accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure de gestion spécifique du risque de non renouvellement des accords de distribution.

Le changement de stratégie d'un ou plusieurs éditeurs et/ou fabricants qui souhaiteraient distribuer l'ensemble de leurs produits en direct auprès des revendeurs pourrait remettre en cause le niveau d'activité traité par le Groupe INNELEC MULTIMEDIA et avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que :

- La Société permet à ses clients éditeurs d'accéder à une partie du réseau de distribution qu'ils ne souhaitent pas traiter directement, notamment pour des raisons de coûts ;
- Les accords de distribution avec les fabricants leaders du marché ont toujours été reconduits depuis 3 ans.

3.1.6. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs – prestataires de services

En dehors de la dépendance du Groupe aux éditeurs qui s'appuient sur INNELEC MULTIMEDIA pour commercialiser une part de leurs produits (cf. paragraphe précédent), la Société reste dépendante de certains prestataires, notamment sur les aspects logistiques (livraison des produits partout en France) et sur les développements techniques et informatiques à réaliser afin d'accroître la qualité des prestations du Groupe.

Le marché français de la logistique comprend aujourd'hui de nombreux intervenants susceptibles de fournir des prestations de qualité à la Société, dans des conditions de prix satisfaisantes. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA estime ce risque négligeable.

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques. Pour l'évolution de ses systèmes ou le développement de nouvelles applications, le Groupe a ainsi fait appel à des spécialistes (Nware, Ysance développement internet, CSA - &Commando, &Commando CRM et &Commando Points de Vente et business intelligence). Le Groupe ne disposant pas en interne des ressources nécessaires au développement de ces outils, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendant de ce type de sociétés, prestataires de services informatiques. De plus, le marché français dispose aujourd'hui d'une offre importante en termes de prestataires susceptibles de satisfaire les attentes d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière. Au 31 mars 2019, les honoraires payés au CSA Consultant (Direction par intérim de CSA pour le service informatique) s'élèvent à 71 K€.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que la Société fait principalement appel à des prestataires sur les aspects logistiques et informatiques, marchés comprenant de nombreux intervenants de qualité permettant ainsi des changements de prestataires.

3.1.7. Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). En général, le 4^{ème} trimestre civil représente près de 45% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette saisonnalité est également inhérente aux dates de sorties des nouveaux jeux et nouvelles consoles qui traditionnellement se situent à la même période.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique pour faire face à cette saisonnalité, bien que le développement de sa gamme d'accessoires ainsi que celui des activités mobilité, objets connectés et Licensing favorisent à terme un lissage de la saisonnalité.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que la saisonnalité des ventes est un phénomène systématique dans ce secteur d'activité, qui reste dépendant des sorties de nouvelles consoles et des événements calendaires (notamment fêtes de fin d'années).

3.1.8. Risques spécifiques liés aux objets connectés

Concernant les objets connectés, les principaux risques identifiés sont les suivants :

- L'obsolescence technologique et le risque d'inadéquation des produits à la demande des consommateurs finaux sont des facteurs de risque qu'il convient de ne pas exclure étant donné qu'il n'existe que peu de retours sur ces produits, comme d'ailleurs pour tous les produits d'électronique grand public. Selon le cas, ce type de risque est géré de plusieurs façons. Par exemple, dans le cas d'un changement de version d'operating system (Android ou IOS), Innelec Multimedia s'assure que l'application de l'objet connecté va pouvoir fonctionner avec la nouvelle version d'operating system. Concernant les quantités commandées, et dans les cas où c'est possible, Innelec Multimedia essaie de se baser sur les quantités pré-vendues.
- Le Groupe étant importateur, le respect des normes européennes relève de sa responsabilité. Concernant les produits Konix et Simple Care Konix, les certificats de conformité sont signés par INNELEC MULTIMEDIA. Concernant les autres produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA, le rôle du Groupe n'est pas de signer le certificat de conformité mais de vérifier que le certificat est valide. Avant de commercialiser un produit, INNELEC MULTIMEDIA récupère tous les certificats de conformité auprès de ses partenaires.
- Dans une certaine mesure, l'évolution ou l'apparition d'une nouvelle norme européenne pourrait représenter un risque pour INNELEC MULTIMEDIA. A chaque mise à jour et/ou évolution d'une norme, INNELEC MULTIMEDIA récupère les certificats de conformité auprès de ses partenaires ou fait faire les tests dans des usines certifiées.
- Le non-renouvellement de l'accord de distribution avec un fournisseur peut représenter un facteur de risque. Néanmoins, ce type de risque est à relativiser. D'une part, INNELEC MULTIMEDIA essaie de privilégier les accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs. D'autre part, dans un contexte de marché émergent, il existe actuellement une multitude de fournisseurs.
- Un fournisseur peut éventuellement perdre les licences d'utilisation de technologies nécessaires à la fabrication de ses produits. Néanmoins, compte tenu du nombre important de fournisseurs qui se lancent dans les objets connectés, ce risque est à relativiser.
- Une hausse de la main d'œuvre en Chine pourrait contribuer à augmenter les prix d'achat. Ce risque est à relativiser dans la mesure où les concurrents d'Innelec Multimedia concernant les objets connectés seraient également concernés. Ainsi, une hausse de la main d'œuvre en Chine serait répercutée au consommateur final.
- Les produits connectés utilisent soit IOS, soit Android, voire les deux. Apple et Google disposant d'une hégémonie certaine, les fabricants d'objets connectés pourraient devoir payer une licence à Apple et/ou Google pour que leurs produits soient compatibles. Ce risque est à relativiser dans la mesure où l'ensemble des fabricants serait concerné.

La Société n'a pas mis en place de mesure de gestion spécifique de ce risque.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que

- Les objets connectés ne représentent qu'une modeste partie du chiffre d'affaire au 31 mars 2019
- La Société a recentré son activité sur des lignes de produits plus dynamiques, le nombre de référence d'objets connectés commercialisées étant passé de 427 au cours de l'exercice 2016-2017 à 35 sur l'exercice 2018-2019.

3.2. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une organisation opérationnelle et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (principalement Directeur des ventes, Business Units managers, Directeur Logistique). La croissance de la Société et ses succès commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, INNELEC MULTIMEDIA considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une direction concentrée au niveau des postes de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, fonctions toutes deux occupées par Monsieur Denis THEBAUD, en marge des préconisations de la loi NRE visant la séparation effective de ces deux postes. Il est toutefois précisé que Monsieur Denis THEBAUD est actionnaire de référence de la Société, gage de son engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

La Société n'a pas mis en place de mesure de gestion spécifique de ce risque.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que

- La direction est pleinement investie dans les projets de la Société
- Une réorganisation des effectifs n'impacterait pas l'organisation et l'efficacité de la Société dans son activité.

3.3. Risques de marché

3.3.1. Risques de liquidité

- **Endettement**

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société au 31 mars 2019.

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2019 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
CIC	oct-16	200	45	1,30%	déc-19	non applicable	45	0	0
CIC	févr-19	200	200	0,55%	janv-22	non applicable	66	134	0
BNP PARIBAS	sept-16	500	85	1,47%	sept-19	non applicable	85	0	0
BNP PARIBAS	avr-17	250	91	1,49%	avr-20	non applicable	84	7	0
LCL	sept-16	300	51	1,21%	sept-19	non applicable	51	0	0
PALATINE	sept-16	300	50	0,61%	sept-19	non applicable	50	0	0
B.P.I	juin-14	1 475	738	4,40%	juin-21	non applicable	369	369	0
Total en K€		3 225	1 260				750	510	0

Les comptes consolidés au 31 mars 2019 présentent également 7 350 K€ de crédits spots et 480K€ d'effets escomptés non échus. Les crédits spots sont accordés à la Société sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire. L'escompte permet à la Société de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission.

Les montants des crédits spots et des escomptes sont accordés en fonction des périodes d'utilisation basées sur prévisions établies pendant les exercices en cours. Pour les crédits spots, on peut distinguer une période d'utilisation normale allant de mai à fin août et une période d'utilisation forte allant de septembre à fin avril. Quant aux escomptes, leur période d'utilisation normale s'étend d'avril à fin septembre alors que leur période d'utilisation forte s'étend d'octobre à fin mars.

Depuis le 31 mars 2019, la Société n'a contracté aucun nouvel emprunt.

Au 30 septembre 2019, la Société affiche 10,9 K€ de crédits spots, 0,6 K€ d'effets escomptés non échus et 0 K€ de financements loi DAILLY (données non auditées).

- **Covenants financiers**

Néant.

La trésorerie nette du Groupe, correspondant à la différence entre les disponibilités, les concours bancaires et les effets escomptés non échus, s'élevait à 1,075M€ au 31 mars 2019 alors que le montant des dettes financières à échéance moins d'un an s'élevait à 756 K€ (principal et intérêts).

L'endettement financier net de la Société s'établissait à -1 075K€ au 31 mars 2019.

Au 30 septembre 2019, le montant de trésorerie disponible du Groupe s'élève à 6,9 M€ (donnée non auditée).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est faible.

3.3.2. Risques de taux de change

La grande majorité des transactions d'INNELEC MULTIMEDIA est réalisée en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations. Par ailleurs, la grande majorité des achats est réalisée en euros.

Néanmoins, dans le cadre du développement de son activité Licensing et des achats en USD qui peuvent en résulter, INNELEC MULTIMEDIA étudie la possibilité de se couvrir contre un éventuel risque de change.

La Société estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est faible.

3.4. Faits exceptionnels et litiges

Innelec Multimedia SA n'est engagée dans aucun autre litige significatif que ceux visés ci-après :

1 - Litiges prudhommaux :

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il existe 1 litige clos et 1 litige prudhommal en cours :

- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été évoquée devant le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes de Bobigny le 15 juillet 2015. L'audience de jugement du 5 octobre 2016, s'est déclarée en partage de voix (dans l'impossibilité de statuer, les juges étant dans l'incapacité d'obtenir une majorité absolue) par décision du 19 janvier 2017. Par jugement du 19 avril 2019 la formation de Départage du Conseil de Prud'hommes a dit le licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse et condamné INNELEC à verser au salarié la somme de 16 200 € de dommage-intérêts et à rembourser à Pole emploi un mois d'indemnité chômage.
- Suite à la rupture de sa période d'essai à l'initiative de la Société, un salarié a saisi le Conseil de Prud'hommes pour réclamer à INNELEC 29 000 euros de diverses indemnités. L'affaire sera examinée le 14 novembre 2019.

Aucun de ces litiges prud'homaux n'a été provisionné par la Société.

2 – Litiges douaniers :

Par acte du 15 mars 2017, la société INNELEC était citée à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Bobigny. Elle était poursuivie pour avoir, le 24 mai 2016, détenu 14 205 articles contrefaisant les dessins et modèles communautaires et la marque communautaire enregistrées par la société NINTENDO ; ces articles ont été libérés par l'Administration des Douanes le 2 octobre 2018. Elle était également poursuivie pour avoir, le 7 avril 2014, importé 600 articles contrefaisants de la marque communautaire de la société SONY Computer Entertainment. Ces articles ont été libérés par l'Administration des Douanes le 10 juin 2016.

Par courrier du 5 février 2018, la Douane a proposé de transiger avec la société INNELEC moyennant une reconnaissance de culpabilité et des pénalités de 7 000€, ce que la société INNELEC a refusé. L'affaire a été plaidée le 10 avril 2018 et, par jugement du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, la société INNELEC a été

relaxée des poursuites de l'Administration à la fois parce qu'il n'existait pas en réalité de contrefaçon mais encore parce que la procédure douanière était nulle.

L'Administration douanière n'a pas fait appel de ce jugement qui, devenu définitif, atteste que les saisies douanières réalisées dans ces dossiers « SONY » et « NINTENDO » étaient irrégulières et infondées.

Par courrier du 1^{er} avril 2019, la société INNELEC a demandé à l'Administration des douanes l'indemnisation de son préjudice, pour toutes les saisies irrégulières et infondées, à hauteur de 144 298€ au titre de l'indemnité légale de 1% par mois prévue à l'article 402 du Code des douanes ; et 574 083.48€ au titre du préjudice matériel subi par la société INNELEC prévu par l'article 401 du Code des douanes. Soit une demande de remboursement des préjudices subis par la société INNELEC d'un montant total de 718 381.48€.

Par courrier du 17 juin 2019 l'Administration des douanes a rejeté la demande de réparation présentée. INNELEC a alors assigné l'Administration des douanes en date du 16 août 2019 devant le Tribunal de Grande Instance de Créteil. Aucun calendrier de procédure n'a été fixé à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

3 – Autres éléments exceptionnels

Un fournisseur américain de produits de E-cigarette réclamait à la Société la somme de 110 012,33\$ (montant de facture contesté). Un protocole d'accord de régularisation limite la créance contestée à la somme de 68 085,88\$. Ce litige n'a pas été provisionné dans les comptes.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas sur une période couvrant au moins les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

La Société estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est moyen étant considéré que :

- La Société peut être confrontée à des litiges pouvant engendrer des coûts supplémentaires
- Les sommes demandées au titre des litiges ainsi que la récurrence de ces faits sont assez faibles

3.5. Propriété intellectuelle

INNELEC MULTIMEDIA dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par INNELEC MULTIMEDIA, sous le contrôle de leur conseil juridique.

Ci-après le détail des marques déposées dont dispose le Groupe :

Nom de la marque	N°	Date de dépôt / renouvellement	Titulaire
Marques françaises			
BOOK AND CO	N° 003006256	février 2000 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
DIF'GAMES	N° 043292834	mai 2004 Renouvellement déposé le 19 mai 2014	INNELEC MULTIMEDIA
INNO'SHOW	N° 063441470	septembre 2006 Renouvellement déposé le 19 juillet 2016	INNELEC MULTIMEDIA
DISTRI PLUS	N° 093640049	mars 2009	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL CHAIN STORE	N° 99824977	novembre 1999 Renouvellement en cours	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL SHOP	N° 99824973	novembre 1999 Renouvellement en cours	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL@archives	N° 003059667	octobre 2000 Renouvellement déposé le 6 août 2010	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL KIOSK	N° 3879149	décembre 2011	INNELEC MULTIMEDIA
Le Bonheur est dans Le Prix	N° 3683084	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX	N° 063449040	septembre 2006 Renouvellement déposé le 3 août 2016	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX FIJI	N° 4239453	janvier 2016	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX ICELAND	N° 164289107	juillet 2016	INNELEC MULTIMEDIA
VB VIRTUAL BUSINESS	N° 4367489	juin 2017	INNELEC MULTIMEDIA
ULTIMA	N° 1717910	avril 1990 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
ULTIMA GAMES	N° 1717911	avril 1990 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUA	N° 3468539	Décembre 2006 Renouvellement déposé novembre 2016	INNELEC MULTIMEDIA
DIFINTEL MICRO	N° 043292828	octobre 2004 Renouvellement déposé en mai 2014	INNELEC MULTIMEDIA
JE CONSOLE	N° 97679301	mai 1997 Renouvellement déposé le 28 avril 2017	INNELEC MULTIMEDIA
STRATAGAMES.COM	N° 3016965	mars 2000 Renouvellement déposé le 15 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
Joueurs Avant Tout !	N° 033263632	décembre 2003 Renouvellement déposé le 14 novembre 2013	INNELEC MULTIMEDIA
LA GRENOUILLE FRAISE	N° 134014946	juin 2013	JEUX VIDEO AND CO

Nom de la marque	N°	Date de dépôt / renouvellement	Titulaire
Marques communautaires			
KONIX	N° 9153834	juin 2010	INNELEC MULTIMEDIA
XANDRIE	N° 009119041	mai 2010	INNELEC MULTIMEDIA
JE TELECHARGE FACILE	N° 009829383	avril 2011	INNELEC MULTIMEDIA
UNITED STATES OF GAMERS	N° 009419508	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
ALLO TELECHARGEMENT	N° 009419656	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
HELLO TELECHARGEMENT	N° 009419623	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
ALLO ANTIVIRUS	N° 009419557	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
HELLO ANTIVIRUS	N° 009419615	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
SIMPLE CARE KONIX	N° 012975694	juin 2014	INNELEC MULTIMEDIA
DRAKKAR	N° 013530548	décembre 2014	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX ICELAND	N° 16262651	janvier 2017	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX HEROES	N° 16956071	juillet 2017	INNELEC MULTIMEDIA
JEUX VIDEO AND CO	N° 006018204	juin 2007/juin 2017	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL KIOSK	N° 10934008	juin 2012	INNELEC MULTIMEDIA
URBAN FLOW	N° 16096141	novembre 2016	INNELEC MULTIMEDIA

Il est rappelé que chaque dépôt de marque est valable pour une durée de 10 ans, ou 5 ans en cas de non utilisation effective par le déposant.

Toutes les marques ci-dessus sont en cours de validité et ont été renouvelées à l'échéance.

En date du 1^{er} juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois. Ce contrat est toujours en vigueur à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société

Les fonds de commerce des magasins détenus en propre figurent dans les comptes du Groupe pour leur valeur d'acquisition. Certains ont pu faire l'objet de réévaluation lors du regroupement de tous ces magasins en une seule entité juridique, opération approuvée par un commissaire aux apports nommé par le Tribunal de Commerce. Il est réalisé chaque année des tests de valeur de ces fonds de commerce effectués sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe. Au 31 mars 2019, la valeur nette des fonds de commerce d'INNELEC MULTIMEDIA s'élève à 175 K€

De la même manière, la valorisation des marques qui figurent au bilan correspond à la valeur d'achat. La valeur de ces marques peut être affectée par le montant du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente de la marque avec INNELEC MULTIMEDIA. Chaque année, des tests de valorisation des marques du Groupe sont réalisés sous le contrôle de ses commissaires aux comptes. Au 31 mars 2019, la valeur brute des marques issue des comptes sociaux au 31 mars 2019 s'élève à 4 941 K€ (MARQUE JEUX VIDEO AND CO, ULTIMA, JE CONSOLE, VIRTUA, DIFINTEL).

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011 une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3.3 M€. Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique de gestion de ce risque.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré qu'aucun actif significatif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

3.6. Assurances et couverture des risques

La politique d'INNELEC MULTIMEDIA en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Polices en vigueur au 31 mars 2019

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Objet	Montant de la couverture
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Domages survenus avant livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	14 000 000,00 €
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Domages survenus après livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	6 500 000,00 €
Responsabilité Dirigeant	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants ; Remboursement de la société souscriptrice ; Défense civile et défense pénale des dirigeants.	10 000 000,00 €
Multirisques des Risques d'Entreprise	ALLIANZ	Incendie et Risques Annexes ; Pertes d'Exploitation après Incendie et Risques Annexes ; Vol ; Bris des Glaces ; Bris de machines et/ou du matériel informatique ; Catastrophes Naturelles ; Frais de reconstitution des informations ; Frais supplémentaires d'exploitation pour le matériel de traitement de l'information,	46 000 000,00 €

Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Événements garantis d'office, Pertes indirectes)	16 000,00 €
Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Événements garantis d'office, Pertes indirectes)	210 000,00 €
Crédit Clients	Euler Hermès	Garantie des risques liés aux pertes subies du fait de l'insolvabilité de clients ; Risques liés aux exportations de marchandises d'origine étrangère (notamment les logiciels et matériels pour micro-informatique)	8 319 690,00 €
Auto Collaborateurs R.C	ALLIANZ	Responsabilité civile, défense, recours, vol et incendie	25 000,00 €
Déplacements professionnels - Etranger	AIG	Risques aériens - terrestres - décès accidentel - invalidité - frais médicaux - assistances aux personnes	50 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	230 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	250 000,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 980,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 000,00 €
Transport de marchandises	SIACI	Dommages et pertes garantis du matériel ainsi que les pertes de poids ou de quantités subies par les marchandises assurées	1 000 000,00 €
Fraude	EULER-HERMES	Police d'assurance souscrite depuis le 1/8/2016. Principalement fraude par tiers, fraude par préposé, cyber-fraude.	1 500 000,00 €

Ces polices d'assurance concernent la société mère.

Il convient par ailleurs de préciser qu'INNELEC MULTIMEDIA dispose également, pour 1 magasin Virtua et 2 magasins Ultima, d'un contrat d'assurance multirisques professionnelle.

Ces contrats ont été souscrits auprès d'Allianz et d'AXA et couvrent, entre autres, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile professionnelle, les catastrophes naturelles, les incendies, etc.

Sur base de la balance des comptes au 31 mars 2019, les primes d'assurances versées représentent un total de 505 K€ pour Innelec SA (pour tous les types d'assurances) et 12 K€ pour Jeux Video & Co, soit un total de 517 K€.

Vie des polices

La Responsable comptabilité et finance est chargée de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination de la société est INNELEC MULTIMEDIA, en abrégé I.M.M.

4.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 327 948 626.

Le Code LEI de la société est : 969500DXZLWVUPWMOL42

4.3. Date de constitution et durée de vie de la société

INNELEC MULTIMEDIA a été constituée le 30 août 1983 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

4.4. Siège Social, forme juridique, législation applicable et site internet

Le siège social de la société est fixé au :

45, Rue Delizy
Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex

Téléphone : +33 1 48 10 55 55

Télécopie : +33 1 48 91 29 12

INNELEC MULTIMEDIA est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

Site internet : <https://corporate.innelec.com/>

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que, sauf s'il en est disposé autrement au sein du présent document d'enregistrement universel, les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du présent document.

5. APERCU DES ACTIVITES

5.1. Présentation générale de l'activité de la Société

Historiquement distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), des consoles, jeux pour consoles, des logiciels professionnels et accessoires, INNELEC MULTIMEDIA a considéré, avec un marché du jeu vidéo en pleine mutation, qu'il était nécessaire et pertinent de développer son activité sur de nouveaux marchés, en particulier le Licensing.

Le Groupe se définit aujourd'hui comme un animateur de licences, proposant à la fois son offre historique mais également une gamme complémentaire et cohérente d'accessoires gaming et de produits sous licences.

Au 31 mars 2019, le Groupe a distribué ses produits auprès de 1 537 comptes clients actifs contre 1 722 en 2018 et 1 534 en 2017.

Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement. Néanmoins, les activités d'INNELEC MULTIMEDIA sont aussi présentes à l'étranger, en Europe au travers d'une équipe commerciale dédiée et en Afrique avec la société Multimédia Distribution Afrique créée en février 2012 dans le but de développer les ventes sur cette zone géographique. Les ventes au 31 mars 2019 hors France métropolitaine représentent 39,59% des ventes de marchandises d'INNELEC MULTIMEDIA.

Evolution du chiffre d'affaires consolidé INNELEC MULTIMEDIA par zone géographique

Zone géographique	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	M€	%	M€	%	M€	%
France Métropolitaine	67,92	66,61%	60,95	60,71%	65,33	60,41%
Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer	24,45	23,98%	28,44	28,33%	29,54	27,31%
Europe	6,94	6,81%	7,42	7,39%	9,77	9,03%
Afrique	2,18	2,14%	2,99	2,98%	3,12	2,89%
Autres	0,47	0,46%	0,60	0,60%	0,39	0,36%
TOTAL	101,97	100,00%	100,40	100,00%	108,15	100,00%

Le tableau ci-dessus permet d'observer que la hausse du chiffre d'affaires en valeur au cours du dernier exercice est essentiellement liée à la France métropolitaine et à l'Europe.

INNELEC MULTIMEDIA privilégie des accords exclusifs avec ses nouveaux fournisseurs, en particulier sur les lignes de produits Licensing bien que les accords conclus de longue date soient principalement non exclusifs. Concernant les accords clients, INNELEC MULTIMEDIA ne privilégie pas de distribution exclusive.

Evolution du nombre de références commercialisées par INNELEC MULTIMEDIA

	30 septembre 2019	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Nombre de références commercialisées	8 140	7 930	12 500	12 207

La baisse du nombre de références commercialisées par INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars 2019 correspond à l'arrêt de l'activité de vente de CD/DVD de la Société en fin d'exercice 2016/2017 et à la cession du fonds de commerce cigarettes électroniques. Entre le 31 mars 2019 et le 30 septembre 2019 le nombre de références commercialisées augmente légèrement, principalement du fait de l'activité Licensing.

INNELEC MULTIMEDIA commercialise au 30 septembre 2019 un catalogue de 8 140 références publiées par la quasi-totalité des éditeurs intervenant sur ce marché. Alors que pour une partie de leurs ventes, ces derniers commercialisent en direct leurs produits et services auprès de leurs clients, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire. La part estimée de chiffre d'affaires des éditeurs ainsi confiée à des prestataires spécialisés en distribution est d'environ 20 % du chiffre d'affaires global des éditeurs, selon une évaluation d'INNELEC MULTIMEDIA. Ce pourcentage devrait s'accroître au cours des années à venir : le coût de distribution en direct des éditeurs va augmenter de manière inversement proportionnelle aux volumes, alors qu'INNELEC MULTIMEDIA par sa capacité à disposer d'une offre complète et globale leur permet de toucher à moindre coût un large panel de clients. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux

éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients). Ainsi, malgré le recul du marché physique des jeux vidéo lié à la dématérialisation de leurs supports, celui-ci continuera de constituer une source de revenus importante pour la Société. Le marché physique des jeux vidéo représente encore près de 24% du marché français des jeux vidéo en 2018 d'après une estimation de SELL, de février 2018, soit 792 M€.

Par ailleurs, certains intervenants plus modestes du marché de l'édition peuvent faire appel à des distributeurs spécialisés pour la commercialisation de l'intégralité de leur chiffre d'affaires, ceux-ci ne disposant pas de service de distribution propre.

Les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent ainsi à un véritable prolongement de la démarche commerciale des intervenants éditeurs du secteur, voire à une totale substitution de leur force commerciale pour certains.

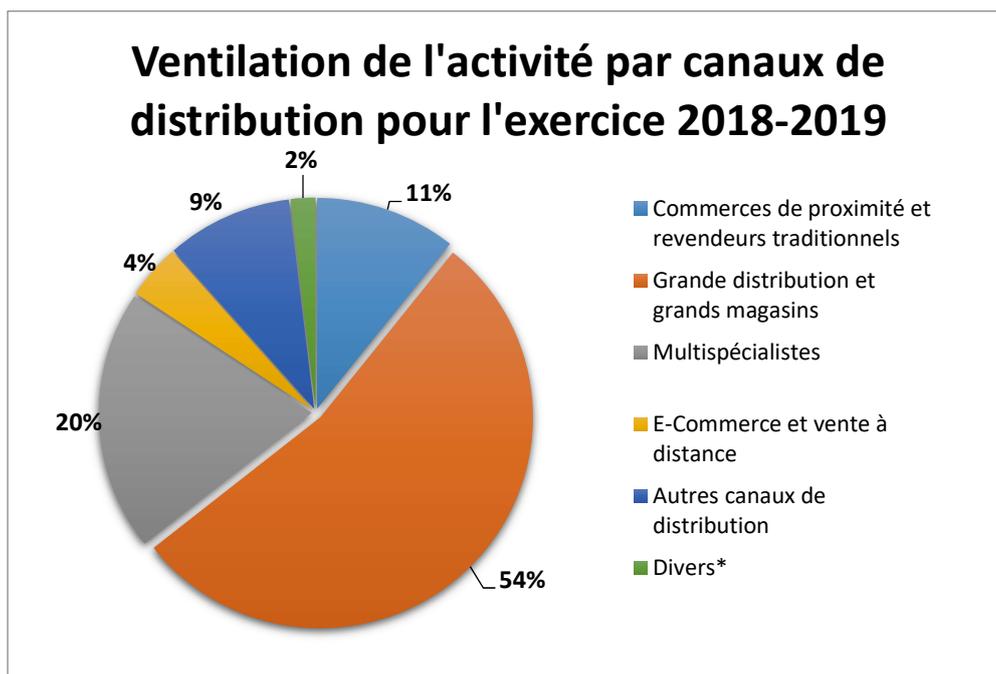
INNELEC MULTIMEDIA, à l'écoute des opportunités de marché, des attentes des utilisateurs finaux et fort de son expertise de distribution spécialisée, étoffe régulièrement son catalogue avec de nouveaux produits. Ainsi, l'activité Licensing, venue compléter l'offre du Groupe sur l'exercice 2016-2017, s'est développée, représentant 4,66% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 mars 2019 contre 3,22% lors de sa première année de commercialisation.

INNELEC MULTIMEDIA est un intervenant majeur du marché de la distribution spécialisée des produits multimédia et de loisirs en France. Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe :

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Chiffre d'affaires	108 153	100 402	101 966
Résultat opérationnel courant	1 722	1 000	(3 793)
Marge opérationnelle	1,6%	1,0%	-3,7%
Résultat financier	40	(226)	(164)
Résultat net, part du Groupe	1 557	2 157*	(6 253)

* Le résultat net 2017-2018 comprend 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive)

Malgré l'arrêt de l'activité de vente des CD/DVD en juillet 2017 puis de la cigarette électronique en septembre 2017, le Groupe affiche aujourd'hui l'une des plus larges gammes de produits distribués en France (Grandes distribution et grands magasins, commerces de proximité, revendeurs spécialisés, multi spécialistes etc.) La clientèle du Groupe affiche une très grande récurrence, ces intervenants étant idéalement servis par un Groupe tel qu'INNELEC MULTIMEDIA sachant gérer et délivrer un très grand nombre de références issues d'un panel d'éditeurs très divers. Seuls quelques clients isolés ont mis fin à leurs relations avec INNELEC MULTIMEDIA.



* Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.

5.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et sa chaîne de valeur

INNELEC MULTIMEDIA est principalement aujourd'hui un distributeur de logiciels et d'accessoires pour le grand public et pour les professionnels. Ainsi, le Groupe achète auprès des éditeurs les produits qui sont ensuite revendus auprès de revendeurs en relation directe avec les clients finaux que sont les particuliers et les professionnels (de type TPE ou PME).

L'objectif de la Société est donc de maximiser le service et l'apport de valeur ajoutée dans la prestation proposée aux éditeurs, afin d'ouvrir plus largement le différentiel de prix entre le coût d'achat des marchandises achetées par INNELEC MULTIMEDIA et le prix de vente de ces mêmes produits aux revendeurs.

En tant que distributeur, le Groupe doit s'assurer de collecter les produits propres à son réseau de distribution et est amené à devoir optimiser la gestion de stocks importants. Il lui faut également garantir la commercialisation des produits auprès d'un panel adapté de revendeurs. Par conséquent, l'organisation d'INNELEC MULTIMEDIA repose principalement sur ses approvisionnements, sa force de vente, sa logistique et son outil informatique.

5.1.1.1. Approvisionnement/relations fournisseurs

Le Groupe s'est toujours développé autour d'une organisation « fables » (en externalisant la production des produits qu'elle distribue) et s'approvisionne auprès de fournisseurs renommés que ce soit pour le multimédia avec notamment Activision, Bitdefender, Konami, Konix (marque détenue par Innelec), Microsoft, Nintendo, Pathé!, Sony, Ubisoft, Universal ou encore Electronic Arts et Warner ou pour les produits sous licence (Licensing).

3 Business Units, couvrant chacune un ou plusieurs univers connexes, regroupent l'ensemble des relations entre les fournisseurs et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing, et l'interface de l'équipe de vente. Ces business units ne constituent pas une sectorisation de l'activité car ces 3 business units ne se distinguent que par la nature des produits gérés.

- Business Unit 1 - Gaming :

- * Jeux vidéo, jeux PC, logiciels culturels éducatifs
- * Consoles
- * Accessoires officiels et accessoires consoles de constructeurs tiers
- * Logiciels professionnels
- * Produits sous licences.

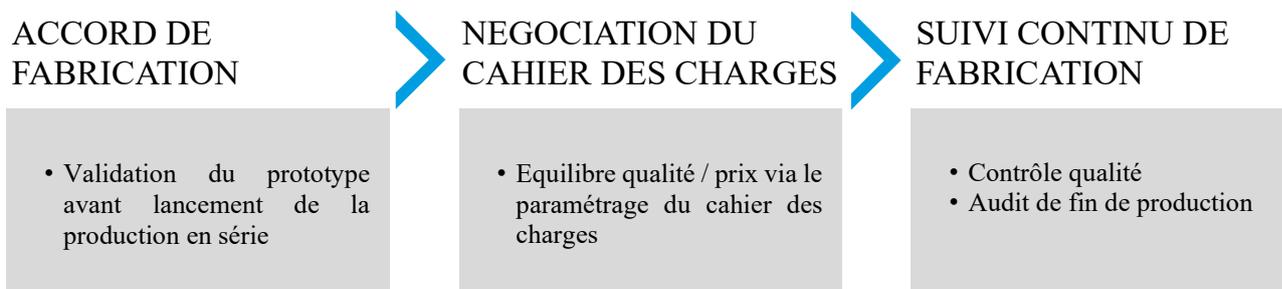
- Business Unit 2 - Mobilité et objets connectés :

- * Mobilité : accessoires audio (casques...), protections (housses...), câbles et chargeurs, stockage (cartes mémoires, clés USB...), actions cams, divers (supports, perches...)
- * Objets connectés. Ils sont répartis selon différents domaines : santé, sport, sécurité de la maison, domotique, sécurité des personnes, loisirs
- * Produits dérivés sous licences

- Business Unit 3 - Konix (gamme de sa marque en propre) :

- * Gaming
- * Mobilité
- * Objets connectés
- * Produits dérivés sous licences

Processus de fabrication des produits distribués par Innelec Multimédia est le suivant :



A titre indicatif, 66% des achats sont réalisés auprès de 3 fournisseurs et Innelec Multimédia travaille avec près de 35 fournisseurs pour les produits de sa marque Konix®.

Le service sourcing a pour mission de trouver en Asie, en particulier en Chine, les nouveaux produits qui s'inscrivent dans la stratégie de diversification de la société. Il s'agit des produits de la mobilité, des objets connectés, des produits pour le Licensing et des accessoires pour l'écosystème des jeux vidéo. Le cas échéant, ces produits peuvent être destinés aux marques propres (Konix, Simple Care Konix, Fiji Konix, Konix Iceland, Drakkar). Une partie de l'équipe sourcing parle couramment mandarin. L'équipe et le Directeur Général Délégué se rendent en Asie et en Chine de façon régulière et l'équipe sourcing dispose d'un relais sur place qui assure notamment la liaison avec les différents fournisseurs.

5.1.1.2. Vente et marketing

Généralement, les grands éditeurs et fabricants internationaux gèrent eux-mêmes la distribution de leurs produits (pour environ 80% de leur activité). En revanche, pour le grand nombre de petites et moyennes entreprises d'édition ou de fabrication d'objets électroniques, il est nécessaire de recourir à un service de distribution.

Dans un tel contexte, INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition de ses plus gros clients fournisseurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 20% de clients qu'ils ne peuvent gérer de façon économique en direct, selon l'évaluation d'INNELEC MULTIMEDIA. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

- Les circuits de distribution

Répartition CA / commerces

	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Chiffre d'affaires (M€)	108,2	100,4	102,0
Commerces de proximité et revendeurs traditionnels	10,73%	13,28%	23,7%
Grande distribution et grands magasins	53,63%	54,58%	51,6%
Multispécialistes	19,96%	18,58%	8,6%
E-Commerce et vente à distance	4,19%	2,76%	5,4%
Autres canaux de distribution	9,59%	6,84%	5,7%
Divers*	1,90%	2,21%	
E-cigarettes	0,00%	1,75%	5,0%

* Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients. Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

La distribution d'INNELEC MULTIMEDIA passe par différents commerces comme le démontre le tableau ci-dessus.

Le principal canal de distribution des produits d'INNELEC MULTIMEDIA correspond à la grande distribution et aux grands magasins représenté par Carrefour et Casino par exemple. Ainsi, le Groupe a réalisé 53,63% de son chiffre d'affaires par ce circuit, en légère régression par rapport à l'exercice 2017-2018 (54,58%). Les multispécialistes ont vu leur pourcentage de chiffre d'affaires légèrement augmenter à 19,96% du chiffre d'affaires contre 18,58% sur l'exercice 2017-2018. Les commerces de proximité et les revendeurs traditionnels participent eux à hauteur de 10,73% du chiffre d'affaires 2018-2019 contre 13,28% sur l'exercice précédent.

Enfin, l'activité cigarette électronique, qui représentait 1,75% du chiffre d'affaires de l'exercice 2017-2018 a été cédée en septembre 2017. Compte-tenu de ses nouveaux enjeux et de la taille relativement modeste de l'activité dans son chiffre d'affaires, INNELEC MULTIMEDIA a souhaité se recentrer sur son coeur de métier.

L'évolution de la répartition des ventes entre les différents canaux de distribution au cours des 3 dernières années reflète l'importance accordée par INNELEC MULTIMEDIA au canal de la grande distribution et des grands magasins qui demeure le principal canal de distribution des produits de la société, malgré une baisse de sa part due au recul du marché du jeu vidéo physique. Cette tendance confirme la stratégie du groupe qui a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins sur le créneau du loisir ou des produits logiciels dédiés aux professionnels.

- La distribution via les marques propres

Auprès des revendeurs indépendants ne disposant pas d'une marque nationale, INNELEC MULTIMEDIA a développé ses propres marques (Virtua, Ultima, Difintel et JE Console), marques aujourd'hui regroupées sous une marque signature : Jeux vidéo & Co. Cette dernière est une signature commerciale ayant une identité graphique et une communication propre à l'ensemble des marques qui composent son réseau. Le chiffre

d'affaires réalisé par les marques en propre représente respectivement 6,03%, 7,93% et 10,96% du chiffre d'affaires total du groupe en 2019, 2018 et 2017.

Ces marques, que le Groupe licencie à ces revendeurs indépendants, leur permettent de bénéficier d'un appui marketing (catalogues, sites internet, actions de promotion et publicité, études et veilles de marché...) et de la fourniture de logiciels informatiques leur permettant d'améliorer leur fonctionnement (logiciel &Commando Points de vente).

- **La distribution en ligne**

Concernant ses activités historiques, INNELEC MULTIMEDIA distribue via Internet des produits physiques auprès de revendeurs en ligne avec une forte notoriété comme Cdiscount, Amazon, LDLC et Rueducommerce.com.

- **Le marketing**

Tous les types de distribution peuvent bénéficier du marketing du Groupe. En effet, le Groupe est garant du conseil, de l'information, de préconisation des produits au travers de différents catalogues ou d'un accès internet présentant les sorties de produits à venir et les produits disponibles (catalogues Avant-Première, magazines Jeux Vidéo & Co et Impact Multimedia), et, en conséquence, les quantités et types de produits à commander auprès de la Société. Le marketing d'INNELEC MULTIMEDIA offre également une bonne vision globale du marché (risque de cannibalisation entre différents jeux ayant le même thème dont la sortie est prévue au même moment ...).

- **Le site extranet : Virtual Business**

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des professionnels clients du Groupe, à leur demande, un accès à Virtual Business, site extranet où ces derniers peuvent trouver des informations en temps réel sur les disponibilités et les prix personnalisés des produits, des fiches produits détaillées, des démos, un accès gratuit 24 H / 24 à l'ensemble des informations et la possibilité de passer leurs commandes et de les suivre en temps réel.

5.1.1.3. Logistique

La diffusion des produits doit nécessairement bénéficier d'une gestion logistique efficiente. Il convient de distribuer dans de nombreux points de vente de multiples produits.

De plus, grâce à son système logistique automatisé, INNELEC MULTIMEDIA a la capacité de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, et de fournir au transporteur des colis pré-codifiés avec un système de codes-barres permettant le routage dans des conditions maximum de rapidité, de sécurité et de traçabilité. Les équipes logistiques sont réparties selon leurs responsabilités (réception, rangement, préparation des commandes, expéditions, services clients et SAV). Ainsi, toute commande prise avant 18 heures est livrée chez le client le lendemain matin avant midi dans toute la France, grâce aux services de plusieurs sociétés de routage qui sous-traitent la livraison pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Au niveau de la logistique d'approvisionnement, pour les nouveaux produits, les commandes sont passées environ 1 mois avant leur sortie officielle sur le marché. Lors de la sortie d'un produit (nouveau), les revendeurs passent des commandes importantes afin de satisfaire la demande de la clientèle. Les réapprovisionnements sont ensuite échelonnés au jour le jour durant toute la durée de vie du produit.

INNELEC MULTIMEDIA maîtrise l'ensemble des étapes de la chaîne logistique :



Au 31 mars 2019, les stocks de produits bruts représentaient 29 jours d'achats hors taxes, calculés selon la formule : Stock brut moyen * nombre de jours / achats consommés HT, soit un montant de stocks bruts moyens de 7,3 M€, sur achats consommés HT de 91,8 M€ au cours de l'exercice. Ce niveau de stocks permet à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir à ses clients une très grande réactivité. Au 31 mars 2018, les stocks de produits bruts représentaient 24 jours d'achats hors taxes, soit un montant de stocks bruts moyens de 6,5 M€ et 32 jours d'achats hors taxes représentant un montant de stocks bruts moyens de 8,1 M€ au 31 mars 2017.

Au niveau de la logistique sortante, la Société fait appel à des prestataires de services notamment pour la livraison des produits partout en France.

5.1.1.4. Support de l'informatique

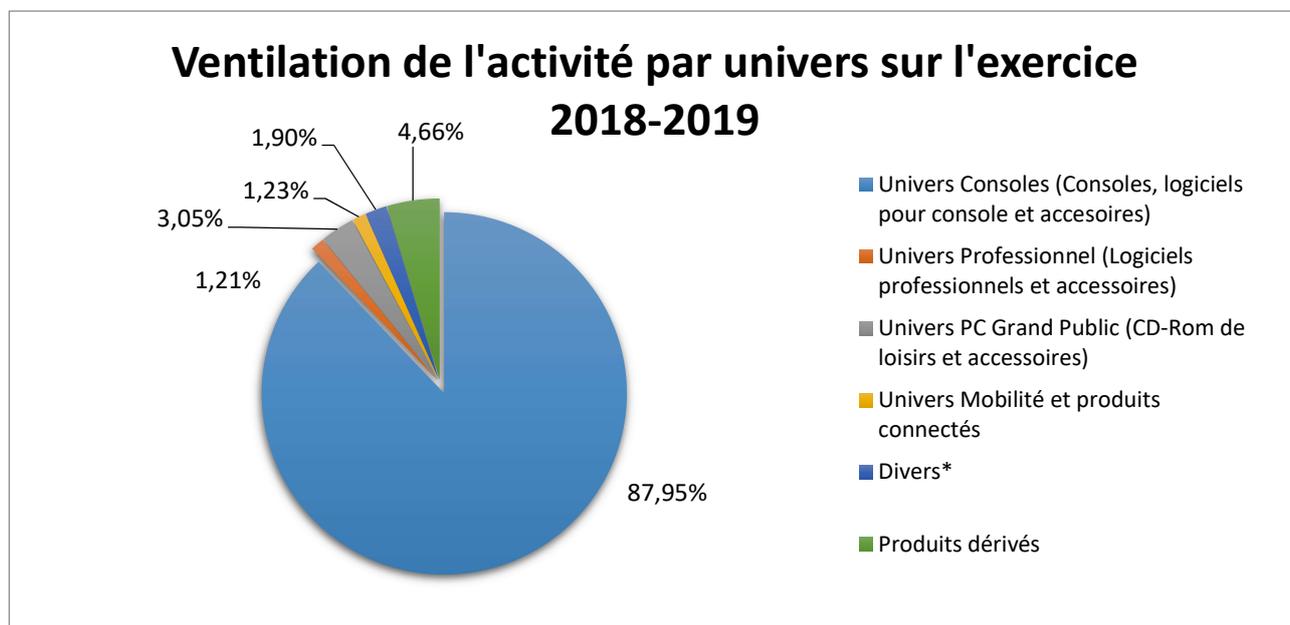
L'informatique est un élément essentiel pour l'activité de distribution du Groupe.

Afin de doter sa force de vente et ses clients d'outils informatiques d'aide à la vente toujours plus performants et efficaces, INNELEC MULTIMEDIA a fait développer un logiciel : &Commando. Ce logiciel existe en plusieurs versions, adaptées à des besoins différents à savoir : &Commando pour les commerciaux itinérants, &Commando CRM pour la gestion de la relation client et &Commando Points de vente destinée directement aux clients du Groupe pour leurs commandes.

La chaîne de valeur ainsi créée par INNELEC MULTIMEDIA est importante, avec une valeur ajoutée induite par une information de qualité sur les produits et les prévisions et anticipations de vente, par une gestion optimale des contraintes logistiques liées à une gamme extrêmement large de produits, par un partage des risques (gestion des invendus et des retours), par la qualité des reportings fournis aux éditeurs.

L'activité se base donc essentiellement sur l'approvisionnement, la vente, le marketing et la logistique d'INNELEC MULTIMEDIA tirant aussi bénéfice de son support informatique. Ces maillons de la chaîne de valeur du Groupe sont la source de création de valeur sur lesquels le Groupe peut s'appuyer pour développer son organisation, son activité et son offre.

5.1.2. L'offre de produits



L'activité du Groupe est issue à 87,95% des consoles et jeux vidéo qui reste le cœur de métier du Groupe.

Bénéficiant de la maîtrise de sa chaîne de valeur, INNELEC MULTIMEDIA a profité de ses maillons particulièrement créateurs de valeur pour se lancer dans les produits de mobilité, les objets connectés, et les produits sous licences. Sa réputation de distributeur éclectique et performant, son excellente logistique, son marketing réseaux, la qualité de ses outils informatiques et son sourcing en Chine pour le matériel, permettent aisément au Groupe de s'étendre sur d'autres marchés.

Cette activité Licensing, correspondant à la commercialisation des produits sous licences, représente 4,66% du chiffre d'affaires d'INNELEC MULTIMEDIA (contre 3,22% à l'exercice précédent) soit plus de 5M€ contre 3,23M€ au 31 mars 2018.

La répartition du chiffre d'affaires par secteur est restée relativement stable tout au long des trois dernières années bien que la part de l'univers Consoles ait légèrement augmenté par rapport aux années précédentes du fait de l'arrêt des deux activités sus-visées.

5.1.2.1. Les logiciels de loisirs

Les logiciels de jeux :

Très variés en termes de thèmes, ces logiciels peuvent être des jeux d'arcade, des jeux d'aventure, des jeux de sports, des jeux de simulation, des jeux de stratégie / wargames, des jeux de société. Il convient d'ajouter que pour tous ces jeux, de nombreux accessoires sont également disponibles et commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

Les logiciels culturels et vie pratique :

Les sujets sont également dans cette catégorie nombreux : la gastronomie, l'œnologie, le cinéma, la décoration, la géographie, l'astronomie, le droit, les encyclopédies et dictionnaires, la généalogie, l'histoire, la médecine, la mode, la musique, la nature, la peinture, les musées, la politique, les religions, le tourisme.

Il n'y a pas moins de 90 catégories pour illustrer tous les produits culturels. Il faut noter également la partie "Vie Pratique", qui regroupe tous les produits d'édition personnelle.

Les logiciels éducatifs :

Ces produits sont destinés à des publics différents : tout d'abord, la première cible d'âge concerne les enfants, à partir de 3 ans. Les logiciels éducatifs sont là pour apprendre tout en s'amusant. Il existe des logiciels par matière (français, mathématiques, anglais ...), et des jeux à vocation éducative. Le côté ludique est primordial pour ces références. Dans les écoles, de plus en plus de logiciels pédagogiques sont utilisés. La deuxième cible d'âge concerne les adultes qui souhaitent se former : apprendre une langue, par exemple ou la musique etc.

Evolution du nombre de références commercialisées	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de références de Logiciels de jeux	2 100	2 091	622
Nombre de références de Logiciels culturels et éducatifs	9	15	32

5.1.2.2. Les consoles, jeux pour consoles et leurs accessoires

3 gros intervenants se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 4, PlayStation 3, Ps Vita), NINTENDO, avec notamment sa console Switch, et enfin Microsoft, avec sa nouvelle console XBOX One.

Ces différents produits représentent des montants de chiffres d'affaires importants et des enjeux significatifs pour ces 3 groupes. Comme pour les jeux sur micro-ordinateurs, les jeux qui alimentent ces différentes plate-formes se divisent par catégories : Action Combat, Sport Course, Role Aventure, Famille Jeunesse.

INNELEC MULTIMEDIA a créé en décembre 2014, la marque Konix Drakkar qui correspond à des accessoires qualitatifs (manette, casque, clavier, souris ...) pour un public de gamers. Cette marque, dédiée aux produits Gaming PC, totalisait 5 références en 2015. Elle en compte désormais 66 au 31 mars 2019.

Concernant la marque propre Konix créée en septembre 2006, elle totalise à ce jour 300 références sur l'ensemble des gammes de produits, dont les accessoires pour l'écosystème du jeu vidéo. A noter que Konix est une marque présente dans l'écosystème du jeu vidéo pour consoles mais également de la mobilité et des objets connectés. Cette marque comprenait respectivement 307 et 370 références en 2017 et 2018.

INNELEC MULTIMEDIA a par ailleurs vendu au cours de son exercice 2018/2019 87 nouvelles références d'accessoires de la marque Konix dont des manettes de consoles ou des périphériques de PC adaptés aux jeux vidéo.

5.1.2.3. Les logiciels professionnels et accessoires

Cette ligne de produits regroupe les logiciels bureautiques, graphiques, les utilitaires, les logiciels de communication, de gestion et de formation.

Les logiciels bureautiques :

Cette catégorie intègre non seulement les traitements de texte, (le plus connu étant Word de Microsoft), mais également les tableurs (feuilles de calcul), les bases de données (gestion de fichiers reliés entre eux) et des aides

à la rédaction et à la présentation, pouvant être classés de la manière suivante : les correcteurs, les dictionnaires, les aides à la traduction, la dictée vocale, la Préao (présentation assistée par ordinateur).

Les logiciels graphiques :

Cette catégorie regroupe tous les produits permettant la création d'illustrations, la retouche de documents photographiques, et leur mise en page, à destination des entreprises ou des professionnels des arts graphiques.

Les utilitaires :

Vaste domaine qui concerne tous les programmes spécialisés qui facilitent et protègent l'exploitation des parties techniques de l'ordinateur : la gestion de la mémoire vive, du disque dur, du système d'exploitation.

Les logiciels Internet et de communication :

Dans cette rubrique, se retrouvent les logiciels de téléphonie, de télécopie, les transferts de fichiers, la prise de contrôle à distance (enseignement ou télémaintenance), et bien sûr tout ce qui touche à Internet.

Les logiciels de gestion :

De la comptabilité à la paye, en passant par la gestion commerciale ou boursière, cette catégorie regroupe tous les logiciels nécessaires à la gestion de l'entreprise, quelque soit sa taille, et de la petite entreprises aux professions libérales.

Les logiciels de formation :

Dépassant le cadre des seuls logiciels bureautiques et des formations centrées sur Word, Excel ou autres Access, l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA permet aujourd'hui à chacun dans l'entreprise de s'autoformer, de manière interactive, aux logiciels graphiques, à Internet ou plus directement au marketing ou à la création d'entreprise : tout un programme, qui ne cesse de s'étendre et qui intéresse chaque entreprise, par la souplesse et la rentabilité conférées.

Evolution du nombre de références commercialisées	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de références de Logiciels professionnels et accessoires	198	237	443
Nombre de références d'accessoires Gaming	797	818	

Une orientation produits marquée par une certaine saisonnalité, mais également par une dépendance accrue au calendrier des sorties de produits à l'initiative des éditeurs.

La forte proportion de produits et accessoires liés à l'univers du jeu vidéo et plus largement à l'univers des loisirs implique de fait une saisonnalité relativement forte de l'activité au cours de l'année. La répartition du chiffre d'affaires selon chaque trimestre est indiquée ci-dessous :

CA, données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2019		31 mars 2018		31 mars 2017	
	Répartition	%	Répartition	%	Répartition	%
T1 (avril à juin)	14,2	13,1%	15,3	15,2%	14,6	14,3%
T2 (juillet à septembre)	25,0	23,1%	23,2	23,1%	21,2	20,8%
T3 (octobre à décembre)	46,9	43,3%	42,0	41,8%	44,1	43,3%
T4 (janvier à mars)	22,1	20,4%	19,9	19,8%	22,1	21,7%
Total	108,2		100,4		102,0	

Il faut noter une certaine saisonnalité de l'activité de la Société à la période de fin d'année calendaire (3^{ème} trimestre comptable du Groupe). Même si celle-ci est en recul par rapport à l'exercice précédent en absolu (47 M€ au 31 mars 2019 contre 42 M€ en 2018, soit une hausse de près de 12%), le chiffre d'affaires du troisième trimestre est en légère augmentation en relatif : sa part est passée de 41,8% au 31 mars 2018 à 43,3% au 31 mars 2019.

Le chiffre d'affaires annuel 2018-2019 d'INNELEC MULTIMEDIA s'élève à 108,2 M€ dans un marché en décroissance.

La ventilation des trois autres trimestres est relativement équilibrée puisque la répartition oscille entre 13,1% et 23,1% pour les T1, T2 et T4.

Par ailleurs, il convient de noter que malgré le contexte économique fragile, le T3 semble toujours aussi actif en termes d'attractivité de la clientèle en magasin, lié notamment aux fêtes de fin d'année.

5.1.2.4. Produits de mobilité

Les produits de l'univers mobilité se structurent selon les familles suivantes :

- Audio : casques, enceintes audio et équipements DJ (SONY, SENNHEISER, KONIX, HERCULES, NGS, URBANISTA,...)
- Protections : housses, sacoches, protections écrans (KONIX, NGS, MIRACASE, CYGNETT...)
- Charges et câbles : powerbanks, chargeurs, câbles (KONIX, NGS, SMARTOOOLS, SONY, CYGNETT...)
- Stockage : cartes mémoire, disques durs, clés USB (ADATA, STRONTIUM, PHOTOFAST)
- Action Cams : caméras d'action et accessoires associés (SONY, POLAR PRO, NGS, KONIX, MONSTER VISION)
- Divers accessoires pour smartphones et tablettes : supports, perches, adaptateurs BT,... (KONIX, NGS, CYGNETT)

Evolution du nombre de références commercialisées	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de références de produits de mobilité	719	732	994

Ainsi, en 2018-2019, le catalogue vendu des produits de la mobilité inclut 719 références, dont 102 sous la marque propre Konix.

5.1.2.5. Les objets connectés

Innelec profite toujours de l'essor du marché des objets connectés pour continuer à développer son offre qui s'articule autour des principales thématiques suivantes :

La santé connectée :

- Gamme Simple Care Konix (marque propre) : balance connectée, thermomètre connecté, tensiomètre connecté, oxymètre connecté, Tensiomètre de poignet connecté
- Balance connectée Wow
- Fourchette connectée Slow Control
- Rainbow : brosse à dent connectée pour enfants (fabriquée par Vigilant). Elle permet de contrôler la qualité du brossage.

Le sport :

- Bracelets cardiofréquences MIO, VELO, FUSE
- Tracker d'activité Fitbug

Loisir :

- Enceinte Bluetooth sans fil
- Jouet connecté à une application notamment le pistolet connecté « AR GUN CONNECTE »

La sécurité pour la maison : systèmes d'alarme SMANOS et CHUANGO

La domotique : ampoules connectées Tabu

La sécurité des personnes :

- Smart Baby Phone
- Beluvv : bracelet qui permet de localiser le porteur du bracelet

Evolution du nombre de références commercialisées	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de références d'objets connectés	35	38	427

Au cours de l'exercice 2018-2019, 35 références ont été diffusées contre 427 en 2016-2017. En effet, la Société a recentré son activité sur des lignes de produits les plus dynamiques en cessant la commercialisation des produits d'objets connectés les moins attractives.

Les fournisseurs d'objets connectés sont généralement soit des start-ups mono-produit, soit des acteurs majeurs de l'industrie électronique qui ont donné des fonctions de connexion à leurs gammes déjà existantes. INNELEC MULTIMEDIA s'approvisionne principalement en Asie, en Chine, grâce à son équipe sourcing.

INNELEC MULTIMEDIA essaie de privilégier les accords de distribution exclusive et a créé ses marques propres Konix et Simple Care Konix.

5.1.2.6. Le Licensing

INNELEC propose depuis septembre 2016 une offre riche et diversifiée de produits dérivés du monde du jeu vidéo et des licences exclusives, qui vont des figurines aux T-shirts en passant par les casquettes, sacs Super Mario™, Zelda™, Pokémon™, des porte-clés LEGO™ Star Wars™ ou Super Heroes, des mugs Simpsons™ et bien d'autres déclinaisons.

INNELEC MULTIMEDIA a considérablement élargit sa gamme de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 3 700 références actives sur une quinzaine de fournisseurs, dont certains récemment ouverts :

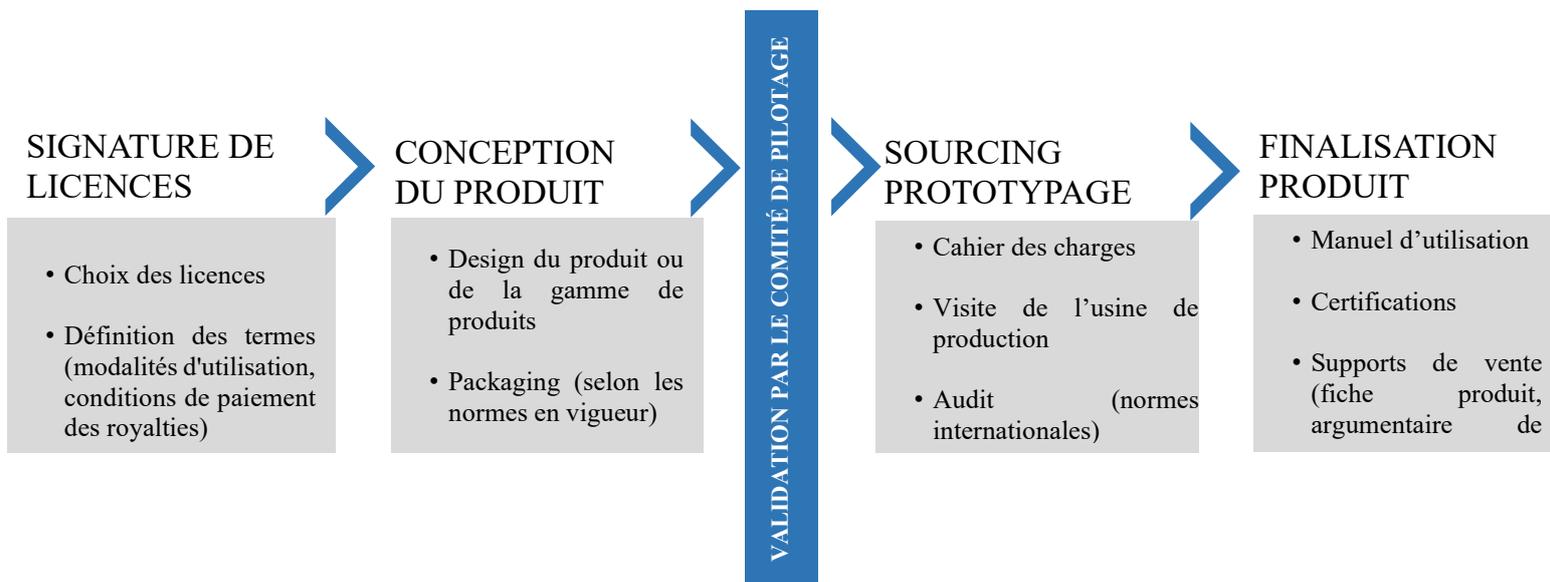
- . Contrat de distribution avec Exquisite Gaming en septembre 2018
- . Distribution officielle de Noble Collection (gamme Harry Potter) en septembre 2018.
- . Contrat de distribution avec Jazware (gamme Fortnite) en février 2019

L'entreprise dispose désormais d'une gamme complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek » (cf. paragraphe 5.1.3 du présent Document d'Enregistrement universel).

Sur ces 3 700 références, INNELEC en a vendu 3 270 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Les contrats de distribution de ces produits sont généralement signés pour une durée d'un an et sont renouvelés tous les ans en conformité avec les dispositions de la Loi de la consommation. Pour les contrats de plus d'un an, leur résiliation prévoit un délai de prévenance raisonnable pour chacune des parties, de 6 mois en moyenne.

INNELEC MULTIMEDIA maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur de cette activité ;



5.1.3. L'offre de services

Sur l'exercice 2018-2019 l'entreprise a développé deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et leur permette de mettre en place et d'animer l'ensemble de son offre.

Les espace Geek :

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau Jeux Vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société a transformé 26 magasins dont 4 magasins 100% sous le format espace Geek.



La Geek Collection :

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

5.1.4. Perspectives et stratégie à moyen terme

INNELEC MULTIMEDIA est un acteur incontournable du marché français en termes de distribution de produits culturels et de loisirs aux particuliers et de logiciels aux professionnels. Le Groupe a ainsi développé et mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie simple et sécurisée visant notamment à limiter toute dépendance forte relative au fait de n'être présent que sur un type de produits ou au fait d'afficher une concentration clients trop forte.

Ainsi, la Société est présente sur des segments de produits différents (logiciels de loisirs, consoles / jeux pour consoles / accessoires gaming, produits dérivés, logiciels professionnels, etc.).

INNELEC MULTIMEDIA poursuit cette stratégie de diversification en direction de produits générateurs de fortes marges tels que le Licensing tant en distribution que sur sa marque propre Konix et ce afin d'offrir à ses clients une gamme de produits et services élargie.

En complément de la diversification produits, le Groupe va poursuivre ses efforts de développement sur l'Europe et l'Afrique, qui restent aujourd'hui les zones de développement géographiques prioritaires d'INNELEC MULTIMEDIA.

INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins, quels que soient les produits recherchés sur le créneau du loisir ou les produits logiciels dédiés aux professionnels. Le Groupe, qui est aujourd'hui bien implanté dans les différents réseaux des revendeurs spécialisés, a confirmé l'importance de son rôle auprès des clients grands magasins. Il convient de rappeler qu'aucune dépendance forte ne résulte du positionnement d'INNELEC MULTIMEDIA auprès des grandes surfaces, compte tenu de la nature même de l'organisation de ces clients.

L'essor d'Internet et sa participation à la dématérialisation des supports logiciels a eu un impact majeur sur la commercialisation et la protection des logiciels de loisirs et des logiciels professionnels. Il place la société face à une nouvelle concurrence, celle des développeurs et des éditeurs qui ont désormais la possibilité de commercialiser leurs logiciels directement à partir de leur propre plateforme ou de plateformes tierces. Le passage par un intermédiaire de distribution comme INNELEC MULTIMEDIA est alors contourné grâce au digital et les barrières à l'entrée liées à la distribution sont réduites. Les résultats d'INNELEC MULTIMEDIA sont ainsi négativement impactés du fait du recul du marché physique sur lequel la Société se positionne.

Depuis la fin de l'exercice clos le 31 mars 2018, INNELEC MULTIMEDIA a eu pour ambitions :

- de devenir l'intégrateur de références des offres « Geek » pour les réseaux de distributions en France,
- de développer les ventes et dupliquer son modèle sur le marché de l'Afrique Francophone, et
- d'élargir de la distribution de ses produits sous marque KONIX en France et à l'international.

À la conquête du grand public, les mesures adoptées par INNELEC MULTIMEDIA sur les offres Geek (cf. paragraphe 5.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel) permettaient à la société de devenir un acteur incontournable du marché de la pop culture (marché générant, selon Micromania, plus de 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires par an). Ces produits sont liés au succès des blockbusters du cinéma, comics et jeux vidéo. Ils offrent une meilleure rentabilité aux distributeurs, revendeurs, à savoir des marges supérieures aux autres produits d'un rayon gaming. Au travers de l'installation de cornes appelés « Espace Geek », dédiés à l'univers de la pop culture, le Groupe a pour objectif de favoriser la vente des produits sous licences. INNELEC MULTIMEDIA entend renforcer son catalogue, à travers un élargissement de la gamme de produits, effectué notamment pour la marque Drakkar, spécialiste des accessoires de gaming, mais aussi de diversifier ses licences, comme cela a été fait en juin 2018 avec la marque World of Tanks.

Avec pour objectif de devenir un animateur de licences de la conception à la distribution clé en main pour les réseaux de distribution, INNELEC MULTIMEDIA a, au cours de l'exercice 2018-2019, poursuivi le développement de ses produits à licences propriétaires et signé de nouveaux accords de licence à fort potentiel avec notamment le lancement officiel d'enceintes All Blacks à l'occasion de la coupe du monde de Rugby en septembre 2019 ou le lancement d'une gamme d'accessoires GAMING avec la licence FFF à la même date que le jeu FIFA 2020.



INNELEC MULTIMEDIA souhaite s'implanter davantage sur le continent Africain, un marché à fort potentiel, avec plus de 350 millions de personnes, et dont la classe moyenne se développe très rapidement. Sur ce continent, les produits sont d'ores et déjà mis en vente à travers la marque « JeuxVideo&Co », avec des partenaires locaux présents dans près de 11 pays, dynamisant ainsi le volume de commandes.



L'élargissement de la distribution de ses produits sous marque KONIX permettrait à la société de se développer à l'international, via des partenariats en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, déjà 23 pays ouverts à l'export. La marque KONIX souhaite innover et propose ainsi un catalogue de produits tels que les accessoires de gaming de haute qualité, complété par un service de merchandising renouvelé.

La forte progression du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur les produits dérivés entre mars 2018 et mars 2019 (+1,9M€), activité à forte marge, incite INNELEC MULTIMEDIA à envisager une évolution de son mix-produit au profit de l'activité Licensing comme présenté ci-dessous :

	INNELEC DISTRIBUTION	INNELEC LICENSING
2018-2019	95%	5%
2021-2022	80-85%	15-20%

La stratégie d'évolution du mix produit avec l'activité de licensing devrait accompagner la croissance du chiffre d'affaires ainsi que l'amélioration de la rentabilité dans les années à venir.

Dans le cadre de sa stratégie d'évolution du mix produit, INNELEC va également développer son offre de service d'aménagement et de gestion de point de vente « Geek » tout en consolidant son activité de distribution, notamment sur l'activité console qui constitue une véritable opportunité pour l'année 2020 avec la sortie de la PS5 chez Sony et de la nouvelle Xbox chez Microsoft.

5.2. Les principaux marchés

Le marché historique d'INNELEC MULTIMEDIA, à savoir principalement le marché des jeux vidéo, est caractérisé par la notion de cycles, correspondant notamment aux différentes générations de consoles. Ainsi, sur une longue période, ces cycles génèrent une fluctuation du chiffre d'affaires pour INNELEC MULTIMEDIA.

De plus, le marché du jeu vidéo physique se caractérise par un certain degré de maturité et par de nouvelles tendances telles que la dématérialisation.

Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA a considéré qu'il était nécessaire et pertinent de développer son activité sur de nouveaux marchés, en particulier la mobilité, les objets connectés et les produits à licences, produits qui devraient contribuer à faire évoluer le mix produits, le niveau de rentabilité et le profil de croissance du Groupe dans les prochaines années. A l'inverse, les activités de vente des CD/DVD et des cigarettes électroniques ne s'inscrivant pas dans le profil de croissance du Groupe, elles ont été arrêtées respectivement en juillet 2017 et en septembre 2017.

% du chiffre d'affaires consolidés par univers	31 mars 2019	31 mars 2018
Univers Consoles	87,96%	87,12%
Univers Professionnel	1,21%	2,58%
Univers PC Grand Public	3,05%	3,26%
Univers Mobilité et Produits connectés	1,23%	1,85%
Univers Musique et Vidéo	0,00%	0,16%
Univers E-cigarette	0,00%	1,81%
Licensing	4,66%	3,22%
Divers*	1,90%	

* Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.

5.2.1. Le marché physique des jeux vidéo en France

Le marché du jeu vidéo est composé de plusieurs segments que sont essentiellement les consoles (hardware), les jeux (software) et les accessoires.

Avec plus de 95 M€ de chiffre d'affaires réalisés par l'univers consoles sur l'exercice 2018-2019, soit une progression de 8,7 % par rapport à l'exercice 2017-2018. INNELEC MULTIMEDIA a près de 5,2 % de part de marché des jeux vidéo physiques en France (estimé à 1,8 Md€ en incluant les accessoires par l'étude « L'Essentiel du jeu vidéo » du Syndicat des Editeurs de Logiciels et de Loisirs « SELL » de février 2019).

Sur l'année 2018, le marché des jeux vidéo dans son ensemble, dématérialisation incluse, extériorise une croissance dynamique de 15% par rapport à 2017, à près de 4,9 milliards d'euros selon l'étude du SELL de février 2019.

Le chiffre d'affaires global du marché est constitué :

- d'une part des ventes de jeux console, jeux PC et jeux mobile regroupés sous la dénomination « **Software** »,
- d'autre part des ventes de consoles, PC gaming et accessoires, appelés « **Hardware** ».

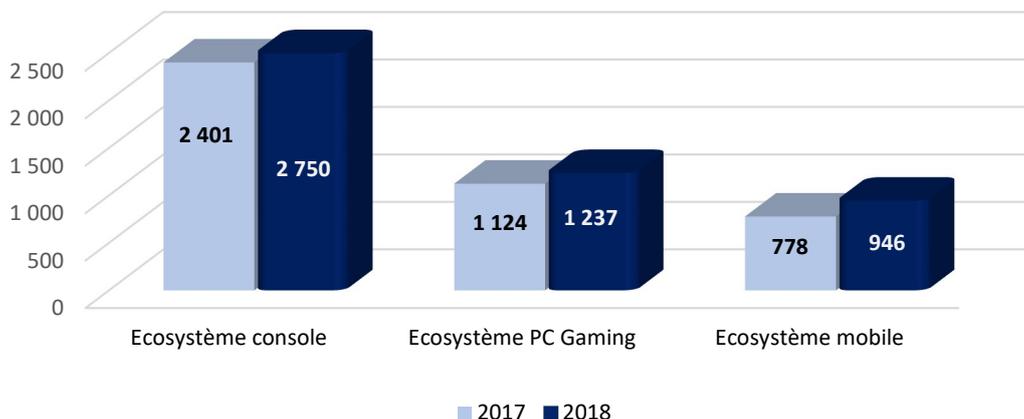
Selon, le rapport SELL, publié en février 2019, le segment Software a généré en 2018 3,28 Md€ de chiffre d'affaires soit une hausse de 36,5% par rapport à l'année 2017. Le segment Hardware a généré 1,65 Md€, soit une baisse de 2% par rapport à l'année 2017.

Selon Julie Chalmette, présidente du SELL, l'écosystème Console qui comprend à la fois du Hardware et du Software constitue le moteur de l'industrie des jeux vidéo avec un chiffre d'affaires de 2,75 Md€, soit 56% de la valeur totale du marché français. L'univers des consoles en 2018 a connu une hausse de 15 % par rapport à l'année 2017. Ainsi, les ventes de software console ont augmenté de 26 % pour atteindre 1,7 Md €. Quant aux ventes d'accessoires, celles-ci ont augmenté de 2% et totalisent 278 M€. Le software dématérialisé connaît une hausse de 67 % à 918 M€ tandis que le software physique se maintient avec une perte de 2%.

La tendance s'est inversée, en revanche, sur la part des ventes de consoles (de salons ou portables) en baisse de 2% avec un chiffre d'affaires de 772 M€ en 2018 contre 784 M€ en 2017. Cette légère baisse des ventes hardware s'explique par l'absence de nouvelles offres sur les consoles sur l'année 2018 alors que 2017 avait vu les lancements de la Nintendo Switch, de la Xbox One X et les ventes soutenues des PlayStation 4 et 4.

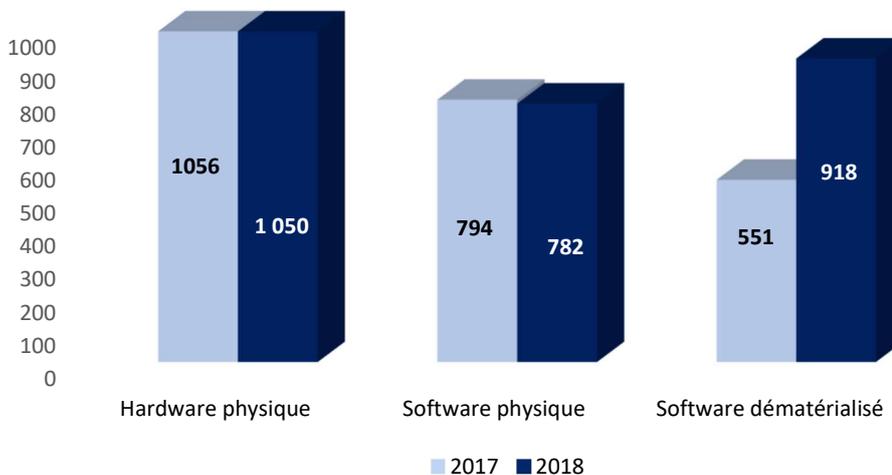
L'écosystème du PC Gaming représente 25 % du total du chiffre d'affaires 2018. Les ventes d'hardware PC hors accessoires sont de 453 M€, soit une baisse de 10% par rapport à 2017 tandis que ventes des accessoires ont connu une progression de 11 % à 148 M€ bien qu'elles ne représentent toujours que 3% de l'ensemble du chiffre d'affaires du marché des jeux vidéo. Le software dans le PC gaming a donc augmenté de 31 % pour atteindre 636 M€. Les ventes de software PC Gaming sont principalement générées sur le marché digital, représentant ainsi 618 M€ de chiffre d'affaires, soit 97 % du marché total, alors que le marché physique a connu une diminution de 25 % par rapport à l'année 2017.

Evolution du chiffre d'affaires au sein de chaque écosystème des jeux vidéo en France (M€)



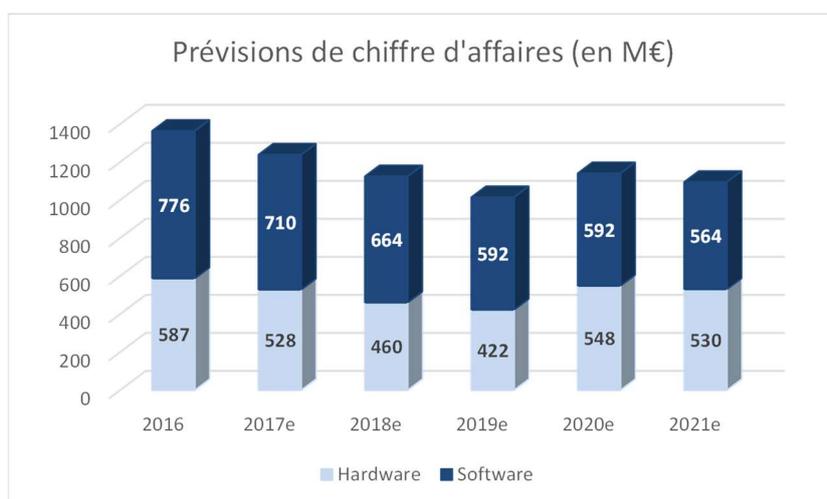
Source : SELL 2019

Chiffre d'affaires par segment lié à l'univers des consoles en M€



Source : SELL février 2019

Selon un rapport IDG de mars 2017, les prévisions de ventes physiques en France affichent une décroissance jusqu'en 2020, année où devrait sortir la nouvelle console de Sony, la PS5, et la nouvelle Xbox chez Microsoft qui relanceront les ventes d'Hardware.



- Le segment de marché des accessoires

Les accessoires, incluant les manettes de jeux, les casques, volants, système de détection de mouvements et autres produits dérivés, ressortent comme un secteur porteur de croissance.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes ...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat.

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires pour les accessoires s'élève à 426 millions d'euros en progression de 5,2 % selon l'étude du SELL (405 M€ en 2017). Les manettes jouets connectés et casques de réalité virtuelle prennent les premières places de ce marché devant les casques audio et les autres accessoires (stylets, protections, etc.). L'évolution de la consommation de jeux vidéo a modifié la distribution et le mode de consommation. Ainsi, les casques de réalité virtuelle et les jouets vidéo permettent de prolonger l'expérience du jeu.

- Nouvelles tendances de marché des jeux vidéo

Au total, le marché des jeux vidéo représente une somme colossale avec 152,1 milliards qui devraient être générés sur 2019 (+ 9,6% par rapport à 2018). Le marché du jeu vidéo est en pleine mutation. En effet, de nouveaux supports de jeux (tablettes tactiles, smartphones, téléviseurs connectés) génèrent de nouvelles habitudes de jeux et accélèrent la dématérialisation. Les jeux se développent également via des services de jeux à la demande (ou « cloud gaming ») qui concurrencent les supports physiques de jeux vidéo. Le cloud-gaming permet aux joueurs de profiter en toute liberté des jeux quel que soit le support.

Le succès du modèle économique « Free2Play » (particulièrement sur ordinateur via des jeux MMO ou des jeux sur réseaux sociaux, sur ordiphone et sur tablette) intègre peu à peu les consoles de salon, les consoles portables et les téléviseurs connectés. Les jeux « Free2Play » sont en effet des jeux en ligne dont une partie ou l'intégralité est jouable gratuitement. Une quinzaine de titres développés sur PS4 et Xbox One sont disponibles en « Free2Play ». A l'inverse des MMO à abonnement, ils sont généralement financés par la vente d'objets en jeu, de services facultatifs ou de publicités. Le modèle « Pay-Per-Play » reste néanmoins un modèle de référence sur les terminaux dédiés.

L'hyper-connectivité est également au cœur des changements des jeux vidéo. Les nouvelles consoles font entrer le jeu vidéo dans le tout connecté. Ainsi, les consoles permettent aujourd'hui d'être un véritable navigateur internet, réseau social et support vidéo et audio. Les consoles connectées permettent aussi de partager ses parties sur des plateformes comme YouTube ou encore Dailymotion. Les sorties très attendues de nouvelles consoles, telles que la PS5 ou la Xbox en 2020 devront participer à maintenir l'effervescence de ce marché.

Enfin, l'univers de jeu est une nouvelle fois chamboulé avec le développement de la réalité virtuelle. En effet, les casques de réalité virtuelle se multiplient et offrent désormais une expérience de jeu nouvelle en créant l'immersion dans les parties de jeu vidéo.

5.2.2. Le marché des logiciels professionnels

La croissance de ce marché est bien entendu liée au développement du micro-ordinateur dans les entreprises de toutes tailles et à son utilisation professionnelle. La progression de cette activité reste également liée au développement de l'informatique domestique car beaucoup d'acheteurs utilisent leur ordinateur domestique à des fins professionnelles, soit comme prolongement de leurs activités au bureau, soit dans le cadre du développement du travail à la maison. A ce titre, le marché devrait profiter de la croissance de l'activité dite « SOHO » (small office - home office).

Les principales catégories de logiciels sont :

- Les logiciels de bureautique (traitements de texte, tableurs, logiciels graphiques, logiciels de PAO),
- Les logiciels graphiques (créations d'illustrations, retouches, mises en page),
- Les utilitaires (anti-virus, gestion de disque dur, compression de données, gestion de mémoire, dépannage, etc.),
- Les logiciels Internet et de communication,
- Les logiciels de gestion (comptabilité, facturation, paye),
- Les logiciels de formation.

5.2.3. Le marché des objets connectés

Le marché des objets connectés comporte une grande variété de produits souvent partagés en plusieurs catégories. On peut distinguer les objets connectés destinés à communiquer avec les appareils classiques comme les wearables, les objets connectés pour la maison, pour la santé, pour le sport, etc. (montres connectés, bracelets connectés, stations météorologiques connectées, balances connectées, brosses à dents connectées ou encore porte-clés connectés) et les autres produits tels que les smartphones, tablettes, PC, imprimantes, téléviseurs, appareils photo. Ces derniers ne font néanmoins pas partie du catalogue d'INNELEC MULTIMEDIA.

Selon une étude de Gartner publiée en 2019, le nombre d'objets connectés dans le monde était de 8,4 milliards en 2017, et devrait atteindre 20,4 milliards en 2020. Cette progression de 150 % en volume par rapport à 2017 traduit le dynamisme du marché des objets connectés qui devrait connaître une croissance significative dans les années à venir. Par ailleurs, IOT Analytics, l'un des principaux fournisseurs d'information sur le marché des objets connectés, estime que cette croissance, concentrée entre la Chine, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest, continuera pour atteindre près de 30 milliards d'unités en 2023.

Avec plus de 1,32 M€ de chiffre d'affaires réalisés par l'activité des objets connectés sur l'exercice 2018-2019, INNELEC MULTIMEDIA connaît un recul de 27,07 % par rapport au 31 mars 2018 où il s'élevait à 1,81 M€.

Si le marché grand public représente la majeure partie du marché des objets connectés en volume, avec une part de 63%, la croissance en valeur est portée par le marché professionnel. En effet, le premier ne représente que 532,5 milliards de dollars d'un marché total estimé à 1 379 milliards de dollars. « Outre les systèmes automobiles, les applications les plus utilisées par les consommateurs seront les téléviseurs intelligents (Smart TV) et les décodeurs numériques (les box), tandis que les compteurs électriques intelligents et les caméras de sécurité commerciales seront les plus utilisés par les entreprises », déclare Peter Middleton, directeur de recherche au Gartner.

Le marché français des objets connectés devrait connaître une tendance similaire à celle du marché mondial. Le cabinet GfK a annoncé que le marché français de l'Internet des Objets a généré plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2018, soit une croissance de 33% par rapport à l'année 2017. Désormais l'Internet des Objets représente un marché solide. La Smart Home est le pilier de l'offre, celui-ci représente désormais plus de la moitié du chiffre d'affaires des objets connectés, et enregistre la plus forte croissance de 624 millions d'euros, soit une progression de 35%. Les produits médicaux et les « gadgets » représentent 15 % de l'écosystème des objets connectés, générant 151 millions d'euros sur l'année 2018. Par ailleurs, selon GfK, les Wearables constituent quasiment l'intégralité du marché de la Santé connectée.

Selon une étude menée par IDC, premier groupe mondial de conseil et d'études sur les marchés des technologies de l'information, le marché mondial des objets connectés a connu un taux de croissance de 31 % pour la maison (la domotique) en 2018. IDC estime que le taux de croissance annuel moyen pour ce secteur devrait être de 27,3 %, avec quelque 244,9 millions de produits livrés en 2022, contre 97,7 millions en 2018. Ils avancent qu'en 2022, on comptera 1,3 milliard d'équipements domotiques livrés à travers le monde contre 643,9 millions en 2018.

Toujours selon un rapport de l'IDC de 2019, les wearables (montres connectés, lunettes connectées, bracelets connectés...) ont connu une croissance de 31,4 %, soit le double de croissance de l'année 2016. Avec 9,2 millions de montres vendues au dernier trimestre 2018, Apple domine ce segment qui représente dans son ensemble 34,2 % du marché des wearables d'après le cabinet de consulting Strategy Analytics. Néanmoins, la relative stabilité de notoriété de ces produits auprès des consommateurs et le prix élevé de ces accessoires peut être un « frein à l'appropriation massive des wearables par les français. A noter que le marché des objets connectés est moins saisonnier que celui des jeux vidéo, même s'il existe également un pic de consommation au moment des fêtes de fin d'année.

5.2.4. Le marché du Licensing

Depuis plusieurs années, on constate l'émergence du secteur des produits dérivés et du Licensing. Les produits dérivés sont des produits (jouets, accessoires, textiles...) créés pour exploiter la notoriété d'une œuvre intellectuelle. La licence va donner le droit à une entreprise de produire et de vendre les produits issus de cette propriété intellectuelle.

Cette partie du marché est un vrai succès avec une part de chiffre d'affaires en forte croissance. Le PDG de Micromania explique que 16% des nouveaux clients n'achètent que du produit dérivé, les joueurs portent donc un intérêt de plus en plus important pour le physique. Cette tendance se reflète sur les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA qui sont passés de 3,1 millions en 2018 à 5 millions d'euros au 31 mars 2019, soit une progression de 59 %, mais également sur les autres acteurs du marché. Par ailleurs, Gamestop, la maison mère de Micromania, a pour objectif de générer 150 millions d'euros de revenus dans les cinq prochaines années. Le poids des licences dans les ventes de jeux et de jouets en France représente 21 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble des produits dérivés.

Certaines licences sont très demandées, notamment celles des films et des jeux vidéo. La vente de jeux vidéo seule n'est plus considérée comme suffisamment viable alors que de plus en plus de joueurs achètent directement leurs jeux en ligne, via des plates-formes comme Steam ou encore les e-shops accessibles directement depuis les consoles de jeux. Le marché des produits dérivés a l'avantage de s'adresser au grand public et de présenter une offre à tous les prix.

5.2.5. Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus

Les principaux marchés sur lesquels intervient le Groupe INNELEC MULTIMEDIA (logiciels de loisirs et professionnels, jeux pour consoles) sont aujourd'hui largement marqués par une diffusion plus aisée de l'information, par application des possibilités offertes par l'essor d'Internet et particulièrement de la diffusion du haut débit. Ainsi, même si INNELEC MULTIMEDIA n'est pas touché directement par l'atteinte à la propriété intellectuelle que représente le piratage de contenu par les particuliers et les professionnels, l'essor du piratage réduit d'autant le niveau d'activité que la Société peut réaliser en tant que distributeur.

La France est aujourd'hui en grande partie couverte par le développement de l'Internet très haut débit, la fibre optique permettant encore de nouveaux progrès en termes de capacité. Dans le même temps, elle demeure exceptionnellement bien placée du point de vue de la vitalité de ses industries de création – qu'il s'agisse de l'audiovisuel, du cinéma, du livre ou de la musique. Encore faut-il que les dynamiques d'Internet et de la création se conjuguent et que les acteurs de ces deux secteurs coopèrent. C'est leur intérêt respectif : Internet a besoin de contenus nombreux et attrayants ; les industries culturelles et les créateurs ont, avec Internet, un débouché nouveau et puissant. C'est également l'intérêt des consommateurs, qui disposeront de réseaux étendus et de contenus divers et de qualité.

L'essor d'une offre payante structurée proposant un grand nombre de films et de chansons sur différents sites Internet et le renforcement de la législation en vigueur visant à empêcher tout téléchargement illégal ou copie illicite sur Internet devraient limiter l'essor à moyen terme du piratage du contenu musical ou filmographique.

L'enjeu de ces mesures est d'inciter les utilisateurs à télécharger légalement et donc de réduire le développement des téléchargements illégaux.

5.2.6. L'environnement concurrentiel

Au-delà de la remise en cause possible par certains éditeurs de la stratégie visant à déléguer la commercialisation d'une partie de leurs produits auprès d'une catégorie de clients jugée non stratégique, il convient d'identifier les différents intervenants directement concurrents d'INNELEC MULTIMEDIA, en fonction des produits. Ainsi, sont présentées ci-après comme concurrentes, les sociétés qui vendent, souvent de manière différente, les mêmes références qu'INNELEC MULTIMEDIA, en particuliers les importateurs exclusifs et les distributeurs généralistes (source : estimations et études internes Société) :

❖ Bigben Interactive

Le groupe côté sur Euronext Paris figure parmi les leaders européens dans ses activités de :

- conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et téléphones mobiles (43% du CA)
- d'édition de logiciels de jeux vidéo (44,7% du CA)
- conception de produits Audio (12,3% du CA)

Bigben Interactive a atteint aujourd'hui une taille critique au niveau européen. Le Groupe regroupe 603 collaborateurs et a développé une présence internationale (Europe, Amériques, Asie et Australie).
CA 2018 : 245,4 M€

❖ INGRAM Micro Inc

Le groupe est leader dans le commerce de gros en matériels, logiciels et services à valeur ajoutée informatiques. Ces clients sont des revendeurs informatiques de tous types : grande distribution, VPC, chaînes, boutiques, ESN (ex SSII), consultants informatiques, etc. La société qui était cotée sur le NYSE a été rachetée par le conglomérat chinois HNA Group en 2016.

CA 2018 : 50,4 Md\$

❖ REPLAY France

Créée en 2003, la société non cotée est spécialisée dans la distribution de produits multimédia destinée aux professionnels. REPLAY France est le seul acteur à fournir des prestations comme sa gamme « tuning » ou un service « pièces détachées » dédiés aux consoles.

CA 2018: estimation INNELEC MULTIMEDIA: environ 10 M€.

❖ DS DISTRIBUTION (fusion de SDO et DEM)

La société non cotée est un leader français dans la gestion des linéaires multimédia, notamment sur les supermarchés. Implantée sur l'ensemble du territoire avec notamment 5 centres de services régionaux, la société offre les prestations suivantes :

- le conseil en implantation linéaire
- la fourniture de mobilier spécifique
- la gestion du linéaire (passage régulier, informations produits, mise à jour du rayon, contrôle livraison, systèmes antivol)

CA 2018 : estimation INNELEC MULTIMEDIA : moins de 130 M€

❖ TECH DATA

Créée en 1974, la société cotée sur le NASDAQ est un des principaux grossistes micro-informatiques mondiaux et n°1 européen.

CA 2018 : 37,2 Md\$

❖ WT&T

La société non cotée distribue notamment jeux vidéo, consoles de jeux, accessoires officiels et accessoires imaginés et commercialisés sous sa propre marque (Won Up) aux chaînes de magasins spécialisés et aux indépendants.

CA 2018 : estimation INNELEC MULTIMEDIA : moins de 20 M€

Dans un marché où les grands éditeurs assurent souvent leur distribution, et où les grands distributeurs se concentrent sur une ou plusieurs lignes de produits, INNELEC MULTIMEDIA occupe une place atypique. Il n'a en effet aucune activité d'éditeur et distribue 6 lignes de produits distinctes :

- les logiciels de loisirs pour micro-ordinateur ;
- les consoles, jeux pour consoles et accessoires ;
- les logiciels professionnels ;
- les accessoires de mobilité ;
- les objets connectés ;
- les produits sous licence.

Il n'existe pas sur le marché de société de distribution en France, qui propose l'ensemble des produits que propose INNELEC MULTIMEDIA. De plus, INNELEC MULTIMEDIA s'adresse à tous les créneaux de clientèle : grande distribution, multi spécialistes, commerce traditionnel et enfin commerce électronique.

5.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

5.4. Investissements

5.4.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Risques Investissements incorporels	258	225	268
Investissements corporels	90	59	257
Investissements financiers	24	94	47
TOTAL	372	379	572

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres et endettement moyen terme. Ils correspondent principalement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Sur l'exercice 2016-2017, les investissements en immobilisations incorporelles de 268 K€ concernent des développements informatiques et achats de licences informatiques. Les investissements corporels de 257 K€ ont porté majoritairement sur des travaux de rénovation des bureaux et l'achat de serveurs. Concernant les investissements financiers de 47 K€, ils correspondent principalement aux intérêts courus Xandrie, issus d'un prêt de trésorerie lui ayant été consenti par INNELEC MULTIMEDIA.

Sur l'exercice 2017-2018, les investissements en immobilisations incorporelles de 225 K€ concernent des développements informatiques et achats de licences informatiques. Les investissements corporels de 59 K€ ont porté majoritairement sur des aménagements bureaux et logistique. Concernant les investissements financiers de 94 K€, ils correspondent principalement au fond de garantie sur le financement du CICE consenti par la BNP PARIBAS.

Sur l'exercice 2018-2019, les investissements en immobilisations incorporelles de 258K€ concernent le développement des marques, du portefeuille clients et la plate-forme internet ainsi que l'acquisition de logiciels. Les investissements corporels de 90 K € ont porté majoritairement sur des aménagements bureaux et logistique.

5.4.2. Principaux investissements envisagés

Les investissements susceptibles d'intervenir sur l'exercice 2019-2020 seront du même ordre que l'exercice 2018-2019 et concerneront majoritairement le développement informatique, l'acquisition et la mise à jour du parc informatique, le renouvellement du mobilier de bureau ou divers équipements.

INNELEC MULTIMEDIA envisage également d'investir dans les années à venir dans de nouveaux outils pour accompagner l'amélioration de sa productivité tant sur la logistique que sur des systèmes d'informations et de pilotage de son activité.

5.5. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles

Le Groupe est conscient des impacts environnementaux générés par ses activités.

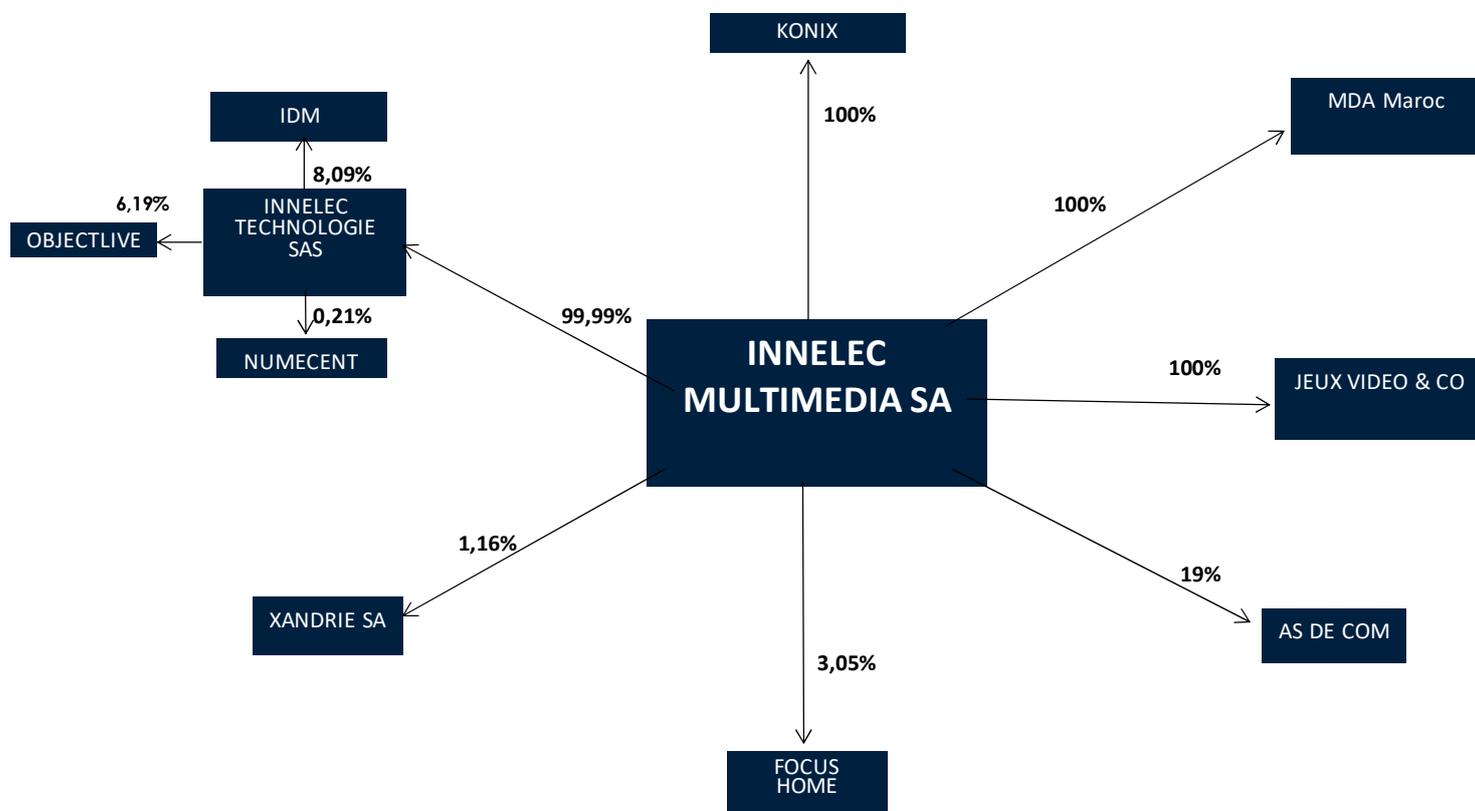
Du fait de la taille de l'entreprise et de la nature de ses activités, les mesures environnementales reposent essentiellement sur des actions de maîtrise de la consommation d'énergie, de rationalisation de la consommation des matières type cartons et papiers et sur le tri et recyclage des déchets.

Différentes actions sont mises en œuvre dans le but de répondre aux questions environnementales et de sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise à ce sujet.

6. ORGANIGRAMME

6.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique simplifié du Groupe au 31/03/2019 se présente comme suit :



Les pourcentages présentés sont relatifs au capital.

Les acronymes SA, SAS et SARL correspondent respectivement à : Société Anonyme, Société par Actions Simplifiée et Société A Responsabilité Limitée.

Il faut aussi noter que les sociétés Xandrie, IDM, Numecent, As de Com et Focus Home Interactive sont présentées dans l'organigramme mais ne font pas partie du périmètre de consolidation du Groupe.

6.2. Filiales de l'émetteur

- INNELEC TECHNOLOGIES

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object Live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les comptes d'Innelec Technologies pour 263 K€, soit 0,97% du capital.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle Innelec Technologies détient une participation de 8,09 % représentant une valeur brute de 325 K€ et une valeur nette comptable de 325 K€.

Au 31 décembre 2018, IDM a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€ (5,2 M€ au 31 décembre 2017) et un bénéfice net de 521 K€ (229 K€ au 31 décembre 2017).

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant débiteur de 269 K€ à l'égard d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2019, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 8 K€ de charges. Après 4 K€ de produits financiers et un produit d'IS, le résultat net est de -2,9 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 857 K€ au 31 mars 2019.

- **JEUX VIDEO & CO**

Jeux Vidéo & Co regroupe 3 magasins détenus en propre : 2 magasins Ultima et 1 magasin Virtua.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 1,61 M€, contre 1,59 M€ au 31 mars 2018.

Le résultat d'exploitation est de -0,35 M€.

Le résultat net est de -0,26 M€. Au 31 mars 2018, le résultat net était de -0,24 M€. La valeur nette des fonds de commerce des 3 magasins est de 0,82 M€ au 31 mars 2019, comparé à 0,82 M€ au 31 mars 2018, dont 0,4 M€ pour un seul des 3 magasins.

Au 31 mars 2019, les capitaux propres de JVNC représentent 0,37 M€, à comparer au capital social de 0,63 M€.

INNELEC tient compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir de ses marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. A fin mars 2019, les titres Jeux Vidéo and Co détenus par Innelec Multimédia représentent une valeur brute de 10,0 M€. Ces titres sont provisionnés pour 9,6 M€. Ainsi, la valeur nette est de 0,4 M€.

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

- **AS DE COM**

As de Com est une agence événementielle spécialisée sur le secteur des jeux vidéo et des logiciels utilitaires.

- **XANDRIE**

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 1,16 % au 31 mars 2019.

Xandrie-Qobuz connaît un fort développement en matière de chiffre d'affaires (+ de 40 % depuis le début de l'année 2019), a ouvert une filiale aux Etats-Unis et se trouve au cœur d'un secteur en pleine évolution.

Ces évolutions montrent le rapprochement entre le secteur de la musique, le secteur des jeux vidéo et les accessoires audio que nous vendons. Ainsi, nous avons le projet de renforcer l'attractivité de nos produits audio (telles les enceintes licenciées All Black) en les couplant avec des playlist Qobuz.

Le chiffre d'affaires est de 12,8 M€ au 31 mars 2019. Il était de 10,7 M€ au 31 mars 2018. Le résultat d'exploitation est en perte de -8,3 M€ comparé à -5,8 M€ l'exercice précédent. Le résultat net est de -8,4M€ au 31 mars 2019.

- **FOCUS HOME INTERACTIVE**

La participation d'Innelec Multimédia dans le capital de Focus Home Interactive est de 3.05 % au 31 Mars 2019 en légère baisse par rapport au 31 mars 2018 (3,07 %).

Focus Home Interactive est un éditeur de jeux vidéo sur Consoles et PC et s'est fortement développé dans les ventes digitales et à l'international.

Au 31 mars 2019, Focus Home Interactive a annoncé un chiffre d'affaires de 126 M€.

- **MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE (M.D.A.)**

M.D.A. a été créée en janvier 2014 et elle est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, M.D.A. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires comparé à 75 000 Dirhams (7 K€) lors de l'exercice précédent.

Le résultat après impôts de M.D.A. est de -119 492 Dirhams (-11K€), comparé à -40 594 Dirhams (-4 K€) lors de l'exercice précédent.

- **KONIX INTERACTIVE LTD**

Cette société a été créée en juillet 2013. Elle est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2019, cette société n'a pas démarré son activité.

DONNEES CHIFFREES SIGNIFICATIVES AU TITRE DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES

Le tableau ci-dessous présente les informations issues des comptes sociaux au 31 mars 2018 pour les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO, KONIX INTERACTIVE et MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE entités consolidées au 31 mars 2017. Il convient de noter que ce tableau présente des informations en normes françaises.

en K€		Société Mère	Filiales			
		INNELEC MULTIMEDIA	INNELEC TECHNOLOGIES	JEUX VIDEO & CO	KONIX INTERACTIVE LIMITED *	MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE **
		% d'intérêt détenu	99,99%	100,00%	100,00%	100,00%
BILAN 31/03/2019	Capital Social 31/03/2019	4 350	728,8	630		0,9
	Capitaux propres 31/03/2019	19 674	857,4	369		-29,0
	Dettes financières 31/03/2019	9 947	0,1	459		0,0
	Actif immobilisé 31/03/2019	12 743	587,6	871		0
	Disponibilités 31/03/2019	10 841	4,8	125		11,0
COMPTE DE RESULTAT 31/03/2019	Chiffre d'affaires 31/03/2019	108 043	0	1 613		0,0
	Résultat d'exploitation 31/03/2019	2 080	-8,1	-353		-11,0
	Résultat Financier 31/03/2019	-242	4,0	8,7		0,0
	Résultat exceptionnel 31/03/2019	26	0	0		0
	Résultat net 31/03/2019	1 610	-2,9	-258		-4,0

* Société sans activité à la date du présent Document d'Enregistrement Universel

** 1 Dirham marocain 0,09210€ au 31/3/2019

Au 31 mars 2019, il est ainsi précisé que les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent aux activités de distributeur du Groupe aux revendeurs (magasins spécialisés, grande distribution ou commerces de proximité et revendeurs), et que l'activité de JEUX VIDEO & CO correspond aux activités de distributeur du Groupe auprès de clients finaux au travers des magasins détenus en propre.

JEUX VIDEO & CO s'approvisionne auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits distribués dans les magasins détenus en propre.

Au niveau du bilan comptable, les principaux actifs de JEUX VIDEO & CO sont constitués par les actifs incorporels (marques et fonds de commerce détenus).

Il est par ailleurs précisé que certains dirigeants d'INNELEC MULTIMEDIA sont également dirigeants des filiales du Groupe (se reporter au paragraphe 12.1.1 du présent Document d'Enregistrement Universel) et qu'il existe un certain nombre de conventions cadrant les relations entre les sociétés du Groupe et INNELEC MULTIMEDIA (se reporter au chapitre 17 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif aux conventions réglementées).

La Société n'identifie pas de risque particulier qui résulterait de ses participations minoritaires, notamment au capital d'AS DE COM, au capital d'IDM, ni à celui de Numecent Holding.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 (présentés selon les normes IFRS).

7.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Chiffre d'affaires	108 153	100 402	101 966
Résultat opérationnel courant	1 722	1 000	(3 793)
Marge opérationnelle	1,6%	1,0%	-3,7%
Résultat financier	40	(226)	(164)
Résultat net, part du Groupe	1 557	2 157*	(6 253)
Actifs non courants	13 427	16 002	17 047
Capitaux Propres, part du Groupe	19 851	20 895	12 587
Endettement financier net	(1 075)	468	1 344
Disponibilités	10 984	9 233	7 935
Total du bilan	52 991	53 384	49 057

* Le résultat net 2017-2018 comprend 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive))

** Disponibilités = trésorerie hors valeurs mobilières de placement (VMP)

7.1.1. Chiffre d'affaires

CA, données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2019		31 mars 2018		31 mars 2017	
	Répartition	%	Répartition	%	Répartition	%
T1 (avril à juin)	14,2	13,1%	15,3	15,2%	14,6	14,3%
T2 (juillet à septembre)	25,0	23,1%	23,2	23,1%	21,2	20,8%
T3 (octobre à décembre)	46,9	43,3%	42,0	41,8%	44,1	43,3%
T4 (janvier à mars)	22,1	20,4%	19,9	19,8%	22,1	21,7%
Total	108,2		100,4		102,0	

2016-2017 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2016-2017 s'élève à 102,0 M€ contre 123,9 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, soit une baisse de 18%.

L'activité du Groupe pâtit de la mauvaise tenue du marché du jeu vidéo physique, en recul de 13 % à fin 2016. D'autres facteurs ont également impacté négativement ses activités tels qu'un effet de base défavorable au second trimestre et le repositionnement de certains acteurs de la Grande Distribution, ayant temporairement suspendu leurs achats durant quelques mois.

2017-2018 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2017-2018 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 100,4 M€, en léger retrait par rapport au chiffre d'affaires de 102,0 M€ réalisé sur l'exercice 2016-2017. Ce repli du chiffre d'affaires est notamment lié à l'arrêt de l'activité E-cigarettes (cédée en septembre 2017) et de l'activité vente de CD/DVD audio (arrêtée en juillet 2017).

Cependant l'activité vente de consoles de jeux, jeux et accessoires, est en forte progression par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie de produits a généré un chiffre d'affaires de 87,5 M€, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente. Les revenus du développement des produits à licences ont connu une croissance de 95,5% par rapport à l'exercice précédent.

2018-2019 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2018-2019 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 108,4M, en progression de 7,9% par rapport au chiffre d'affaires de 100,4 M€ réalisé sur l'exercice 2017-2018. Cette croissance est notamment liée à l'augmentation des ventes de l'activité des consoles, jeux et accessoires qui est passé de 87,4 M€ à 95,1 M€, soit une progression de 8,8%.

7.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Chiffre d'affaires	108 153	100 402	101 966
Résultat opérationnel courant	1 722	1 000	(3 793)
Marge opérationnelle	1,6%	1,0%	-3,7%
Résultat financier	40	(226)	(164)
Résultat part du Groupe	1 557	2 157*	(6 253)

* Le résultat net 2017-2018 comprend 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive)

2016-2017 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2016-2017, les achats de marchandises et de matières premières ont quasiment décliné dans les mêmes proportions que le chiffre d'affaires puisque ces postes s'enregistrent respectivement en recul de 17,1 % et 17,7 %. Au 31 mars 2017, les achats de marchandises et de matières premières s'établissent à 87,5 M€, représentant 85,8 % du chiffre d'affaires (vs 85,2% au 31 mars 2016).

Compte tenu de la réduction des effectifs opérée par le Groupe au cours de l'exercice 2016-2017 (hors PSE), les charges de personnel sont en baisse de -0,88 M€ au terme de l'exercice 2016-2017. Néanmoins, celles-ci ont très légèrement augmenté en termes de pourcentage du CA (8,1% au 31 mars 2017 vs 7,4% au 31 mars 2016).

Les autres achats et charges externes sont relativement en hausse par rapport à l'exercice précédent. Sur l'exercice 2016-2017, ils représentent 8,2 % contre 6,9 % pour l'exercice 2015-2016.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de -3,8 M€ (-0,2 M€ au 31 mars 2016) du fait de la contraction du chiffre d'affaires.

Les éléments non récurrents liés à la réorganisation représentent un montant total de -1,7 M€ dont :

- Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) : -1,1 M€
- Fermeture d'un entrepôt : -0,2 M€
- Provisions concernant les stocks de lignes de produits arrêtés : -0,4 M€

Au 31 mars 2017, le résultat opérationnel courant après éléments non récurrents est de -5.5 M€ (-0,2 M€ au 31 mars 2016).

2017-2018 : Comptes en normes IFRS

Le résultat opérationnel courant de la société s'élève à 1 M€ au 31 mars 2018, en forte progression par rapport à l'année précédente. En effet, la réorganisation interne au sein de l'entreprise favorise cette hausse. Celle-ci concerne notamment la mise en place du plan d'économie de 2M€, ayant entraîné le licenciement de 57 salariés, et la fusion des services tels que le Support/SAV. De plus, la réduction des frais généraux de 1,5M€, comprenant notamment la fermeture d'un entrepôt, la sous location d'une partie des locaux, la renégociation des contrats, la baisse de la flotte automobile, et la digitalisation permettent l'augmentation du résultat opérationnel courant de la société sur l'exercice 2017-2018.

2018-2019 : Comptes en normes IFRS

Le résultat opérationnel courant de la société s'élève à 1,7M€ au 31 mars 2019, en forte progression (+ 70%) par rapport à 2018. Elle légitime la réorganisation interne réalisée depuis 2017 et valide la politique de réduction des coûts mise en place par le Groupe lui ayant permis de maîtriser l'augmentation de ses charges d'exploitation à 6%.

7.1.3. Résultat financier

2016-2017 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe s'améliore légèrement à -164 K€ au 31 mars 2017 contre -210 K€ au 31 mars 2016), principalement grâce à la maîtrise des charges d'intérêts.

2017-2018 : Comptes en normes IFRS

En raison d'une augmentation des charges financières à hauteur de 55 K€, le résultat financier du groupe se détériore, passant de -164 K€ au 31 mars 2017 à -226 K€ au 31 mars 2018.

2018-2019 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe progresse nettement et passe de -226 K€ en 2018 à 40 K€ en 2019. Cette amélioration s'explique par l'augmentation des produits financiers à 374 K€ en 2019 contre 159 K€ en 2018. La réduction des emprunts du Groupe a contribué à une baisse des charges financières de 50K€ entre 2018 et 2019.

7.1.4. Résultat net

2016-2017 : Comptes en normes IFRS

Au 31 mars 2017, l'impôt sur les bénéfices est une charge de -0,6 M€, du fait d'une dépréciation de -0,5 M€ relative aux impôts différés actifs constatés les années antérieures. Il s'agissait d'un produit de +0,1 M€ au 31 mars 2016.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à -6,25 M€ en forte réduction par rapport à celui atteint au 31 mars 2016 (-0,24 M€). Il inclut -1,7 M€ d'éléments non récurrents liés à la réorganisation (cf. section 7.1.2.).

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 12,6 M€ au 31 mars 2017 par rapport à 19,2 M€ au 31 mars 2016. L'actif non courant net à 17,0 M€ est en réduction par rapport à l'année antérieure (18,2 M€), principalement du fait de la dépréciation des impôts différés actifs.

L'endettement net du Groupe est de 1,34 M€ dont 0,9 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de 1,39 M€ au 31 mars 2016, dont 1,5 M€ d'effets escomptés non échus.

Le niveau des disponibilités reste stable à 7,9 M€.

2017-2018 : Comptes en normes IFRS

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 2,2 M€ en très forte augmentation par rapport à celui atteint au 31 mars 2017 (-6,25 M€). Il inclut 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive).

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 20,9 M€ au 31 mars 2018 par rapport à 12,6 M€ au 31 mars 2017. L'actif non courant net à 16,0 M€ est en réduction par rapport à l'année antérieure (17,0 M€), principalement du fait de la dépréciation des impôts différés actifs.

L'endettement net du Groupe est de -468 K€ dont 1 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de -1,34 M€ au 31 mars 2017, dont 0,95 M€ d'effets escomptés non échus.

Le niveau des disponibilités a augmenté de 1,3M€ à 9,2 M€, notamment du fait des opérations d'augmentations de capital réalisées en décembre 2017 et mars 2018.

2018-2019 : Compte en norms IFRS

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 1,6 millions contre 2,2 millions au 31 mars 2018 (comprenant un résultat exeptionnel de 1,4 M€ lié à la cession des titres Focus Home Interactive).

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 19,9 M€ au 31 mars 2019 par rapport à 20,9M€ un an auparavant.

L'endettement net du Groupe ressort à -1,1M€ dont 0,5 M€ d'effets escompté non échus. Il était de 0,5M€ au 31 mars 2018, dont 1M€ d'effets escompté non échus.

Le niveau des disponibilités augmente à 11M€. La trésorerie nette s'élève à 2,7 M€ contre 1,8 M€au 31 mars 2018.

7.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

7.3. Informations complémentaires

Engagements hors bilan

Clauses de covenants

Au 31 mars 2019, Innelec multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clause de covenants.

En application des normes IFRS, les effets escomptés non échus, engagements figurant dans les comptes du Groupe lorsque ceux-ci étaient présentés en normes françaises, sont comptabilisés en créances clients à l'actif du bilan et en passif financier courant au passif du bilan.

8. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 (présentés selon les normes IFRS).

8.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe INNELEC MULTIMEDIA sont détaillées ci-dessous.

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la recomposition des capitaux propres effectuée sur l'exercice 2017-2018.

Données consolidées - Normes IFRS (en K€)	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2016	2 559	5 186	11 661	1	(242)	19 166	0	19 166
Affectation en réserves			(242)		242	0		0
Distribution de dividendes (2)			(398)		0	(398)		(398)
Résultat de l'exercice					(6 253)	(6 253)		(6 253)
Autres mouvements (3)	16	32	0	0	0	48		48
Réserves de conversion				0		0		0
Actions propres			(18)			(18)		(18)
Autres mouvements (4) (5)			43			43		43
Au 31 mars 2017	2 575	5 218	11 046	1	(6 253)	12 588	0	12 588
Affectation en réserves			(6 253)		6 253			0
Distribution de dividendes								0
Résultat de l'exercice					2 157	2 157		2 157
Augmentation de capital	1 751	3 902				5 653		5 653
Réserves de conversion								0
Actions propres			15			15		15
Autres mouvements (4) (5)			483			483		483
Au 31 mars 2018	4 326	9 120	5 291	1	2 157	20 895	0	20 895
Affectation en réserves			2 157		(2 157)			0
Distribution de dividendes			(551)			(551)		(551)
Résultat de l'exercice								0
Résultat de l'exercice					1 557	1 557		1 557
Augmentation de capital	24	22				46		46
Réserves de conversion								0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (4) (5)			(2 095)			(2 095)		(2 095)
Au 31 mars 2019	4 350	9 142	4 802	1	1 557	19 852	0	19 852

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs non courants	13 427	16 002	17 047
Capitaux Propres, part du Groupe	19 851	20 895	12 587
Endettement financier net	(1 075)	468	1 344
Disponibilités	10 984	9 233	7 935
Total du bilan	52 991	53 384	49 057
Gearing net	-5,4%	2,2%	10,7%

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est saine et s'est améliorée entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Si les fonds propres sont en légère diminution, notamment du fait d'un versement de dividendes, les disponibilités sont, elles, en hausse de plus de 1,7M€.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 9.1 M€ (8,6 M€ au 31 mars 2018). La part à moins d'un an représente 8,6 M€ et la part de 1 à 5 ans 0.5 M€. Au 31 mars 2019, la trésorerie nette atteignait est de 1,075 M€ (-0,468 M€ fin mars 2018).

Le Groupe a recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Les effets escomptés non échus s'élèvent à 480 K€ au 31 mars 2019.

La trésorerie brute disponible du Groupe connaît une légère progression par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle ressort à 10,98 M€ sur l'exercice 2018-2019 contre environ 9,23 M€ en mars 2018.

Le gearing net, ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres, a diminué du fait de l'augmentation des disponibilités et de la baisse de l'endettement financier. Il s'établit à -5,4 % au 31 mars 2019 contre 2,2 % au 31 mars 2018.

De manière générale, les postes créances clients et dettes fournisseurs peuvent varier de façon importante d'un exercice à un autre en fonction des dates de commandes et donc des échéances des créances clients et des dettes fournisseurs à payer, sans que ces évolutions soient issues d'une quelconque variation des conditions opérationnelles applicables aux activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

8.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Donnée consolidées - Normes IFRS (En K€)	31-mars-19	31-mars-18	31-mars-17	31-mars-16
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 055	(7 048)	779	3 337
Marge brute d'autofinancement	2 328	1 506	(5 249)	699
Variation du besoin en fonds de roulement	(274)	(8 554)	6 028	2 638
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(26)	1 889	(361)	(375)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 141)	4 611	(744)	(1 670)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	887	(548)	(326)	1 292
Trésorerie nette à l'ouverture	1 783 ***	2 333 **	2 659 *	1 367 *
Trésorerie nette à la clôture	2 670 ****	1 783 ***	2 333 **	2 659 **

* dont EENE s'élevant à 1 757K€

** dont EENE s'élevant à 1 542 K€

*** dont EENE s'élevant à 945 K€

**** dont EENE s'élevant 1 017 K€

2016-2017 : Comptes en normes IFRS

- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont significativement diminué passant de 3,3 M€ en mars 2016 à 0,78 M€ en mars 2017 suite principalement à la baisse du résultat net, et malgré la forte amélioration du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

La marge brute d'autofinancement de -5,2 M€ est à mettre en relation avec le résultat opérationnel courant de -3,8 M€ sur l'exercice.

- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le Groupe a une nouvelle fois réalisé peu d'investissements significatifs, l'activité et la croissance du CA ne le nécessitant pas.

- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de financement sont négatifs cette année comme l'année dernière (-0,7 M€ vs -1,7 M€). La Société a encore remboursé une large tranche d'emprunt (1,67M€) et a souscrit de nouveaux emprunts pour seulement 1,3 M€. La Société a réduit sa trésorerie nette de 326 K€ par rapport à celle au 31/03/2016.

2017-2018 : Comptes en normes IFRS

- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Au 31 mars 2018, le flux de trésorerie lié au cycle d'exploitation de la société a diminué de manière significative, à -7,04 M€ contre 0,78 M un an auparavant. Cette évolution très significative résulte en grande partie de la restructuration réalisée sur le début de l'exercice (Plan de Sauvegarde de l'Emploi et éléments non récurrents liés à cette réorganisation : coûts du PSE, fermeture d'un entrepôt et provisions concernant les stocks de lignes de produits arrêtées), de l'arrêt en juillet de l'activité vente de CD/DVD audio et de la cession en septembre 2017 de l'activité E-cigarettes.

- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le Groupe a une nouvelle fois réalisé peu d'investissements significatifs, l'activité et la croissance du CA ne le nécessitant pas. En revanche, les cessions d'immobilisations nettes d'impôt ont fortement augmenté (2,27 M€ au 31 mars 2018 contre 211 K€ un an avant) sous l'effet combiné de la cession de l'activité E-Cigarettes et des cessions de titres Focus Home Interactive.

- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de financement sont très positifs cette année contrairement à l'année précédente (4,6 M€ vs -0,7 M€). Les deux opérations d'augmentation de capital réalisées en décembre 2017 et mars 2018 contribuent fortement à cette hausse (5,65 M€).

La Société a encore remboursé une large tranche d'emprunt (1,31M€) et a souscrit de nouveaux emprunts pour seulement 0,25 M€. La Société a réduit sa trésorerie nette de 548 K€ par rapport à celle au 31/03/2017.

2018-2019 : Comptes en normes IFRS

- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Au 31 mars 2019, le flux de trésorerie lié aux activités d'exploitations de la société a augmenté de manière significative à 2,05 M€ contre -7,04 M€ au 31 mars 2018. La marge brut d'autofinancement atteint 2,3 M€ en 2019 contre 1,5 M€ en 2018, soit une augmentation de 54%. Cette amélioration résulte d'une baisse significative de la variation du BFR, notamment du poste dettes fournisseurs qui passe de -2 397 K€ en 2018 à -105 K€ en 2019 et du poste autres créances qui passe de -3 205 K€ en 2018 à -368 K€ en 2019.

- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les flux de financements sont négatifs au 31 mars 2019 et atteignent -26 K€ alors qu'ils étaient de 1,89 M€ sur l'année 2018.

- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de financement s'élèvent à -1,1 M€ sur l'exercice au 31 mars 2019 alors qu'ils étaient de 4,6 M€ sur l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par les deux augmentations de capital réalisés par l'entreprise sur l'exercice 2017-2018 qui ont permis la levée de 5,6 M€. Par ailleurs, la Société a distribué au cours de l'exercice 2018-2019 un dividende au titre de l'exercice 2017-2018, à hauteur de 551 K €, cette dernière opération impactant encore le flux de financement.

8.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Le tableau des principaux emprunts contractés par la Société est présenté au paragraphe 3.1.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les comptes consolidés au 31 mars 2019 présentent 7 834 K€ de crédits spots et 480 K€ d'effets escomptés non échus. Les crédits spots sont accordés à la Société sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire. L'escompte permet à la Société de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission.

Les montants des crédits spots et des escomptes sont accordés en fonction des périodes d'utilisation basées sur prévisions établies pendant les exercices en cours. Pour les crédits spots, on peut distinguer une période d'utilisation normale allant de mai à fin août et une période d'utilisation forte allant de septembre à fin avril. Quant aux escomptes, leur période d'utilisation normale s'étend d'avril à fin septembre alors que leur période d'utilisation forte s'étend d'octobre à fin mars.

Depuis le 31 mars 2019, la Société n'a contracté aucun nouvel emprunt.

Au 31 mars 2019, INNELEC MULTIMEDIA SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clause de covenants.

Au 30 septembre 2019, la Société affiche 10,9 K€ de crédits spots, 0,6 K€ d'effets escomptés non échus et 0 K€ de financements loi DAILLY (données non auditées).

8.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

8.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

9. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les principales réglementations applicables à la Société sont exposées ci-après :

I – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif législatif français pour les sociétés de distribution (GALLAND – DUTREIL – CHATEL – HAMON – MACRON).

De par son activité de grossiste, la société INNELEC MULTIMEDIA est soumise au dispositif juridique applicable aux relations commerciales.

Ce dispositif comprend les dispositions de :

- la loi du 1^{er} juillet 1996 (Loi Galland) qui visait à améliorer la transparence et la loyauté des transactions commerciales et à rééquilibrer les rapports entre fournisseurs et distributeurs ;
- la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui avait pour objectif de moraliser les pratiques commerciales ;
- la loi du 2 août 2005 (loi Dutreil) qui a réformé la loi Galland avec pour objectif de réduire les marges arrière, a apporté une nouvelle définition du seuil de revente à perte ;
- la circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application de la loi Dutreil ;
- la loi du 3 janvier 2008 (loi Chatel) qui prolonge la réforme de la loi Galland engagée par la loi Dutreil, et ce afin d'accélérer le processus de baisse des prix dans la grande distribution.
- La loi du 17 mars 2014 (loi Hamon) dont l'objectif est d'encadrer les relations entre professionnels et consommateurs et également en matière de droit de la distribution, dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.
- La loi du 6 août 2015 (Loi Macron) qui définit le statut de grossiste, renforce le dispositif de la Loi Hamon et le champ d'action de l'Autorité de la Concurrence.
- La loi du 9 décembre 2016 (Loi Sapin II) relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- L'ordonnance du 24 avril 2019 portant refonte du titre IV du livre IV du Code de commerce relatif à la transparence, aux pratiques restrictives de concurrence et aux autres pratiques prohibées.

La société INNELEC MULTIMEDIA est donc attentive au respect des dispositions légales définies par :

- l'article L 441-6 du Code de Commerce qui fait prévaloir les Conditions Générales de Vente comme socle de la négociation commerciale et qui précise les conditions d'une éventuelle différenciation tarifaire en cas de contrepartie justifiée ;
- l'article L 441-7 du Code de Commerce qui définit les services de coopération commerciale et les services distincts de cette coopération commerciale, qui peuvent justifier une contrepartie financière à la condition de faire l'objet de contrats soumis à un formalisme précis ;
- l'article L 442-2 du Code de Commerce qui fixe les nouvelles modalités de calcul du seuil de revente à perte depuis le 1^{er} janvier 2006, modalités une nouvelle fois modifiées dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.

II – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif D3E (éco-contribution)

Cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. INNELEC MULTIMEDIA a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur en novembre 2006 dans l'Union européenne.

III – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la Directive 94/62/CE (emballages et déchets d'emballage - Eco emballage)

Cette directive vise à pousser les industriels à recycler les emballages utilisés sur leurs produits, sous peine d'amende. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés. INNELEC fait apposer sur les produits de sa marque KONIX, le logo Triman qui incite les utilisateurs à trier les emballages dans les récupérateurs adéquats, et ainsi participer à leur recyclage.

IV – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la Directive 88/378/CEE (sécurité des jouets)

Cette directive impose des tests de sécurité portant sur les propriétés chimiques et électriques (en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité) des produits à destination des enfants (moins de 14 ans). Cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE interdisant l'utilisation de phtalates dans la fabrication de jouets et articles pour enfants. Les fournisseurs des jouets distribués par INNELEC certifient que leurs produits répondent à ces normes.

V – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la Directive ROHS (restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Cette directive vise à réduire le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques pour limiter la production de déchets toxiques. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par INNELEC MULTIMEDIA répondent, certificats à l'appui, aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

VI – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la rémunération pour copie Privée (RCP)

Le décret n° 2013-1141 du 10 décembre 2013 relatif à l'information des acquéreurs de supports d'enregistrement soumis à la rémunération pour copie privée instaure une modification dans le fonctionnement de cette taxe¹. En effet, depuis le 1^{er} avril 2014, le montant de la RCP doit être indiqué sur les factures de manière séparée du prix de vente alors que cette taxe était antérieurement intégrée dans le prix de vente mentionnée sur la facture. Cette taxe est gérée par l'organisme COPIE France (ex SORECOP).

VII – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la réglementation européenne sur l'importation

Le Groupe étant importateur, le respect des normes européennes relève de sa responsabilité. Avant de commercialiser un produit, INNELEC MULTIMEDIA récupère tous les certificats de conformité auprès de ses partenaires.

VIII – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la réglementation relative aux données personnelles (RGPD)

En termes d'environnement réglementaire, la propriété des données personnelles qui sont utilisées par les objets connectés est également un enjeu important. Dès mai 2018, le règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en vigueur. Ce règlement garantit la protection des données personnelles grâce à l'introduction d'un certain nombre d'obligations pour les entreprises. Ainsi, le traitement des données personnelles nécessitera le consentement des usagers qui bénéficieront par ailleurs d'un droit à l'oubli. La nomination d'un délégué à la protection des données sera également imposée à toutes les entreprises privées effectuant des traitements de données personnelles à grande échelle. Dans le cas des produits Konix et Simple Care Konix, les données personnelles sont stockées sur l'appareil et l'utilisateur peut décider de ne pas les stocker. Pour les autres produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA, le consommateur peut décider de ne pas stocker les données personnelles mais dans certains produits uniquement. Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a fait le choix de ne pas stocker les données de ses clients.

¹ Pour rappel, la RCP a été mise en place il y a quelques années pour compenser les droits d'auteurs des artistes liés à la multiplication des copies privées sur différents supports numériques

10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. Tendances ayant affectés les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Se reporter aux chapitres 7, 8 et 18 en ce qui concerne les comptes consolidés annuels au 31 mars 2019.

10.1.1. Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019/2020 : 14,8 M€ en croissance de +4,7 %

Chiffre d'affaires, en M€	2019/2020	2018/2019	Var %
(Chiffres consolidés non audités en IFRS)			
1 ^{er} trimestre (avril-juin)	14,8	14,2	+4,7%

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques.

Au titre du premier trimestre de l'exercice 2019/2020 (du 1^{er} avril au 30 juin 2019), INNELEC affiche un chiffre d'affaires de 14,8 M€, en hausse de +4,7% par rapport à la même période de 2018/2019. La croissance a été principalement portée par l'activité Produits dérivés avec un doublement du chiffre d'affaires sur la période. Pour rappel, le chiffre d'affaires du premier trimestre, est traditionnellement faible. Sur l'exercice 2018/2019, il ne représentait que 13% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Dans ce contexte, INNELEC confirme ses perspectives de croissance sur l'exercice 2019/2020 portée par une forte progression de l'activité LICENSING. L'évolution du mix produit et la croissance de l'activité devraient contribuer à l'amélioration de la rentabilité du Groupe sur l'exercice.

10.1.2. Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2019/2020 : 42,4 M€ en croissance de +8,2 %

Chiffre d'affaires, en M€	2019/2020	2018/2019	Var %
(Chiffres consolidés non audités en IFRS)			
1 ^{er} trimestre (avril-juin)	14,8	14,2	+4,7 %
2 ^{ème} trimestre (juillet-septembre)	27,6	25,0	+10 %
Total 1 ^{er} semestre	42,4	39,2	+ 8,2 %

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques.

Sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2019/2020 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2019), INNELEC réalise un chiffre d'affaires de 42,4 M€, en hausse de 8,2 % par rapport au premier semestre 2018/2019.

Cette solide performance, en ligne avec le plan stratégique, est portée par la progression continue des produits à licences et de l'activité Konix®, qui poursuivent leur trajectoire de croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 61% par rapport au premier semestre 2018/2019 et qui représentent désormais plus de 15% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Au regard de ce début d'exercice, INNELEC réaffirme sa confiance pour délivrer une croissance rentable sur l'ensemble de l'exercice 2019/2020.

10.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

INNELEC MULTIMEDIA a lancé sur l'exercice 2016-2017 son activité sur les produits dérivés et le Licensing. Cette activité, complémentaire de l'univers multimédia, a connu un réel succès au démarrage et est en permanente augmentation (avec un chiffre d'affaires de 5 M€ sur l'exercice 2018-2019) et sera renforcée dans les années à venir.

Afin de mieux cerner ses marchés, l'entreprise s'est structurée sur trois Business Units stratégiques :

- Le Gaming : intégrant la vente des consoles, de jeux vidéo et d'accessoires. Ce segment devrait connaître une croissance en 2019 compte tenu des annonces de nouvelles consoles de jeux, tant chez Nintendo que Microsoft, tout en continuant le développement de celles de Sony.
- Consumer Electronic et Licences : intégrant la mobilité, les produits dérivés et licences.
- Konix : regroupant toutes les gammes de sa marque en propre : Gaming, mobilité et produits dérivés .

La tendance du marché gaming sur l'exercice 2019-2020 devrait bénéficier d'une augmentation des ventes de consoles et des ventes de jeux, liée aux sorties annoncées de la PS5 chez Sony et de la nouvelle Xbox chez Microsoft début 2020. Innelec compte bénéficier de la croissance des ventes de sa marque d'accessoire Konix, notamment après les accords de licence signés (All Blacks à l'occasion de la coupe du monde de Rugby et licence FFF).

Depuis la fin de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Groupe a finalisé la transformation de son organisation pour devenir l'intégrateur de référence des offres « Geek » pour les réseaux de distribution. Il bénéficiera de la montée en puissance de ses activités « core business » notamment des produits à licences.

A l'export, le Groupe met en oeuvre une stratégie de développement de sa marque Konix® sur la zone EMEA (Europe, Middle East, Africa). Par ailleurs, INNELEC élargit la distribution de son catalogue de produits en particulier sur le continent Africain qui présente des perspectives très favorables.

Les 6 premiers mois de l'exercice vont être marqués par la faiblesse des nouveautés de l'industrie du jeu vidéo, et la baisse des ventes de consoles. INNELEC anticipe une hausse de son chiffre d'affaires en France et à l'export sur l'exercice 2019-2020.

La Société n'a pas connaissance d'autre tendance ou événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2019-2020.

11. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévisions de bénéfices.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

12.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

12.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'Administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

La société Nabuboto, contrôlée par Monsieur Denis THEBAUD, est le principal actionnaire de FOCUS HOME INTERACTIVE.

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société depuis 5 ans
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'Administration	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	Directeur Général	NEANT	- Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO - Gérant de M.D.A. et Président de Konix Interactive Limited. - Président du Conseil de Surveillance de FOCUS HOME INTERACTIVE, - Président de la SA XANDRIE-QOBUZ, Administrateur d'AC6 et d'IDM - Gérant de la SC NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	26/09/2000	31/03/2020	NEANT	Directeur Associé Eclegui Consultants	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ
Christian TELLIER	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30/09/1996	31/03/2020	NEANT	Responsable zone UK, Amérique du Nord Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ Vice-président du Conseil de Surveillance de la SA FOCUS HOME INTERACTIVE

Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ
Valérie DELPECH	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Manager de transition Groupe NUXE	NEANT
Albert BENATAR	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	17/06/2015	31/03/2022	NEANT	Président du Conseil d'Administration de Drive SAS	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ
Gérard YOUNA	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	22/09/2016	31/03/2022	NEANT	NEANT	NEANT
Martine DEPAS	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	28/03/2017	31/03/2022	NEANT	Présidente de la SAS Inkermann Finances	NEANT
Marie-Caroline THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	28/03/2017	31/03/2022	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ

Le conseil d'administration est composé de 6 membres masculins et 4 membres féminins en conformité avec la réglementation.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Madame Marie-Caroline THEBAUD sont respectivement le fils et la fille de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93 500 Pantin.

Il est précisé qu'il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des participations des mandataires sociaux dans le capital social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Mme Delpech, Mme Depas, M. Benatar et M. Youna sont des administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF.

Les critères d'indépendances des administrateurs retenus par le code AFEP-MEDEF sont les suivants :

- 1) Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes
- 2) Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un

dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur

- 3) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement (significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité)
- 4) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social
- 5) Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes
- 6) Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

Tableau de synthèse relatif à la conformité des administrateurs au regard des critères d'indépendance des administrateurs retenus par le code AFEP-MEDEF						
Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6
Denis THEBAUD	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Christine MORTEAU, épouse Faure	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Pierre BOURDON	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Christian TELLIER	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Jean-Charles THEBAUD	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Valérie DELPECH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Albert BENATAR	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gérard YOUNA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Martine DEPAS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marie-Caroline THEBAUD	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

12.1.2. Profils des dirigeants et administrateurs

- **Profils des administrateurs :**

Denis THEBAUD : Président du Conseil d'Administration,

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Nantes, Monsieur Denis THEBAUD a travaillé, de 1970 à 1983, au sein de la société Sprague Electric – un grand fabricant de composants électroniques. Il y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions Directeur des Achats, Directeur de l'Exportation, et Directeur de la Distribution.

En 1983, Monsieur Denis THEBAUD quitte Sprague Electric pour créer la société INNELEC MULTIMEDIA dont il est actuellement Président Directeur Général.

Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE : Administrateur,

Responsable commerciale et produits, titulaire d'un DUT Techniques de Commercialisation et d'un DESS/Master en Management et Gestion des Entreprises, Madame Marie-Christine FAURE a commencé sa carrière en 1975 au sein de Pascual Hermanos, une société d'import-export.

Elle est ensuite recrutée par Sprague, filiale du Groupe Vishay – fabricant des composants électroniques, pour y occuper d'abord le poste de Responsable de services clients entre 1978 et 1983, puis le poste Responsable de distribution France entre 1983 et 1993.

A partir de 1994 et jusqu'en 2003, Marie-Christine FAURE est Responsable Administration commerciale auprès de la société Kami, filiale du groupe Kenzo/LVMH spécialisé dans la distribution de prêt-à-porter de luxe. Elle est devenue ensuite la Responsable du département Vêtement d'image au sein de cette même société pendant deux ans, de 2004 à 2006. En 2008, Mme FAURE a créé une société spécialisée dans les soins à domicile pour les personnes âgées.

Jean Pierre BOURDON : Administrateur,

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (section économique et financière), Jean Pierre BOURDON a débuté sa carrière en 1973 au sein du Crédit du Nord. Il y a occupé différents postes, avec notamment entre 1987 et 1990 la fonction de sous-directeur aux affaires financières en charge des opérations de fusions-acquisitions et d'investissements en capital-risque et capital développement.

Entre 1990 et 1997, il est en charge des fusions-acquisitions et des investissements en capital dans les PME, PMI au sein du groupe L'Liône. A ce titre, il a été conseiller du Président de la Banque de Baecque Beau et Président de la holding du groupe Rétif, spécialisé dans la vente d'équipements de magasins.

Depuis 1998, il crée et dirige la société Eclegui Consultants, structure spécialisée dans le conseil en matière d'opérations financières, introductions en Bourse, fusions – acquisitions et gestion d'entreprises.

Christian TELLIER : Administrateur,

Titulaire d'une Maîtrise en droits des affaires et d'un DEA de droits des transports, Christian TELLIER a travaillé, pendant deux ans, de 1974 à 1975, dans le domaine de l'assurance-crédit au sein de la société COFACE. Il est ensuite recruté par Banque Populaire pour le poste de Directeur International qu'il a occupé de 1975 à 1986, avant d'être le représentant du groupe des Banques Populaires à Londres en 1986 et en charge de la création de Pramex Londres, dont il sera Directeur International à partir de 1993. Monsieur TELLIER a été également conseiller pour le commerce extérieur de la France pendant la période 1993-1996 avant d'être nommé Chef de la zone UK, Amérique du Nord et Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires en 1996.

Entre 2000 et 2007, avant l'arrêt de ses activités professionnelles, Monsieur TELLIER a travaillé dans les services Titres et Gestion d'actifs au sein de Natixis Services Financiers. Il a également été Directeur de la clientèle des Banques Populaires Régionales pour l'activité de conservation de titres.

Jean – Charles THEBAUD : Administrateur,

M. Jean-Charles THEBAUD est né le 2 août 1994. Diplômé d'un master 2 en management des Télécoms et des Médias de Paris Dauphine, il est actuellement Assistant chef de projet Marketing et Communication chez Orange. Il a, à son actif, la réalisation de plusieurs sites internet.

Valérie DELPECH : Administrateur,

Titulaire d'un doctorat en littérature américaine de l'université de la Sorbonne, madame DELPECH a commencé sa carrière en 1999, chez Marks and Spencer à Londres en tant que directrice de collection Europe. Elle rejoint en 2002, le Groupe Galerie Lafayette. Elle y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions de Directrice des achats et directrice commerciale Maison.

En 2010, Madame DELPECH rejoint le Groupe Go sport en tant que directrice de l'offre concepts.

Albert BENATAR : Administrateur,

Albert Benatar possède une grande expérience dans la communication et le marketing, aux USA comme en Europe. Elle s'est construite au fil de sa carrière, notamment dans le groupe McCann-Erickson, où il était en charge de grands clients internationaux et gérait une unité de communication au sein de la filiale européenne McCann Worldwide.

Il est par ailleurs, Président du Conseil d'administration d'une Agence de communication digitale à Paris " Netside".

Gérard Youna : Administrateur,

Ingénieur en informatique, Monsieur Youna a été Président pour l'Europe de la société de distribution informatique de la société Teckdata.

Martine Depas : Administrateur,

Après sa formation à l'institut d'Etudes Politiques de Paris, Martine Depas a mené toute sa carrière, après une première expérience dans une banque américaine, dans le domaine des opérations financières (rapprochement d'entreprises, fusions acquisitions, investissements financiers dans les sociétés, etc.). Elle est actuellement Présidente de la Société Inkerman Finance et Conseil.

Marie-Caroline Thebaud : Administrateur,

Etudiante en sciences économiques. Mademoiselle Thébaud connaît depuis longtemps l'univers du Jeux Vidéo auquel elle a été formée par son père. Etudiante en sciences économiques, elle apportera au Conseil un regard neuf sur la marche des affaires.

- **Profils des dirigeants opérationnels à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :**

Nicolas BERTHOU – Directeur général délégué

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG) et d'un cursus de formation management et finances chez Xerox (Master 90), Monsieur Nicolas BERTHOU a rejoint INNELEC MULTIMEDIA le 1^{er} novembre 2010 en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Nicolas BERTHOU a commencé sa carrière chez Xerox (1985 – 1995) où il a occupé différents postes de vente et de management commercial et marketing. En 1995 il rejoint Les Papèteries de France (groupe International Paper) comme directeur commercial. Son parcours le mène ensuite dans l'univers des engins de travaux publics (Case et JCB) où il assume la direction Sales et Marketing EAME puis la Direction Générale. En 2005, il prend la direction du groupe Papyrus France, dont il assure la restructuration et est élu Président de la Fédération Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage en 2008.

Depuis son arrivée chez INNELEC MULTIMEDIA il est rattaché à Denis THEBAUD, PDG. Il supervise depuis juin 2011 l'ensemble des services d'INNELEC MULTIMEDIA et est en charge de la direction opérationnelle du groupe.

Nicolas BERTHOU n'exerce aucun autre mandat social.

Sébastien RAMS – Directeur commercial

Titulaire d'une formation économique et commerciale, Monsieur Sébastien RAMS a débuté sa carrière professionnelle en 1996 en tant que Responsable de rayon Multimedia. En 1998, il devient commercial pour la société Acclaim. En 2000, il est promu Responsable des achats d'un site marchand. Il a exercé au sein de la société DEG Multimedia entre 2002 et 2011 en tant que Directeur des Ventes sédentaires. Du fait du rachat du fonds de commerce de DEG Multimedia par INNELEC MULTIMEDIA en 2011, il prend en 2011 la fonction de Directeur des Ventes des équipes sédentaires (multi canaux) et des grands comptes au sein d'INNELEC MULTIMEDIA. En 2013, il devient Directeur des Ventes Grands Comptes, Jeux Vidéo & Co et commerce indépendant. A partir de 2015, il est Directeur des Ventes Export. En 2017, il devient Directeur des Ventes d'Innelec Multimedia. Au total, Monsieur Sébastien RAMS dispose de 12 années d'expérience professionnelle dans les magasins indépendants et de 20 ans sur les marchés du multimédia. Sébastien Rams occupe le poste de directeur commercial depuis le 1er Septembre 2017.

Juan Vidueira – Directeur des Achats

Titulaire d'une formation d'école de commerce Négocia (Master II). Il est rentré chez Innelec en 2003 et a occupé différents postes aux achats, notamment sur la partie gaming. En 2017 il a pris la responsabilité des achats sur la partie gaming et occupe depuis avril 2018 le poste de directeur des achats de l'ensemble des gammes de produits de l'entreprise. Il fait partie du comité de direction depuis Septembre 2017. Fort de son expérience dans les jeux vidéo et de son expertise d'acheteur, il vient renforcer le comité de direction, en tandem avec Sébastien Rams, directeur commercial.

Jérémie JANIN – Directeur Support des Ventes

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de la Communication de Paris, Monsieur Jérémie JANIN a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les sociétés automobiles, audiovisuelles et informatiques pendant la période de 1989 à 1994.

Il rejoint INNELEC MULTIMEDIA en mars 1994 pour être promu ensuite au poste de Responsable des ventes en novembre 1998. Monsieur Jérémie JANIN a occupé également la fonction de Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance à partir d'octobre 2004 et a ensuite été nommé Directeur de Développement en juin 2005, en charge de piloter divers projets de développement et de superviser le service de marketing.

En 2013, Monsieur Jérémie JANIN devient Business Unit Manager pour les gammes « pro, DVD et audio ». En 2015, il crée la Direction Support des Ventes. Il est membre du Comité de Direction

Emmanuel Garcin – Directeur Supply Chain

Monsieur Emmanuel Garcin a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en Avril 2018. Il avait précédemment occupé des fonctions multi-sites en logistique de prestation de service. Diplômé de deux Masters II en gestion des entreprises et en commerce international, il vient renforcer le comité de direction de l'entreprise. Ses missions consistent à développer la « supply chain » de l'entreprise, en s'appuyant sur la dimension internationale acquise au cours de son parcours professionnel.

Sandrine Busoc – Directrice des systèmes d'information

Madame Sandrine Busoc a rejoint la société INNELEC MULTIMEDIA en juin 2018. Diplômée d'un DESS en système d'information et forte d'une expérience de plus de 20 ans en informatique, elle a pour mission d'accompagner le plan de transformation de l'entreprise en dotant celle-ci des outils et process adaptés à son activité et à sa taille. Elle occupait précédemment le poste de directrice des applications au sein d'une entreprise de distribution. Elle est membre du Comité de Direction.

Au cours des douze derniers mois, la moitié du comité de direction d'Innelec a été renouvelé dans l'objectif de renforcer le potentiel de développement de l'entreprise et d'accompagner le plan de retournement mis en place.

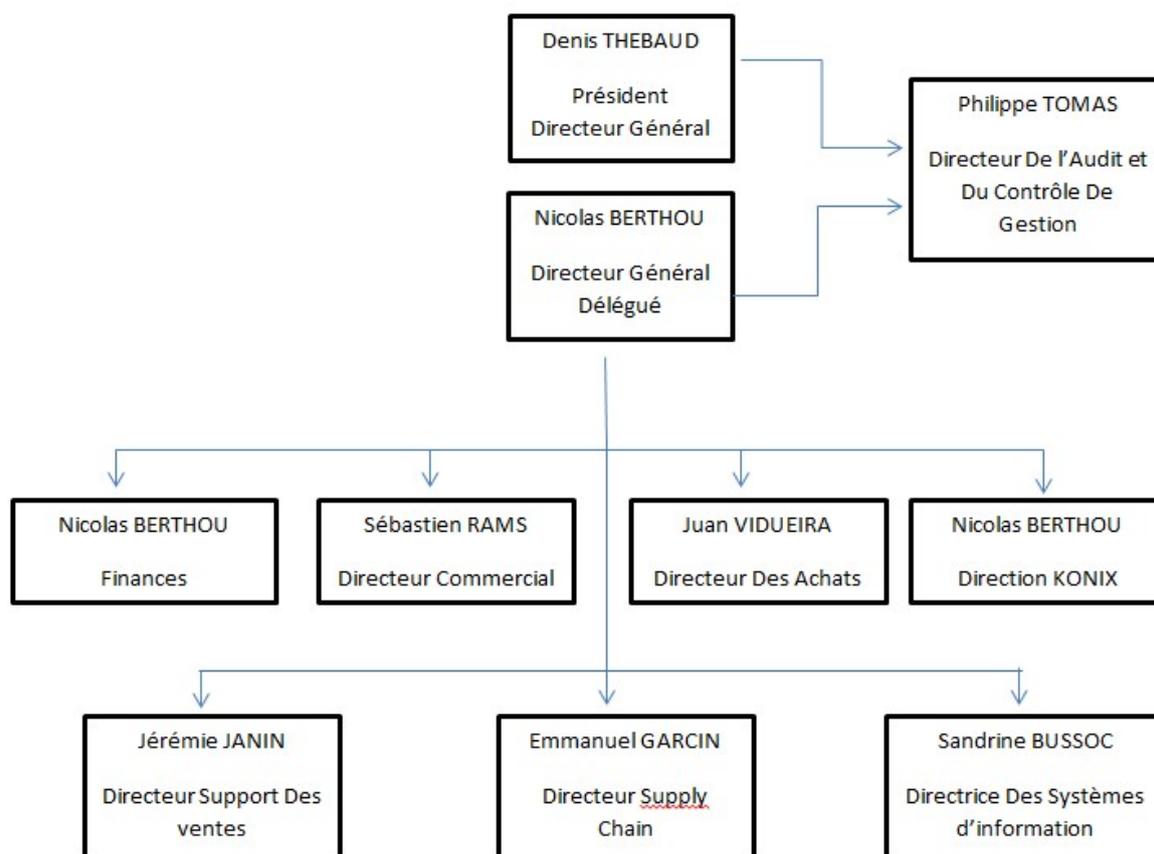
Philippe TOMAS – Directeur de l’audit et du contrôle de gestion

Ayant une formation comptable, Monsieur Philippe TOMAS a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989.

Après différentes responsabilités dans le département comptable, Philippe TOMAS a été en charge de la logistique et de l’informatique et travaille sur différents projets concernant les opérations du Groupe en général. Il est également aujourd’hui responsable du contrôle interne pour l’ensemble des activités d’INNELEC MULTIMEDIA.

Depuis Avril 2018, il est rattaché à Denis Thébaud, pour la partie contrôle de gestion et à Nicolas Berthou pour la partie opérationnelle et process.

- Organigramme opérationnel à la date du présent Document d’Enregistrement Universel:



12.2. Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre 17 du présent Document d'Enregistrement Universel et relatif aux conventions réglementées.

13. REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

TABLEAU 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
Denis THEBAUD, Président			
	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	157 200	157 200	157 200
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	157 200 €	157 200 €	157 200 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE			
	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Jean Pierre BOURDON			
	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Christian TELLIER			
	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Albert BENATAR			
	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Nicolas BERTHOU			
	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	254 982	244 982	215 682
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	254 982 €	244 982 €	215 682 €

Jean Charles THEBAUD	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Valérie DELPECH	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Gérard YOUNA	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	- €

Martine DEPAS	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	- €

Marie-Caroline THEBAUD	au 31 mars 2019	au 31 mars 2018	au 31 mars 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	- €

L'Assemblée Générale Mixte convoquée en date du 19 septembre 2019 a été consultée sur les rémunérations versées à Messieurs Denis Thébaud et Nicolas Berthou au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 ainsi que sur les jetons de présence des administrateurs.

TABLEAU 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Denis THEBAUD	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe	151 200	151 200	151 200	151 200	151 200	151 200
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	157 200					

Nicolas BERTHOU	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe	210 900	210 900	210 900	210 900	210 900	210 900
Rémunération variable	39 300	39 300	29 300	29 300		
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature*	4 782	4 782	4 782	4 782	4 782	4 782
TOTAL	254 982	254 982	244 982	244 982	215 682	215 682

* Les 4 782 € ont été versés au titre d'avantage en nature véhicule. Nicolas BERTHOU dispose en effet d'une voiture de fonction de type Volvo.

TABLEAU 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Albert BENATAR	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Jean Charles THEBAUD	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Jean Pierre BOURDON	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Un contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultant (société dont Monsieur Jean-Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2018-2019. Eclegui Consultant a facturé à INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme de 26 249 euros au cours de cet exercice, en nette diminution par rapport à l'année antérieure (31 562 euros en 2017-2018). Eclegui Consultants agit en tant que conseiller du Président (en matière de réflexion stratégique et financière). En outre, elle assure avec le Président la préparation et la tenue des Conseils d'administration (rédaction des PV), et des Assemblées Générales (coordination entre les différents intervenants pour la rédaction des rapports financiers, rédaction du rapport du Conseil, organisation de l'AG, assistance du Président pendant la tenue de l'AG, rédaction du PV de l'AG ...)

Christian TELLIER	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Valérie DELPECH	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Gérard YOUNA	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000		
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000		

Martine DEPAS	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000		
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000		

Marie-Caroline THEBAUD	2019		2018		2017	
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000		
Avantages en nature						
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000		

La structure de la rémunération variable est détaillée dans le paragraphe 14.5.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2019	Montant versé au cours de l'exercice 2018
Jean Charles THEBAUD :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Marie Christine MORTEAU :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Valérie DELPECH :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Albert BENATAR		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Jean Pierre BOURDON :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Gérard YOUNA		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Martine DEPAS :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Marie-Caroline THEBAUD		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00

L'Assemblée Générale du 19 septembre 2019 a décidé d'allouer à chacun des administrateurs en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence, une somme de 6 000 euros, versée au cours de l'exercice 2018-2019.

Les Tableaux 4 à 7 sont non applicables

TABLEAU 11 : Récapitulatif des contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux, indemnités et/ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions et autres

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mr Denis Thébaud PDG Date début mandat 01/08/1983 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Mme Marie-Christine Morteau Administrateur Date début mandat 01/08/1983 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Mr Jean-Pierre Bourdon Administrateur Date début mandat 26/9/2000 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Mr Christian Tellier Administrateur Date début mandat 30/9/1996 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Nicolas Berthou Directeur Général Délégué Date début mandat 13/10/2010 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2022		X		X	X Coût assurance CSG + Versement de 65% d'un an de salaire + 6 mois de salaire en cas de départ initié par la Société		X Versement pendant 12 mois de 30% du salaire moyen mensuel des 12 derniers mois	
Valérie DELPECH Administrateur Date début mandat 18/09/2014 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Jean Charles THEBAUD Administrateur Date début mandat 18/09/2014 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Albert BENATAR Administrateur Date début mandat 22/09/2015 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2022		X		X		X		X

Gérard YOUNA Administrateur Date début mandat 22/09/2016 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2022	X	X	X	X
Martine DEPAS : Administrateur Date début mandat 28/03/2017 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2022	X	X	X	X
Marie-Caroline THEBAUD Administrateur Date début mandat 28/03/2017 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2022	X	X	X	X

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La société a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la société Innelec Multimédia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

13.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

En date du 22 septembre 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des options de souscription d'actions :

TABLEAU 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31/03/2019		
Date de l'Assemblée Générale	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	2 000	3 000
- Les mandataires sociaux	2 000	3 000
- Les 10 premiers attributaires	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	8,63 €	5,95 €
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	2 000	3 000
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2019	0	0

Le plan d'options décidé par le Conseil d'administration du 7 février 2012 est arrivé à expiration à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. Ces options n'ont pas été exercées et sont désormais caduques.

Monsieur BERTHOU, Directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA, était le bénéficiaire des programmes d'attributions d'options de souscription d'actions décidés par les Conseils d'Administration du 7 février 2012 et 27 mars 2012. Les 3 000 stock-options attribuées par le Conseil d'Administration du 27 mars 2012 au prix d'exercice de 5,95 € ont été exercées au cours de l'exercice 2017-2018.

TABLEAU 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date du plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

Contrairement aux recommandations du code AFEP MEDEF, les plans d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice de Monsieur Nicolas BERTHOU ne sont liés à aucune condition de performance ou de conservation.

A la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'est mis en place par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'options de souscription d'actions.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017, il a été attribué 3 000 actions gratuites à Monsieur Nicolas Berthou. La période d'acquisition est fixée à un an soit jusqu'au 6 décembre 2018 et la période de conservation est fixée à un an soit jusqu'au 6 décembre 2019.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2018, il été attribué à Monsieur Nicolas Berthou 3 000 actions gratuites. La période d'attribution prendra fin le 12 décembre 2019 et la période de conservation le 12 décembre 2021.

Contrairement aux recommandations du code AFEP MEDEF, l'attribution d'actions gratuites au bénéfice de Monsieur Nicolas BERTHOU n'a été liée à aucune condition de performance.

13.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

13.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 726 K€ au 31 mars 2019, provisions non affectées nominativement.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Denis THEBAUD, Directeur Général, personne à ce poste depuis le Conseil d'Administration du 25 septembre 2002, suite à l'application des dispositions décidées par l'Assemblée Générale de ce même 25 septembre 2002, dispositions précisant les attributions respectives du Président et du Directeur Général.

Monsieur Nicolas BERTHOU exerce les fonction sde Directeur Général Délégué depuis le 13 octobre 2010.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'administration	01/08/1983	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2020
Marie-Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	01/08/1983	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2020
Jean-Pierre BOURDON	Administrateur	26/09/2000	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2020
Christian TELLIER	Administrateur	30/09/1996	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2020
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	18/09/2014	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2020
Valérie DELPECH	Administrateur	18/09/2014	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2020
Albert BENATAR	Administrateur	17/06/2015	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2022
Gérard YOUNA	Administrateur	22/09/2016	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2022
Martine DEPAS	Administrateur	28/03/2017	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2022
Marie-Caroline THEBAUD	Administrateur	28/03/2017	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2022
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	13/10/2010	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2022

14.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Se rapporter au section 17.2 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif aux conventions réglementées.

14.3. Comités d'audit et de rémunération

Les sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé doivent disposer d'un comité spécialisé qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Par décision en date du 8 décembre 2016, le conseil d'administration a décidé la mise en place d'un comité d'audit composé de Monsieur Denis Thébaud, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Jean-Pierre Bourdon, ce dernier exerçant la fonction de Président.

Ce comité d'audit a les 4 grands rôles suivant :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- examen des comptes annuels, et semestriels de la société,
- participation au choix des Commissaires aux comptes et le respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité
- établissement d'un dialogue avec les organes de contrôle du Groupe, principalement les auditeurs internes et les contrôleurs internes.

Denis Thébaud, PDG d'Innelec, participe aux réunions du Comité d'Audit en qualité de simple membre. La Société ne dispose pas de comité de rémunération.

Madame Martine Depas (administrateur indépendant) a été nommée membre du Comité d'audit par le CA du 13 juin 2018.

14.4. Gouvernement d'entreprise

INNELEC MULTIMEDIA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (Association Française des Entreprises Privées/Mouvement des Entreprises de France) en vigueur en France.

Le tableau ci-dessous présente les recommandations AFEP-MEDEF non appliquées par la Société :

Recommandations	Commentaires
Recommandation 1.2 Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.	Innelec considère que compte tenu de l'historique de la société, de son actionnariat et de sa taille, la dissociation des fonctions n'est pas pertinente.
Recommandation 7.1 Représentant des salariés et salariés actionnaires au conseil Actionnaires minoritaires et petits actionnaires représentés par administrateur indépendant.	Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe aucun représentant des salariés et salariés actionnaires.
Recommandation 9 Evaluation du Conseil d'Administration.	Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde. D'autre part, la réunion des administrateurs externes hors de la présence de ceux qui connaissent le mieux l'entreprise n'apporterait pas grand-chose à la qualité des travaux du Conseil et à l'information des actionnaires. Ce dispositif peut, peut-être, se défendre dans des grosses entreprises, il n'est pas adapté dans une PME, même cotée.
Recommandation 12 Formation des administrateurs.	Les administrateurs sont tous des personnes expérimentées dans différents domaines ainsi qu'il est rappelé chaque année dans le rapport du Conseil sur le Gouvernement d'entreprise. Il est certain que si un administrateur faisait une demande en ce sens, il lui serait répondu favorablement.
Recommandation 12.3 Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation adaptée.	Pas d'administrateurs salariés ou actionnaires salariés.
Recommandation 13.1 La durée des fonctions des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Recommandation 13.2 Éviter renouvellement en bloc.	Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'application de cette mesure serait trop lourde pour la Société. De plus, les jetons de présence versés sont faibles, compte tenu de la fréquence relativement élevée des réunions organisées.
Recommandation 14 Comité d'audit, de nominations, de rémunération. Recommandation 19 Déontologie de l'Administrateur.	Compte tenu de l'historique de la Société et de sa taille, la mise en place de tels comités est trop lourde. Seul un comité d'audit a été mis en place.
Recommandation 20 Rémunération des administrateurs. Le mode de répartition de cette rémunération est arrêté par le conseil. Il tient compte selon les modalités qu'il définit de la participation effective des administrateurs au conseil.	Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant est égal pour tous les administrateurs ainsi que voté par l'AG.
Recommandation 24 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux Recommandation 24.1 Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du Conseil d'Administration : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence ; lisibilité des règles, mesures.	Aux vues de la taille de la Société, des montants concernés (35 K€ à un prix d'exercice supérieur au cours actuel pour les options de souscription d'actions, et 3 000 actions de 1,53 € de nominal pour les actions gratuites) et de l'ancienneté de Monsieur BERTHOU, présent dans la société depuis novembre 2010, la Société n'a pas appliqué la recommandation relative aux conditions de performance pour les options de souscriptions d'actions et les actions gratuites. La société n'a appliqué la condition de conservation qu'aux seules actions gratuites pour une durée de 12 mois.

14.5. Contrôle interne

14.5.1. Procédures de Contrôle interne

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;

2/ les informations financières sont fiables ;

3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société. Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôles du Président, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

- Développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, le Comité d'Audit remplit les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-dessous.

À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

- Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

- Pour les filiales :

Le Directeur Général Délégué a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du directeur administratif et financier, du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du Président du groupe.

Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique et par le Directeur commercial sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les responsables des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homains sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'événements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2019. Plan d'actions pour l'exercice 2018/2019

Procédure

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) :

les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Durant l'exercice 2017/2018, la procédure paiements fournisseurs par virements avec circuit de signatures électroniques a été mise en place.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance,
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,....
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix ,.....
- Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....).

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisés

Durant l'exercice 2016/2017 :

Amélioration de divers outils de suivi de notre CA, de nos marges et des stocks

Durant l'exercice 2017/2018 :

Détermination du CA et plus particulièrement de la marge par enseigne, lignes de produits et fournisseurs avec intégration des RFA clients, des coopérations commerciales, des services en vue de l'établissement du tableau de bord mensuel.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Refonte des tableaux de suivis de notre CA en fonction des activités stratégiques de l'entreprise pour en suivre quotidiennement l'évolution.

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (tâches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermes : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :

- o Pour les ristournes sur contrats de mandats

- o Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix

- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients.

Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux

- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression

- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.

- Contrôler le respect des procédures.

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Pour l'exercice 2013/2014, il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge

- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)

- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire important d'Innelec Multimedia)

- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs

- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité

- Contrôle

- le conformité des factures : Loi HAMON, RCP....

- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)

- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance crédit

Durant l'exercice 2017/2018

Renforcement du Contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),

Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées).

Durant l'exercice 2018-2019 :

- Renforcement des procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

14.5.2. Systèmes d'information

Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès. Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité a été réalisé le samedi 04 Août 2012 et s'est déroulé sans encombre.
- En 2014, la refonte totale de la salle informatique de secours nous a permis de vérifier de nouveau le bon fonctionnement et la pérennité complète de la solution. Nous en avons profité pour réactualiser les plans et schémas de câblage réseau ainsi que du matériel installé.
- En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne du système d'exploitation. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanées. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.
- En 2018 : lancement du projet de remplacement de notre ERP et WMS pour respecter un délai de mise en oeuvre raisonnable et de respecter un phasing permettant une analyse approfondie des besoins et des process.

Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST= Offline Storage Table).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au SI.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 et 2015 ont été marquées par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs). En 2016, l'accent a été mis sur la sécurité. Nous avons acquis et installé une nouvelle suite logicielle dédiée au contrôle des serveurs de fichiers. L'objectif étant de mettre en place des alertes et blocages automatiques sur des attaques de type cryptolocker, entre autre. Nous avons aussi travaillé sur la mise à jour permanente de toutes les machines du réseau, que ce soit les serveurs, les différentes appliances ou les postes utilisateurs.

En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne des l'OS. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le PRA a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.

Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP = Entreprise Ressource Planning).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées. Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs (trices).

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

En 2016 ces audits sécurité systématiques ont été planifiés et réalisés comme prévu. Il en a découlé un certain nombre d'actions correctives itératives ainsi que la mise ne place ou l'amélioration de procédures nouvelles ou déjà existantes.

Parallèlement un travail important a été réalisé sur la modernisation des sites web. Un audit approfondi a été réalisé qui a permis de créer de nouveaux sites web (site institutionnel, site Konix). L'utilisation d'outils standards va nous faciliter la gestion et la maintenance de ces sites.

En 2017 nous avons effectué la refonte totale de notre site marchand que nous avons baptisé dans sa nouvelle version : « Virtual Business ».

Plus orientée commerce, notre nouveau site intranet Virtual Business permet désormais grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone.

Au cours de l'année, nous avons également implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine
- Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

En 2018, nous avons apportés des modifications opérationnelles à notre site marchand «Virtual Business ». Ces modifications intègrent notamment l'amélioration des process de retours et de baisses de prix pour nos clients et une optimisation des opérations commerciales pour accroître l'attractivité du site.

Nous avons également lancé les projets de refonte des sites jeuxVidéo and C° ainsi que Konix qui devraient être opérationnels au cours de l'été 2019.

15. SALARIES

15.1. Effectifs

L'effectif du Groupe INNELEC MULTIMEDIA a été en moyenne de 87 personnes au cours de l'exercice 2018-2019, contre 92 en 2017-2018 et 143 personnes en 2016-2017, soit une réduction continue des effectifs sur les trois derniers exercices, le but étant d'optimiser la rentabilité du groupe.

Répartition des effectifs	31-mars-19	31-mars-18	31-mars-17	31-mars-16	31-mars-15
Par catégorie					
CADRES	29	28	39	44	45
AGENTS DE MAÎTRISE	23	20	39	44	42
EMPLOYES ET PERSONNELS EXTERIEURS	35	44	65	67	80
TOTAL	87	92	143	155	167
Par entité juridique					
INNELEC MULTIMEDIA	77	81	132	138	147
JEUX VIDEO & CO	10	11	11	16	19
INNELEC TECHNOLOGIES	-	-	-	-	-
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	-	-	-	1	1
TOTAL	87	92	143	155	167

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres, ...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre INNELEC MULTIMEDIA et ses salariés.

Le plan de sauvegarde de l'emploi mis en place par la Société sur l'exercice 2017-2018 a conduit au licenciement économique de 49 CDI et 8 postes en CDD ont été supprimés au sein de INNELEC MULTIMEDIA.

15.2. Participations et stock-options

15.2.1. Participations

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

15.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date du 22 septembre 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des options de souscription d'actions :

Date de l'Assemblée Générale	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	2 000	3 000
- Les mandataires sociaux	2 000	3 000
- Les 10 premiers attributaires	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	8,63 €	5,95 €
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	2 000	3 000
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2019	0	0

Les plans d'options décidés par les Conseil d'administration des 7 février et 27 mars 2012 sont arrivés à expiration à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. Ces options n'ont pas été exercées et sont désormais caduques.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	0	-	-	-

15.3. Intéressement des salariés

15.3.1. Actionnariat actuel des salariés

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la Société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

15.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été signé en décembre 1991 entre le Groupe et ses salariés, en application des dispositions règlementaires, accord définissant les modalités et les conditions d'utilisation au profit des salariés du Groupe de la réserve spéciale de participation.

Ce contrat définit notamment la liste des bénéficiaires, l'emploi des sommes concernées et les conditions de libération et de disponibilité de ces sommes pour les bénéficiaires.

15.3.3. Attribution d'actions gratuites

Par décision du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017, il a été attribué 3 000 actions gratuites à Monsieur Nicolas Berthou. La période d'acquisition est fixée à un an soit jusqu'au 6 décembre 2018 et la période de conservation est fixée à un an soit jusqu'au 6 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'attribution définitive de 6 000 actions gratuites le 6 Décembre 2018 auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Un second plan a été décidé en Décembre 2018 avec l'attribution de 11 750 actions gratuites dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2018, il été attribué à Monsieur Nicolas Berthou 3 000 actions gratuites. La période d'attribution prendra fin le 12 décembre 2019 et la période de conservation le 12 décembre 2021.

Contrairement aux recommandations du code AFEP MEDEF, l'attribution d'actions gratuites au bénéfice de Monsieur Nicolas BERTHOU n'a été liée à aucune condition de performance.

A la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'est mis en place par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions gratuites.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au 31 octobre 2019 :	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
Famille THEBAUD	1 814 050	63,67%	2 850 836	72,58%	2 850 836	73,88%
Nicolas BERTHOU*	12 339	0,43%	16 339	0,42%	16 339	0,42%
Flottant	953 834	33,48%	991 608	25,25%	991 608	25,70%
Auto détention	68 811	2,42%	68 811	1,75%	0	0,00%
TOTAL	2 849 034	100,0%	3 927 594	100,0%	3 858 783	100,0%

*Nicolas BERTHOU est directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA, par décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2018, il lui a été attribué 3 000 actions gratuites. La période d'attribution prendra fin le 12 décembre 2019 et la période de conservation le 12 décembre 2021. Ces titres ne sont donc pas présentés dans le tableaux ci-dessus.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Aucune transaction significative n'est intervenue aux cours des 2 dernières années à l'exception des augmentations de capital réalisées en décembre 2017 et mars 2018.

Pour rappel, situation de l'actionariat au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018 :

Au 31 mars 2019 :	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
Famille THEBAUD	1 814 050	63,80%	2 850 836	72,76%	2 850 836	74,13%
Nicolas BERTHOU	26 245	0,92%	26 245	0,67%	26 245	0,68%
Flottant	930 633	32,73%	968 627	24,72%	968 627	25,19%
Auto détention	72 380	2,55%	72 380	1,85%	0	0,00%
TOTAL	2 843 308	100,0%	3 918 088	100,0%	3 845 708	100,0%

Au 31 mars 2018 :	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
Famille THEBAUD	1 814 050	64,15%	2 850 836	73,54%	2 850 836	74,93%
Nicolas BERTHOU	22 906	0,81%	22 906	0,59%	22 906	0,60%
Flottant	918 779	32,49%	930 718	24,0%	930 718	24,46%
Auto détention	71 900	2,54%	71 900	1,85%	0	0,0%
TOTAL	2 827 635	100,0%	3 876 360	100,0%	3 804 460	100,0%

Modifications intervenues dans le capital social de la Société au cours des 12 derniers mois :

Cf. paragraphe 19.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Emission de titres donnant accès au capital de la Société :

Non applicable.

16.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 13 mai 1998 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter le risque que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

16.3. Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société est principalement détenue par le Groupe de la famille THEBAUD (Denis THEBAUD étant Président Directeur Général du Groupe). L'ensemble des actionnaires Famille THEBAUD détenait 63,67% du capital et 73,88% des droits de vote de la société INNELEC MULTIMEDIA au 31/10/2019.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de référence, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société composé à 40% d'administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF se réunit régulièrement, protégeant ainsi les intérêts des actionnaires minoritaires.

16.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

Néant.

17. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

17.1. Opérations avec des apparentées conclues par la Société

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes présenté ci-dessous (section 17.2 du présent document).

17.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2019

À l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue au cours de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de compte-courant avec la société XANDRIE

Administrateurs concernés :

-Monsieur Denis Thébaud, Président-Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE.

- Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

Nature

Votre société a accordé un prêt sous forme de compte-courant, à la société XANDRIE, dont votre société est actionnaire à hauteur de 1,17%, afin de financer son développement. Ce compte courant pourra, le cas échéant, être converti en capital. Ce compte-courant bénéficie de la garantie de remboursement par la société NABUBOTO, actionnaire majoritaire de la société XANDRIE, en cas de défaillance de cette dernière.

Modalité

Le conseil d'administration du 28 février 2019 a autorisé le Président à octroyer un apport en compte-courant d'un montant de 1 million d'euros. Le taux d'intérêt est de 2,50% l'an.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, le montant total des produits d'intérêts au titre de ce prêt, s'est élevé à 1 849,32 euros

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de votre société de développer les synergies et complémentarités avec la société XANDRIE. En effet, votre société considère que l'évolution vers le « dématérialisé » est avérée, et que les investissements réalisés par le passé dans le digital notamment avec IDM se révèlent des choix judicieux pour diversifier les activités de la société et l'enrichir grâce à des contacts rapprochés avec des sociétés dans lesquelles, ou avec lesquelles, celle-ci a des intérêts complémentaires. En outre, votre société a l'intention de renforcer l'attractivité de ses produits audio à venir en ajoutant des offres musicales de Qobuz, une première opération verra le jour avec une enceinte ALL BLACK et des playlist dédiées au rugby. D'autres opérations plus ambitieuses sont envisagées qui donneront tout leur sens à une coopération dans l'écosystème regroupant la musique, les jeux vidéo, les accessoires audio.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Prêt d'actions XANDRIE par la société NABUBOTO

Administrateurs concernés

-Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et gérant de la société civile NABUBOTO.

-Monsieur Jean –Pierre Bourdon, administrateur d'INNELEC MULTIMEDIA et associé de la société civile NABUBOTO

Nature et modalité

Le 10 juillet 2019, la société NABUBOTO a prêté à votre société 900 000 actions de la société XANDRIE dans le cadre des articles 1892 et 1893 du code civil. L'article 1893 prévoit que ce prêt entraîne un transfert de propriété des titres entre le prêteur et le bénéficiaire du prêt. Ce prêt est consenti à titre gratuit et est d'un an renouvelable par période de même durée, sauf dénonciation pour quelque motif que ce soit, par l'un des parties en respectant un préavis de deux mois.

Ce prêt est remboursable à tout moment. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2019.

Motif justifiant le prêt

Le conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de votre société de développer les synergies et complémentarités avec la société XANDRIE, tel qu'explicité précédemment. Cette opération s'effectue suite à l'ouverture d'un compte courant de votre société chez XANDRIE.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avenant au contrat de bail de sous-location d'une partie des locaux avec XANDRIE

Administrateurs concernés

-Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE.

-Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean Charles Thébaud, Mademoiselle Marie Caroline Thébaud, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

Nature

Un bail de sous location de locaux sis au 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre votre société et XANDRIE le 3 juin 2017, autorisé par le Conseil d'administration le 12 juin 2017. A la suite des mesures de réduction de coûts supplémentaires de votre société et la société XANDRIE étant demandeur de surfaces supplémentaires, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant, non autorisé par le Conseil d'administration, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018.

A compter du 1^{er} avril 2019, la société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ses nouveaux besoins de surface. Un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalité

A effet du 1^{er} avril 2019, les modifications suivantes ont été apportées :

- La surface sous louée est passée de 1 096,50 m², à 918m² (modification de l'article 1^{er} du contrat de location).
- Le loyer passant ainsi de 98 000 euros à 86 000 euros (modification de l'article 3 du contrat de location)
- Le chiffre indicatif de la taxe foncière et de la taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 euros (modification de l'article 13 du contrat de location),
- La quote-part des charges de toutes natures prises en charge par XANDRIE passe de 18,95 % à 15,87 % (modification de l'article 14 §2 du contrat de location).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 juin 2019, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention et a considéré qu'il était dans l'intérêt de votre société de sous-louer à la société XANDRIE des surfaces complémentaires inoccupées et de recevoir des loyers complémentaires de cette sous location.

Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas suivie :

La procédure d'autorisation par le Conseil d'administration n'a pas suivie suite à un oubli de notification de l'avenant au bail de sous location.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prêt avec XANDRIE

Administrateurs concernés :

-Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE

-Monsieur Albert BENATAR, Monsieur Jean-Pierre BOURDON, Madame Marie-Christine FAURE, Monsieur Christian TELLIER, Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Mademoiselle Marie-Caroline THEBAUD, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

1.1 Convention de prêt

Nature, motifs et modalités :

Au cours du premier trimestre civil 2014, la BPI a accordé à INNELEC MULTIMEDIA un prêt de 1 475 000 euros pour le financement des activités de XANDRIE. C'est dans ce contexte que le 20 juin 2014, INNELEC MULTIMEDIA a accordé un prêt de 1 475 000 euros à la société XANDRIE. Le taux d'intérêt est de 3% et la durée sur 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2018, quatre remboursements d'échéances ont été effectués pour un montant total de 295 000 euros, et une facturation d'intérêts financiers pour 25 443 euros a été comptabilisée.

1.2 Contrat de bail de sous-location d'une partie

Nature et modalités :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, un bail de sous-location de locaux sis au 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex, a été signé entre votre société et la société XANDRIE le 3 juin 2017 et amendé par un avenant signé le 26 janvier 2018.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, le montant total des loyers et des charges connexes refacturés à XANDRIE au titre de ce contrat et de son avenant, s'est élevé à 151 250 euros.

2. Convention avec la SCI INNOBAT

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Gérant de la SCI INNOBAT.

Nature, motifs et modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société immobilière INNOBAT, propriétaire des locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 523 365 euros hors taxes au titre des loyers,
- 145 339 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 139 989 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

3. Assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Personne concernée :

Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA SA

Nature et modalités :

Une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) a été souscrite par INNELEC MULTIMEDIA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, ce dernier recevrait un versement de 65% d'un an de salaire. La prime d'assurance annuelle est de 7 915 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2017.

Courbevoie et Paris La Défense, le 31 juillet 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume DEVAUX

Julien RAZUNGLES

18. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

18.1. Informations financières historiques

18.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2019

A. Bilan consolidé

Actif			
En K€	notes	mars-19	mars-18
Goodwill	3.1	1 007	1 007
Immobilisations incorporelles	3.2	5 478	5 581
Immobilisations corporelles	3.3	703	911
Actifs financiers non courants	3.4	5 887	8 503
Actifs d'impôts différés	3.5	351	0
Actifs non courants		13 427	16 002
Stocks	3.6	6 786	5 985
Clients	3.7	11 641	12 028
Autres créances	3.8	10 153	10 136
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	10 984	9 233
Actifs courants		39 565	37 382
TOTAL ACTIFS		52 991	53 384

Passif

En K€	notes	mars-19	mars-18
Capital	3.10	4 350	4 326
Réserves liées au capital	3.10	13 462	11 818
Réserves consolidées	3.10	856	2 985
Résultat consolidé groupe	3.10	1 557	2 157
Actions propres	3.10	-374	-391
Capitaux Propres Consolidés		19 851	20 895
Dont Intérêts Minoritaires	3.11	0	0
Provisions à long terme	3.12	741	681
Passifs financiers non courants	3.13	840	1 064
Autres dettes non courantes	3.4	0	0
Passif d'impôts différés	3.5	247	0
Passifs non courants		1 828	1 745
Provisions à court terme	3.12	0	0
Dettes fournisseurs	3.14	14 939	15 044
Passifs financiers courants	3.13	9 070	8 637
Autres dettes courantes	3.14	7 303	7 062
Passifs courants		31 312	30 744
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		52 991	53 384

B. Compte de résultat consolidé

En K€	notes	mars-19	mars-18	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.15	108 153	100 402	7 751
Autres produits de l'activité	3.16	434	405	28
Produit des activités ordinaires		108 587	100 808	7 779
Prix de revient des ventes		-91 529	-85 878	-5 652
Marge brute		17 057	14 930	2 127
Charges externes	3.17	-7 300	-6 793	-507
Impôts et taxes		-695	-662	-33
Frais de personnel	3.18	-6 522	-6 235	-287
Dotations et reprises aux amortissements	3.19	-657	-796	139
Dotations et reprises de provisions	3.19	-161	555	-717
Résultat opérationnel courant		1 722	1 000	722
% du CA HT		1,59%	1,00%	
Restructuration		0	0	
Résultat sur cession de participations consolidées				0
Résultat sur cession de participations non consolidées		-2	1 361	-1 363
Résultat opérationnel non courant		-2	1 361	-1 363
Produits financiers	3.20	374	159	215
Charges financières	3.20	-334	-385	50
Résultat avant impôt		1 760	2 136	-376
% du CA HT		1,63%	2,13%	
Impôt sur les bénéfices	3.21	-203	21	-225
Résultat des sociétés intégrées		1 557	2 157	-600
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 557	2 157	-600
% du CA HT		1,44%	2,15%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		1 557	2 157	-600
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		0	0	
Par action en euros	notes	mars-19	mars-18	var
Résultat de base, part du Groupe	3.24	0,56	1,18	-0,62
Résultat dilué, part du groupe	3.24	0,56	1,18	-0,62

C. Etat du résultat global

Pour les exercices clos aux 31 mars 2019 et 2018

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Résultat net de l'exercice	1 557	2 157
Ecart de conversion		
Ecart actuariels	4	3
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 2 185	480
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie		
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	-	120
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	- 625	2 640
dont, part du Groupe	-	625
dont, part des minoritaires		2 640

D. Flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2019

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)	31/03/2019	31/03/2018
Résultat net des sociétés intégrées	1 557	2 157
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	733	898
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-16	-168
+ Variation des impôts différés	54	-21
+ Vnc des actifs cédés	2	881
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	0	-2 241
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 328	1 506
Dividendes recus des sociétés mise en équivalence		
Stock	-801	-104
Clients	387	-765
Autres créances	-368	-3 205
Dettes fournisseurs	-105	-2 397
Dettes fiscales et sociales	1 192	-1 444
Autres dettes	-578	-639
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-274	-8 554
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 055	-7 048
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-349	-286
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	2 478
+ Dettes sur immobilisations	0	
- incidence des variations de périmètres	0	
- Variation des créances financières	322	-303
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-26	1 889
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-551	
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	46	5 654
+ Souscription d'emprunts	452	250
- Remboursements d'emprunts	-1 105	-1 307
+ Cession acquisition nette actions propres	17	14
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 141	4 611
Variation de trésorerie	887	-548
Trésorerie d'ouverture nette(2)	1 783	2 333
Trésorerie de clôture nette (2)	2 670	1 783
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2018 ci-dessous		
	31/03/2019	31/03/2018
Disponibilités	10 984	9 233
Concours bancaires	-7 835	-6 433
Effets escomptés non échus	-480	-1 017
Trésorerie nette	2 670	1 783

E. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en K€)	capital social	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2017	2 575	5 218	11 046	1	-6 253	12 587	0	12 587
Affectation en réserves			-6 253		6 253			0
Distribution de dividendes								0
Résultat de l'exercice					2 157	2 157		2 157
Augmentation de capital	1 751	3 902				5 653		5 653
Ecart de Conversion								0
Actions propres			15			15		15
Autres mouvements (3)			483			483		483
Capitaux propres au 31 mars 2018	4 326	9 120	5 291	1	2 157	20 895	0	20 895
Affectation en réserves			2 157		-2 157	0		0
Distribution de dividendes			-551			-551		-551
Résultat de l'exercice					1 557	1 557		1 557
Augmentation de capital	24	22				46		46
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (3)			-2 095			-2 095		-2 095
Capitaux propres au 31 mars 2019	4 350	9 142	4 802	1	1 557	19 852	0	19 852

(1) Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Dividendes versés en actions

(3) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente nette des impôts différés

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec Multimédia SA et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2019.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 juin 2019.

Au 31 mars 2019, le groupe applique les nouvelles normes d'application obligatoire (en particulier IFRS 9 et IFRS 15). Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices du groupe ouverts à compter du 1er avril 2019, notamment IFRS 16 sur les contrats de location.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2019 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2019 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle.

Au 31/10/2017, la société Innelec Services a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société mère Innelec Multimedia. Le mali technique de 1 851 K€ constaté en marques dans les comptes sociaux de la société mère a été annulé en consolidation afin de neutraliser cette opération de restructuration interne au groupe.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2019.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- La valorisation des actifs incorporels à long terme et goodwill (Cf. note 2.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles)
- Le montant des engagements de retraites (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- Les impôts différés (Cf. note 2.3.16 Impôts sur les bénéfices)
- Les avoirs à obtenir des fournisseurs au titre des rabais, remises, ristournes et autres coopérations commerciales (Cf. note 2.3.7 Avoirs à recevoir des fournisseurs)

La norme IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. Le Groupe a identifié pour chaque nature de chiffre d'affaires une obligation de performance principale. Par ailleurs, l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes au 31 mars 2019.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est prise en compte lors de la prise de contrôle des marchandises par les clients du Groupe, c'est à dire à l'expédition ou à leur mise à disposition de l'entrepôt. La norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact par rapport à la méthode précédente.

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1^{er} janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
- * Le contrôle d'une ressource ;
- * L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques, goodwills, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les goodwills et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'organisation liée à la gestion de nos marques et goodwills est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et goodwills. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- ⇒ Actifs d'exploitation des magasins JVCO : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 8.70%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2019.

S'agissant du test de dépréciation de la valeur des actifs JVCO, il est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs relatifs à JVCO excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale

de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres selon l'option retenue.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le prêt consenti à une entreprise associée étant adossé à un emprunt et soumis aux mêmes modalités de remboursement, n'est pas concerné par la norme IFRS 9. Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité. Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La nouvelle norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2019 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives.

2.3.7 Avoir à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

- des contrats signés avec les fournisseurs
- des volumes d'achats effectués sur l'année civile
- des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

2.3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.9 Conversion des opérations en devises

Transactions en devises étrangères :

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères :

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.10 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.11 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2019 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 1,90 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 726 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 665 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 61 K€.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 21 k euros. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 21 k euros.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

2.3.12 Passifs financiers

- Passifs financiers non courants

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présenté en passifs financiers non courants.

- Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

2.3.13 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.14 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales², les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoir à émettre

2.3.15 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2019.

2.3.16 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA

² hors prestations distinctes dont les montants sont repris en chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15

- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.17 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.18 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier i) de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ou ii) de plans d'actions gratuites

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2019. L'impact net d'impôt différé représente une charge de 35 K€. Ces plans sont explicités en note 3.10.

2.3.19 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.20 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs).

Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 3.15.

2.3.21 Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018 pour le Groupe. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le principe fondamental de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services doit refléter le transfert

du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Comme présenté dans la note 3.15, 98% de notre chiffre d'affaires provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

2.4 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2018-2019 aura confirmé, après un exercice 2017-2018 de restructuration, le retour à la rentabilité dû notamment aux choix stratégiques opérés par l'entreprise sur son offre produit et sur le ciblage de sa clientèle en apportant une offre de service dédiée à ses différents canaux de distribution.

2.4.1 L'offre produit :

2.4.1.1 Développement de la marque KONIX

Sur l'offre produit Innelec a développé les ventes sur sa marque propre Konix et les licences qui lui sont attachées :

- . Lancement en septembre de la Gamme World of Tank récompensée par le premier de l'activation digitale du LIMA (association internationale des détenteurs de licences).
- . Confirmation de la licence Drakkar de KONIX qui devient en 2018 la première marque d'accessoires PC vendue en France (source GSD) avec 6 produits dans le TOP 20.
- . Performance de la Licence Mythics sur l'univers des accessoires pour consoles, avec notamment le casque PS400 qui devient en 2018 le casque le plus vendu sur la console PS4 de Sony (source GSD).
- . Elargissement de l'offre KONIX avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les arrivages sont prévus sur le début de l'exercice 2019-2020.
- . Les différentes actions marketing ont permis d'accroître la notoriété de la marque KONIX avec le lancement en juin 2018 de l'équipe KONIX eSport qui compte 30 joueurs et dont les résultats sont plus que prometteurs, ainsi que la participation fin octobre 2018 à la Paris Game Week avec un stand qui a permis de présenter au public l'étendue de l'offre.
- . Extension à l'international de la marque avec la signature de contrats de distribution en Europe, Moyen Orient et sur le continent américain. A date ceux sont 23 pays qui sont ouverts à la distribution de la marque KONIX

2.4.1.1 Développement de la distribution des produits dérivés

L'entreprise a élargi considérablement ses gammes de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 3 700 références actives sur une quinzaine de fournisseur, dont certains récemment ouverts :

- . Contrat de distribution avec Exquisite Gaming en septembre 2018
- . Distribution officielle de Noble Collection (Gamme Harry Potter) en septembre 2018.
- . Contrat de distribution avec Jazware (gamme Fortnite) en février 2019

L'entreprise dispose désormais d'une gamme complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek ».

2.4.2 Le développement des canaux de distribution

Fort de ses choix en matière d'offre, l'entreprise a décidé de cibler des canaux spécifiques de distribution pour accroître sa part de marché. En 2018-2019, sur la France métropolitaine, les principaux segments en croissance furent :

- . Les enseignes de la GSA
- . Les grands comptes centralisés
- . Les enseignes du e-Commerce.

Dans le même temps la société a continué le développement de ses ventes export.

2.4.3 L'offre de service :

Sur l'exercice 2018-2019 l'entreprise a développé deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et de leur permettre de mettre en place d'animer l'ensemble de son offre.

2.4.3.1 Les espaces Geek :

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau Jeux Vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

2.4.3.2 La Geek Collection :

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

L'ensemble de ces actions a permis à l'entreprise de réaliser son objectif d'une croissance rentable.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en milliers d'euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Valeur Brute	1 704	1 704	0
Dépréciation	697	697	0
Valeur nette	1 007	1 007	0

Sociétés	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Dépréciation	net	net
Virtua Concept	801	547	254	254
Autres goodwills (1)	903	150	753	753
Total	1 704	697	1 007	1 007

(1) Détail des autres goodwill	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Dépréciation	net	net
SAINT MALO / CHALON / GARDANNE	728	150	578	578
ULTIMA	108		108	108
DIFINTEL	21		21	21
CV DISTRIBUTION	46		46	46
TOTAL	903	150	753	753

Les tests effectués au 31.03.2019 n'ont pas révélé de dépréciation complémentaire.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2018	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2019
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets, licences (1)	8 464	94			8 558
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184				3 184
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	164			164
Sous total valeurs brutes	11 648	258	0	0	11 906
Amort. des frais de recherche et développement	0				0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 991	202			5 193
Amort. des autres immobilisations incorporelles	1 075	159			1 234
Sous total amortissements	6 066	361	0	0	6 427
	0				0
Valeur nette	5 582	-103	0	0	5 479

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie.

Si la marge incluse dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 84 k euros.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 953 k euros. Si le taux d'actualisation augmente de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 720 k euros.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 2.04 M€.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2018	augmentations	diminutions	31/03/2019
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 961	3		2 964
Autres immobilisations corporelles	6 552	87	59	6 580
Autres immobilisations corporelles en cours	0			0
Total des valeurs brutes	9 513	90	59	9 544
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 704	93		2 797
Autres immobilisations corporelles	5 899	203	57	6 045
Autres immobilisations corporelles en cours	0			0
Total des amortissements	8 603	296	57	8 842
Valeur nette	910	-206	2	703

Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2018	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2019
Valeurs Brutes					
Titres des sociétés non consolidées (1)	7 094	-2 294			4 800
Créances rattachées	958		23	295	686
Autres titres immobilisés	0				0
Autres immobilisations financières	464		2	52	414
Total Valeur brute des actifs financiers	8 516	-2 294	24	347	5 900

Provisions dépréciations immobilisations financières	31/03/2018		dotations	reprises prov.	31/03/2019
Dépréciations des titres non consolidés	-12				-12
Dépréciations des autres immobilisations financières	-2			2	0
Actifs financiers nets non courants	8 502	-2 294	24	349	5 888

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% intérêt	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Focus (2)	3,06%	3 813	0	3 813
Xandrie (1)	1,17%	476	0	476
As de Com	19,00%	2	0	2
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
ldm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,21%	263	0	263
Total		4 800	12	4 788

(1) IFRS 9 : Dont variation de juste valeur de 276.5 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

(2) Dont variation de juste valeur de - 2 461.7 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	31/03/2018	Variation	31/03/2019
Différences temporaires	-36	268	232
Déficits fiscaux reportables	511	-510	1
Retraitement clientèle DEG		73	73
Retraitement IFRIC 21		24	24
Retraitement IFRS 2		13	13
Divers		8	8
	475	-125	350
Provisions dépréciations des actifs d'impôts différés	31/03/2018	Variation	31/03/2019
Dépréciation des actifs d'impôts différés	-475	474	-1
Actifs d'impôts différés nets	0	350	350

Passifs d'impôts différés

	31/03/2018	Variation	31/03/2019
Retraitements de consolidation	0	160	160
Retraitement Juste valeur FOCUS	0	78	78
Retraitement IFRS 9 XANDRIE	0	10	10
Passifs d'impôts différés	0	247	247

Les actifs et passifs d'impôts différés n'ont pas été compensés dans les comptes consolidés au 31 mars 2019.

Concernant le calcul des impôts différés passifs relatifs à la juste valeur des titres Focus, nous nous sommes placés dans le cadre du régime des plus-values à long terme. Les dividendes sont imposés au taux de droit commun compte tenu de la sortie du régime mère fille, suite à une cession intervenue sur l'exercice précédent amenant un pourcentage de détention inférieur à 5%.

Note 3.6 Stocks

	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	33		33	36
Marchandises (1)	7 150	397	6 753	5 949
Total	7 184	397	6 786	5 985

(3) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2019, une dotation de 397 K€ et une reprise de 536 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de 139 K€ sur le résultat opérationnel courant.

Note 3.7 Clients et comptes rattachés

	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	11 947	306	11 641	12 027
Total	11 947	306	11 641	12 027
<i>(1) dont EENE et Dailly</i>	<i>480</i>		<i>480</i>	<i>1 017</i>

Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	7 654		7 654	6 476
Créances sociales et fiscales	1 230		1 230	3 276
Autres créances diverses	1 059		1 059	100
Charges Constatées d'avance	210		210	283
Total	10 153	0	10 153	10 135
dont				
A moins d'un an	10 153		10 153	10 135
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.9 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Disponibilités	10 984	9 233	1 751
Trésorerie brute	10 984	9 233	1 751
Effets escomptés non échus	-480	-1 017	537
Crédits spots	-7 834	-6 433	-1 401
Trésorerie nette	2 671	1 783	888
Dette financière (hors crédits spots)	-1 596	-2 251	655
Endettement financier net	1 075	-468	1 543

Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 2 8443 308 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de de la période	Actions créées dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1,53	2 827 635	15 673	0	2 843 308
TOTAL		2 827 635	15 673	0	2 843 308

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	71 900	480	0	72 380
Total	71 900	480	0	72 380

Innelec Multimédia détient 72 380 actions propres pour une valeur nette de 374 347 €, présentées en diminution des capitaux propres.

Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'acquisition définitive de 6 000 actions gratuites par les salariés ou membres de la direction concernés à compter du 6 Décembre 2018.
Un second plan a été décidé en Décembre 2018 avec l'attribution de 11 750 actions gratuites.

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions est de 5.68 € pour les 6 000 actions attribuées correspondant au cours de bourse à la date d'attribution soit au 6 décembre 2017, et 5.10 € pour la provision liée aux 11 750 actions en cours d'acquisition correspondant au cours de bourse au 6 décembre 2018.

La valeur unitaire des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique est de 4.99 € au 31 mars 2019.

- Conditions d'acquisition des actions : un an de période d'acquisition suivie d'une période de conservation d'un an.

La création des 6 000 actions a entraîné une augmentation de capital d'un montant de 9 180€ soit 1.53€ de nominal par action. La charge IFRS 2 comptabilisée au 31 mars 2019 en charges de personnel s'est élevée à 48.2 K€ avant impôt.

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/17	nombre de bons exercés au 31/03/2018	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2018	solde des bons exerçables au 31/03/2019
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	2 000	0	0	2 000	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	3 000	3 000	0	0	0

Résultat par action

	31/03/2019	31/03/2018
Capital social	4 350 262	4 326 283
Nombre d'actions, déduction faites des actions propres	2 770 928	1 835 632
Résultat après impôts, participation	0,56	1,18
dotations aux amortissements (1)		
Dividende par action	0	0

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2019	31/03/2018
Nombre d'actions en circulation	2 843 308	1 907 532
Moyenne pondérée des levées d'options		0
Moyenne pondérée des actions propres	-72 380	-71 900
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	2 770 928	1 835 632

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2019	31/03/2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 770 928	1 835 632
Résultat net-part du groupe (en K€)	1 557	2 157
Par action (€)	0,56	1,18

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2019	31/03/2018
nombre moyen pondéré d'actions en circulation, y compris instruments dilutifs	2 782 678	1 835 632
Résultat net-part du groupe (en K€)	1 557	2 157
Par action (€)	0,56	1,18

Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves et résultat relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Provisions pour risques divers	15	16	-1
Provisions pour charges (retraite) (1)	726	665	61
Total provisions pour risques et charges	741	681	60
Courant	0	0	0
Non courant	741	681	60
Total provisions pour risques et charges	741	681	60

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.11

Note 3.13 Passifs financiers

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Emprunts bancaires (2) (3)	840	1 063	-223
Emprunts (part à plus d'un an)	840	1 063	-223
Passifs financiers non courants	840	1 063	-223
Emprunts bancaires (1) (2) (3)	756	1 187	-431
Emprunts (part à moins d'un an)	756	1 187	-431
Crédits spots	7 834	6 433	1 401
Effets escomptés non échus	480	1 017	-537
Passifs financiers courants	9 070	8 637	433
Total Passif Financier	9 910	9 700	210

(1) dont intérêts courus: 5,8 K€

(2) voir note 3.20

(3) dont montant souscrit 452 K€ et montant remboursé 1 105 K€

Note 3.14 Autres dettes courantes

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 939	15 044	-105
Dettes fiscales et sociales	2 810	1 990	820
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	4 493	5 071	-578
Total Autres dettes	22 242	22 105	137
Dont			
A moins d'un an	22 242	22 105	
A plus d'un an			

Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

Par produits

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

EN K€		31/03/2019		31/03/2018		VARIATION 03/19 et 03/18	
		CA	%	CA	%	CA	%
UNIVERS							
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires	95 130	87,96%	85 539	85,20%	9 591	11,21%
Univers Produits dérivés		5 035	4,66%	3 163	3,15%	1 872	59,20%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	1 304	1,21%	2 502	2,49%	-1 198	-47,88%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	3 299	3,05%	3 232	3,22%	67	2,06%
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	1 326	1,23%	1 818	1,81%	-492	-27,07%
Divers (*)		2 059	1,90%	2 215	2,21%	-156	-7,04%
TOTAL ACTIVITES ACTUELLES		108 153	100,00%	98 469	98,07%	9 684	9,84%
Univers Musique et Vidéo		0	0,00%	161	0,16%	-160	-99,91%
Univers E-cigarette		0	0,00%	1 773	1,77%	-1 773	-100,00%
TOTAL ACTIVITES ABANDONNEE OU CEDEES		0	0,00%	1 934	1,93%	-1 934	-99,99%
TOTAL GENERAL		108 153	100,00%	100 402	100,00%	7 751	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients. Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Par canal de distribution

CANAL DISTRIBUTION	Ex 2018-2019		Ex 2017-2018		Variation C.A.	Variation %
	C.A.	%	C.A.	%		
Autres canaux de distribution	10 371	9,59%	6 864	6,84%	3 506	51,08%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	11 604	10,73%	13 331	13,28%	-1 727	-12,95%
Commerce électronique et Vente à distance	4 530	4,19%	2 776	2,76%	1 754	63,17%
GRANDE DISTRIBUTION ET GRANDS MAGASINS	58 004	53,63%	54 803	54,58%	3 201	5,84%
Multi-Spécialistes	21 585	19,96%	18 660	18,58%	2 926	15,68%
Spécialistes E-cigarette		0,00%	1 753	1,75%	-1 753	-100,00%
Divers (*)	2 059	1,90%	2 215	2,21%	-156	-7,04%
TOTAL GENERAL	108 153	100,00%	100 402	100,00%	7 751	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients. Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Par zone géographique

En k€	31/03/2019		31/03/2018		VARIATION 03/19 et 03/18	
Zone Géographique	CA	%	CA	%	CA	%
France	92 814	85,82%	87 037	86,69%	5 777	6,64%
Europe	9 766	9,03%	7 425	7,39%	2 341	31,54%
Afrique	3 123	2,89%	3 128	3,12%	-5	-0,16%
Autres Zones	391	0,36%	597	0,60%	-207	-34,59%
Divers (*)	2 059	1,90%	2 215	2,21%	-156	-7,04%
TOTAL	108 153	100,00%	100 402	100,00%	7 751	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Note 3.16 Autres produits

	31/03/2019	31/03/2018	Variation 03/19 et 03/18
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	0	1	-1
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée	164	0	164
Autres produits (1)	269	404	-135
Total	434	405	29

(1) dont 264 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.17 Autres achats et charges externes

	31/03/2019	31/03/2018	var
Location immobilière	817	834	-17
Location mobilière	488	363	125
Charges locatives	191	190	1
Dépenses entretien et maintenance	363	390	-27
Assurances	517	552	-35
Intérimaires et personnels extérieurs	461	384	77
Transports	1 831	1 703	128
Autres charges externes (1)	2 631	2 377	254
Total	7 300	6 793	507

(1) Dont honoraires	774	661	113
Dont déplacements, missions	436	382	54
Dont publicités	304	232	71
Dont frais bancaires	196	215	-19
Dont fournitures	239	208	31
sous-total	1949	1699	250

Note 3.18 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	var
Rémunérations du personnel chargées	6 474	6 235	239
Intéressement et participation	0	0	0
Avantages au personnel	0	0	0
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	48	0	48
Total	6 522	6 235	287

Note 3.19 Amortissements et provisions

	31/03/2019	31/03/2018	var
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	657	795	-138
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur immobilisations			0
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur actif circulant	86	-483	569
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur risques et charges	75	-72	147
Total dotations aux provisions	161	-555	716
Total	818	240	578

Note 3.20 Coût de l'endettement financier

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	358	158	200
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	358	158	200
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-298	-349	51
Résultat de change sur opération de financement	-37	-35	-2
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	16	0	16
Coût de l'endettement financier brut	-318	-384	66
Total du coût de l'endettement financier net	39	-226	265

Echéancier des passifs

	31/03/2019	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	1 596	756	509	330
Effets escomptés non échus	480	480		
Dettes fournisseurs	14 939	14 939		
Autres dettes	7 550	7 550		
Crédits spots	7 834	7 834		

Note 3.21 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2019	31/03/2018	var
Résultat avant impôt	1 760	2 136	-376
Charge d'impôt théorique	493	712	-219
Total charge d'impôt théorique	493	712	-219
Effet des différentiels de taux d'imposition	128	5	123
Effet des différences permanentes	57	-452	509
Effets des actifs d'impôts non reconnus	0	0	0
Provision pour dépréciation des IDA	-475	-21	-454
Autres (régularisation IDP)		-265	265
Impôt consolidé (1)	203	-21	224
Taux effectif d'impôt	11,56%	-0,98%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.22 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 3.23 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018
Cadres	29	28
Agents de maîtrise	23	20
Employés	35	44
total	87	92

Note 3.24 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 412 K€.

	Rém. Fixe	Rém. Variable	Jetons de présence	Av. nature Véhicule	Total K€	Nb d'actions gratuites
Denis THEBAUD	151	0	6	0	157	0
Nicolas BERTHOU	211	39	0	5	255	6 000
Total	362	39	6	5	412	6 000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence. Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'attribution définitive de 6 000 actions gratuites le 6 Décembre 2018 auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Un second plan a été décidé en Décembre 2018 avec l'attribution de 11 750 actions gratuites dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Par ailleurs, la société Innelec Multimedia a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire

en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la société Innelec Multimédia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

Note 3.25 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant et ses locaux sous la forme de locations simples.

Note 3.26 Parties liées

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. Le bail commercial, dont le loyer annuel est de 523 K€, a commencé à courir le 1^{er} avril 2012 pour expirer au 31 mars 2021.

Une convention de compte courant a été signée entre la société Innelec Multimedia et la société Xandrie-Qobuz au terme de laquelle la société Innelec Multimedia a ouvert un compte courant de 1M€. Cet apport pourra être transformé ultérieurement en augmentation de capital. Il est rémunéré à hauteur de 2.5% et bénéficie de la garantie de la société Nabuboto, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz.

Note 3.27 Engagements Hors bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2019, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

- **Contrats de locations (IFRS 16)**

La norme IFRS 16, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 - Contrats de location, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 - Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 - Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les principaux impacts attendus sur les comptes consolidés au 31 mars 2020 sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- La constatation d'un droit d'utilisation estimé entre 1,5 m€ et 2,0 m€
- La constatation d'une créance au titre de la sous-location estimée entre 0,5 m€ et 0,8 m€
- La constatation d'une dette de location estimée entre 2,0 m€ et 2,5 m€
- Un impact sur les capitaux propres inférieur à 0,1 m€

L'impact estimé de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat au 31 mars 2020 représenterait un impact sur le résultat d'exploitation et sur le résultat financier inférieur à 0,1 m€.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit

d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

Note 3.28 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à t. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 7 350 K€ au 31 mars 2019 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Les effets escomptés non échus s'élèvent à 480 K€ au 31 mars 2019.

Depuis le 31 mars 2019, le Groupe n'a contracté aucun nouvel emprunt.

La ventilation des dettes financières du Groupe par échéance est la suivante :

K€	Non déterminé	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		102,93	5,86	220,99	6,02	426,19	12,59	509,43	8,91	-		1 292,90
Dépôts et cautionnement (cptes 165-1651) (*)	50,00			200,00	-			73,75	6,67			330,42
Crédits spots+ Dailly		7 381,67		441,92								7 823,59
Intérêts courus (cpte 5186)			16,64									16,64
Total Dettes financières	50,00	7 484,59	22,50	862,91	6,02	426,19	12,59	583,18	15,58	-	-	9 463,56
Total dettes financières au coût amorti		102,93		220,99		426,19		509,43				1 259,54
Effets escomptés non échus				6,13								6,13
total Passifs financiers		102,93	-	227,12	-	426,19	-	509,43	-	-	-	1 265,67

* dépôts et cautionnement reçu remboursement de 200k€ le 17-5-19 de Toys'R'Us

Note 3.29 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 199K€ au total.

AU 31-03-2019	INNELEC MULTIMEDIA	JEUX VIDEO & CO	Autres filiales Itech	TOTAL
DELOITTE				
Honoraires liés à la certification des comptes	140	7	4	151
Honoraires liés à d'autres services	0	0		0
MAZARS				
Honoraires liés à la certification des comptes	44	0		44
Honoraires liés à d'autres services	0	0		0
Total	184	7	4	195

18.1.2. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2019

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 2.2 « Recours à des estimations et au jugement » et la note 2.3.21 « Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relative aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.
- La note 2.2 « Recours à des estimations et au jugement » et la section 2.3.4 « Actifs financiers non courant » de la note 2.3 « Principes comptable et méthode d'évaluation » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux instruments financiers (IFRS 9).

4. Justification des appréciations- Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significative qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et comptabilisation des remises, rabais, ristournes et autres coopérations commerciales fournisseurs
Note 2.3 « *Principes comptables et méthodes d'évaluation* », section 2.3.7 « *Avoirs à recevoir des fournisseurs* ».

Risque identifié	Travaux d'audit réalisés
<p>Inelec Multimédia est un distributeur spécialisé, notamment de consoles, jeux et accessoires pour consoles, logiciels de loisirs et professionnels. De par son activité, le groupe a conclu un nombre important de contrats d'achats avec des fournisseurs, dont beaucoup prévoient des rabais, remises et ristournes commerciaux et des coopérations commerciales, essentiellement basés sur les volumes achetés par le groupe. Ces contrats sont majoritairement signés pour des périodes couvrant l'année civile.</p> <p>Les rabais, remises et ristournes et coopérations commerciales reçus ou à recevoir sont comptabilisés en réduction du coût des achats. Pour les contrats concernés, ils sont estimés mensuellement sur la base :</p> <p>i) des conditions prévues aux contrats et des volumes d'achats effectués pour la période</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales et testé leur efficacité sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Rapprocher, pour une sélection de contrats, les termes commerciaux utilisés dans le calcul des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales avec les conditions figurant dans les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ;▪ Analyser, pour une sélection de contrats, la cohérence des volumes d'achats annuels

<p>du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, et</p> <p>ii) des conditions, négociées ou encore en cours de négociation à la date d'arrêté des comptes, pour l'année 2019 et des prévisions d'achats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.</p> <p>Compte tenu du nombre important de contrats, du volume des achats bénéficiant de rabais, remises et ristournes ou de coopérations commerciales, du montant des rabais, remises et ristournes comptabilisés sur l'exercice, du décalage existant entre la période de référence mentionnée au contrat et l'exercice comptable, la correcte évaluation et comptabilisation de ces rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>retenus pour l'estimation des remises, rabais et ristournes de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 avec les volumes d'achats de l'exercice précédent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparer les évaluations faites lors de la clôture de l'exercice avec les éventuels rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales reçus par la société après le 31 mars 2019 et, le cas échéant, avec les contrats signés après cette date, afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation ; ▪ Réaliser des analyses de variation sur les évolutions des ristournes, notamment par rapport à l'évolution des achats correspondants.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5. Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA dans les statuts constitutifs de la société du 1^{er} août 1983 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'Assemblée Générale du 13 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 36^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 21^{ème} année, dont 21 années chacun depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

7. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées

notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris La Défense, le 31 juillet 2019
Les commissaires aux comptes

MAZARS

Deloitte & Associés

Guillaume DEVAUX

Julien RAZUNGLES

18.2. Date des dernières informations financières

31 mars 2019

18.3. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 3 derniers exercices, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires :

Distribution de dividendes	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'actions	2 843 308	2 827 635	1 683 117
Montant global net	554 186 €	551 147 €	- €
Dividende net par action*	0,20 €	0,20 €	- €

* Sur la base du capital social en fin de chaque exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 19 septembre 2019 s'est prononcée favorablement sur une résolution décidant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2018-2019 de 0,20 € par action, soit à concurrence de 554 185,60 €.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant entendu qu'une partie des résultats dégagés par INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être redistribuée aux actionnaires du Groupe.

18.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont la société a connaissance) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe au cours des douze derniers mois.

18.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêt des comptes annuels au 31 mars 2019.

19. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

19.1. Capital Social

19.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

1 - Principe

Le capital social est augmenté, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Elles peuvent aussi être libérées consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues aux articles L 225-149 et L 225-177 du Code de Commerce.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

2 - Compétence

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider sur le rapport du Conseil d'Administration d'une augmentation de capital.

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

3 - Délais

L'augmentation de capital doit, sous réserve des dispositions prévues aux articles L 225-129-2 et L 225-138 du Code de Commerce, être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou de la délégation de compétence.

19.1.2. Capital social (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 4 359 022,02 € divisé en 2 849 034 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 €.

19.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)

Est interdite la souscription par la société de ses propres actions, soit directement, soit par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société. Les fondateurs ou, dans le cas d'une augmentation de capital, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire, selon le cas, sont tenus, dans les conditions prévues à l'article L 225-251 et au 1^{er} alinéa de l'article L 225-256, de libérer les actions souscrites par la société en violation du 1^{er} alinéa. Lorsque les actions ont été souscrites par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, cette personne est tenue de libérer les actions solidairement avec les fondateurs ou, selon le cas, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire. Cette personne est en outre réputée avoir souscrit ces actions pour son propre compte.

L'achat par une société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217. Les achats d'actions par une personne agissant pour le compte de la société sont interdits sauf s'il s'agit d'un prestataire de services d'investissement ou d'un membre d'un marché réglementé intervenant dans les conditions du I de l'article 43 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

L'Assemblée Générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'Assemblée Générale d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société. L'Assemblée Générale définit les finalités et les modalités de l'opération, ainsi que son plafond. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à 18 mois. Le comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et précise en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet. Le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le Directoire peut déléguer à son Président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour la réaliser. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'Administration ou au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par période de 24 mois. La société informe chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts et annulations ainsi réalisés. L'Autorité des marchés financiers porte cette information à la connaissance du public. Les sociétés qui font participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise par l'attribution de leurs propres actions, celles qui attribuent leurs actions dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 ainsi que celles qui entendent consentir des options d'achat d'actions à des salariés peuvent utiliser à cette fin tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues ci-dessus. Elles peuvent également leur proposer d'acquérir leurs propres actions dans les conditions prévues par les articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital. Ces dispositions sont applicables aux programmes de rachat soumis à l'approbation des assemblées générales se tenant à compter du 1^{er} janvier 2006. En cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. Un rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions du présent article sont applicables aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé aux fins mentionnées aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Dans ce cas, les dispositions du 4^{ème} alinéa du présent article relatives à l'information de l'Autorité des marchés financiers et l'article L 225-212 ne sont pas applicables.

Il est précisé que la Société dispose, au 31 mars 2019 de 72 380 actions propres (autocontrôle), actions de 1,53 euro de valeur nominale. Il est précisé qu'au 31 mars 2019, la valeur nette comptable de ces titres autodétenus est de 374 347 euros. Aucune action INNELEC MULTIMEDIA n'est détenue par l'une ou l'autre des filiales de la Société.

19.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 septembre 2019 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel. Ces résolutions annulent et remplacent à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 19/09/2018	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
17	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 5 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois

18	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 3 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 € 100 000 options de	26 mois
20	Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés	souscription ou d'achat de valeurs mobilières donnant accès au capital social	24 mois
21	Attribution d'actions gratuites en faveur des mandataires sociaux et aux membres du personnel, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 100 000 Montant : 153 000 € Nominal : 1,53 €	38 mois

19.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A l'exception d'un plan d'attribution de 11 750 actions gratuites décidé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2018 dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou (cf. section 16.1 du présent Document d'Enregistrement universel), il n'existe aucun autre instrument donnant accès au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel en circulation.

19.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
30-août-83	Constitution de la Société	2 500	100 FRF	-	250 000 FRF	2 500
30-juin-87	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	500 FRF	-	1 250 000 FRF	2 500
30-juin-88	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	900 FRF	-	2 250 000 FRF	2 500
30-juin-89	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	1 700 FRF	-	4 250 000 FRF	2 500
	Division du nominal des actions	40 000	100 FRF	-	4 250 000 FRF	42 500
27-juil.-90	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	160 FRF	-	6 800 000 FRF	42 500
	Emission d'actions nouvelles	5 260	160 FRF	3 818 760 FRF	7 641 600 FRF	47 760
15-mai-92	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves et augmentation du nominal des actions	-	260 FRF	-	12 417 600 FRF	47 760
13-mai-98	Division du nominal des actions	1 194 000	10 FRF	-	12 417 600 FRF	1 241 760
23-juin-98	Emission d'actions nouvelles	310 440	10 FRF	31 975 320 FRF	15 522 000 FRF	1 552 200
28-nov.-01	Fixation de la valeur nominale des actions en euros, augmentation de capital par prélèvement sur les réserves	-	1,53 €	-	2 374 866 €	1 552 200

27-sept.-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	7 520	1,53 €	99 990,40 €	2 386 372 €	1 559 720
24-sept.-08	Exercice de BSA	1 302	1,53 €	-	2 388 364 €	1 561 022
23-sept.-09	Exercice de BSA	68	1,53 €	-	2 388 468 €	1 561 090
22-oct.-09	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	29 287	1,53 €	293 455,00 €	2 433 277 €	1 590 377
22-oct.-10	Exercice de BSA	300	1,53 €	-	2 433 736 €	1 590 677
26-oct.-10	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	21 915	1,53 €	-	2 467 266 €	1 612 592
26-oct.-11	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	23 150	1,53 €	-	2 502 685 €	1 635 742
16-oct.-12	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	12 937	1,53 €	-	2 522 479 €	1 648 679
18-oct.-13	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	8 022	1,53 €	-	2 534 753 €	1 656 701
22-oct.-14	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	4 435	1,53 €	-	2 541 538 €	1 661 136
22-oct.-15	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	11 966	1,53 €	-	2 559 846 €	1 673 102
21-oct.-16	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	10 015	1,53 €	-	2 575 169,01 €	1 683 117
7-déc.-17	Augmentation de capital avec maintien du DPS	673 246	1,53 €	2,97 €	3 605 235,39 €	2 356 363
23-mars-18	Augmentation de capital avec maintien du DPS	471 272	1,53 €	4,42 €	4 326 281,55 €	2 827 635
15-oct.-18	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	9 673	1,53 €	4,42 €	4 341 081,24 €	2 837 308
12-déc.-18	Création d'actions gratuites attribuée définitivement	6 000	1,53 €	-	4 350 261,24 €	2 843 308
15-oct.-19	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	5 726	1,53 €	-	4 359 022,02 €	2 849 034

19.2. Acte constitutif et statuts

Les statuts constitutifs et à jour de la société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 554 181 sont librement accessibles auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny.

19.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet directement ou indirectement :

- la commercialisation en France et à l'étranger de tous composants, cassettes, disques, CD-Rom, DVD Vidéo, DVD Rom, figurines, cartes à jouer, livres, CD de Musique, E-Cigarettes et tous les produits s'y rapportant, et plus généralement tous produits non réglementés, tous appareils matériels et tous produits électroniques ou électriques se rapportant à l'informatique, l'automation, la régulation, la mesure ou le contrôle, la conception, l'étude ou la fabrication desdits produits.

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, magasins se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques.

- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)

Article 16. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 41 des présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 15. Cession et transmission des actions

1 - Forme

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les fiches des "comptes d'actionnaires", prévues par le décret du 2 Mai 1983.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les responsables de la tenue des comptes doivent s'assurer de la capacité du donneur d'ordre ainsi que de la régularité desdits mouvements si les actions ne sont pas entièrement libérées.

La cession doit être acceptée par le cessionnaire. La transmission des actions à titre gratuit en suite de décès, s'opère également par un virement de compte à compte sur justification de la mutation dans les conditions légales.

2 - Délai de négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer dont l'admission sur un marché réglementé a été demandée, ou à l'occasion d'une augmentation du capital d'une société dont les actions anciennes sont déjà admises aux négociations sur un marché réglementé. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital. A défaut d'indication expresse, cette condition est présumée.

Article 17. Indivisibilité des actions

A l'égard de la société, les titres sont indivisibles sous réserve des dispositions suivantes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. A cet effet, le créancier gagiste dépose les actions qu'il détient en gage, à la demande de son débiteur et en supporte les frais.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

[...]

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

[...]

19.2.3. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant.

19.2.4. Nantissements, garantie et sûreté des actifs

Néant.

20. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

21. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document d'Enregistrement Universel, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'INNELEC MULTIMEDIA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès d'INNELEC MULTIMEDIA ou, à l'exception des statuts, sur le site internet de la Société : <https://corporate.innelec.com/> rubrique Investisseurs.

22. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Le groupe n'est pas soumis à l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière, ce dernier ne remplissant pas les critères la rendant obligatoire.